

**Registres des délibérations de la**  
**Société de Littérature, Sciences et Arts**  
**de la ville de Rochefort sur Charente**  
**du 10 janvier 1806 au 6 janvier 1816**

**Publication de la Société de Géographie de Rochefort (2004)**

### Note concernant la transcription.

Le texte qui suit a été établi d'après les Registres des Procès-verbaux de séances (volumes n° 1 et 2) et les Registres des Mémoires (volumes n° 1, 2, 3, 4, 9 et 10) de la Société de Littérature Sciences et Arts de Rochefort. Ces documents manuscrits font partie des archives de la Société de Géographie de Rochefort, qui a succédé à la première Société.

La transcription a porté sur la période de l'Empire, de la Première Restauration et des Cent-Jours ainsi que sur les six premiers mois de la Seconde Restauration (janvier 1806 - janvier 1816).

Les passages en caractère droits reproduisent intégralement et littéralement le texte original, en respectant l'orthographe propre à l'époque ou au rédacteur.

Les passages en italique ont fait l'objet d'une simplification formelle pour faciliter la compréhension du texte sans réduire son contenu informatif : les stéréotypies de style, les formules conventionnelles ont été abrégées lorsque cela a paru possible sans amputer le texte d'aucun élément signifiant.

Chaque «encadré» est le résumé analytique d'un mémoire lu par l'un des membres au cours des séances de la Société. Il est assorti d'une référence permettant de se reporter si nécessaire au texte intégral original, figurant dans l'un des Registres des mémoires. Par exemple : [M3, f° 2v-5r] correspond au 3<sup>ème</sup> volume des Registres des mémoires, du folio 2 verso à 5 recto.

Toutes les notes de bas de page ont été ajoutées après consultation d'une ou plusieurs des sources suivantes :

- G. Dujarric. *Précis chronologique d'Histoire de France* (Editions Albin Michel, 1989).
- *Dictionnaire d'Histoire de France Perrin, sous la direction d'Alain Decaux et André Castellet* (Librairie académique Perrin, 1988).
- *Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction d'Alain Rey* (Dictionnaires Le Robert, 1992).
- Viaud et Fleury. *Histoire de Rochefort (1845)*.

## Volume n° 1

### Procès-verbaux des séances du 10 janvier 1806 au 30 juillet 1813

#### 1<sup>ère</sup> réunion

**Le 10 janvier 1806,<sup>1</sup>**

M.M. Bobe Moreau, pharmacien en chef de la Marine  
 Chaumont, officier du Génie Maritime,  
 Croizetières, Procureur Impérial près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance,  
 Defortair, architecte du Département,  
 Laborde, Commissaire de marine,  
 Tuffet, Docteur médecin,

se sont réunis auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement, pour lui témoigner en leur nom, et celui de plusieurs autres personnes qui s'occupent de sciences, le désir de former une société [*de*] littérature.

Mr le Sous-Préfet persuadé que cet établissement ne pourrait qu'avoir des résultats utiles, ayant accueilli avec empressement cette proposition, les personnes ci-dessus nommées conviennent de ce qui suit :

1° de désigner pour former une première réunion 15 personnes prises parmi les habitants de la ville les plus connus pour s'occuper de sciences.

2° d'indiquer six membres honoraires, choisis parmi les personnes qui, par la nature de leurs fonctions et leur considération personnelle, pourraient contribuer à aider la Société de tous leurs moyens.

3° de s'assembler, jusqu'à l'organisation définitive de la Société, sous la présidence de Mr le Sous-Préfet.

4° de soumettre à l'approbation de M. le Préfet du Département l'organisation de la Société.

Alors on procède à l'élection des membres honoraires et des premiers membres de la Société.

Chacun forme d'abord une liste double de candidats. On dépouille ces différentes listes pour en former une seule dont chacun prend connaissance, afin d'y choisir ceux qu'il se propose de nommer.

Ceux qui auront réuni les trois quarts des voix seront adoptés ; on recommencera le scrutin pour ceux qui n'auront pas réuni cette majorité.

---

<sup>1</sup> Rappel du contexte historique : Bonaparte a été proclamé empereur le 18 mai 1804. Napoléon 1<sup>er</sup> est couronné et sacré, ainsi que son épouse Joséphine, le 2 décembre 1804. Une troisième coalition se forme contre la France, d'abord entre la Grande-Bretagne et la Russie (8 avril 1805) puis avec l'Autriche (9 août 1805). Ouverture des hostilités par la Coalition le 8 septembre. Les Autrichiens sont défaits à Wertingen le 9 octobre. La Bavière est occupée. Le 21 octobre 1805, la flotte française est écrasée à Trafalgar. Du 29 au 31 octobre l'Armée française d'Italie passe l'Adige et occupe l'Autriche en novembre. Le 2 décembre 1805 victoire d'Austerlitz. En décembre sont conclus plusieurs traités de paix entre la France victorieuse et l'Autriche, puis le Wurtemberg la Bavière et la Prusse. 31 décembre 1805 : le calendrier républicain est supprimé

D'après le dépouillement du scrutin, les membres désignés sont ceux qui suivent :

#### MEMBRES HONORAIRES

M.M.

- 1 Augier, membre du corps législatif,
- 2 Cochon Duvivier, ex-législateur, Médecin consultant de la marine,
- 3 Duperreau, Inspecteur de marine,
- 4 Guillemardel, Préfet du département de la Charente- Inférieure,
- 5 Imbert, Maire de la ville de Rochefort,
- 6 Martin, Préfet maritime du 5<sup>ème</sup> arrondissement.

#### MEMBRES RESIDANS

M.M.

- 7 Samuel Bernard, Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort
- 8 Bobe Moreau<sup>1</sup>, Pharmacien en chef de la marine,
- 9 Chaumont, officier du Génie maritime,
- 10 Croisetières, Procureur Impérial près le Tribunal civil,
- 11 Defortair, architecte, bibliothécaire de la Ville,
- 12 Fourcroy, Commissaire de marine de 1<sup>ère</sup> classe,
- 13 Hubert, officier du Génie Maritime,
- 14 Laborde, Commissaire de marine,
- 15 Lesueur, Professeur d'hydrographie (*sic*) de marine,
- 16 Pelletreau J. Franç, nég. propriétaire, membre du conseil municipal,
- 17 Réjou, Pharmacien professeur de la marine,
- 18 Rolland, chef du Génie maritime,
- 19 Sérigny, officier du Génie maritime,
- 20 Trouille, Ingén.en chef des Ponts et Chaussées, ... service de la marine,
- 21 Tuffet, Dr médecin professeur.

Mr le président est chargé d'écrire à Mr le Préfet pour faire autoriser la formation de la Société.

La séance est levée à 8h ½ du soir.

*Signatures :* Samuel Bernard, président                      Defortair, secrétaire provisoire  
(folio 2)<sup>2</sup>

#### 2<sup>ème</sup> réunion

**Le mardi 24 janvier 1806<sup>3</sup>** les membres dénommés ci-contre, convoqués par le président, se sont réunis en majorité, dans la salle d'audience de la sous-préfecture.

La séance s'ouvre à 5 heures du soir.

<sup>1</sup> Bobe Moreau en 1793 faisait partie des *patriotes* qui soutenaient le régime de la Terreur, particulièrement sanglante à Rochefort. Mais en 1794, après le 9 thermidor, il contribua à l'épuration des partisans de la Terreur et prit la présidence de la *Société populaire*. (D'après Viaud et Fleury, Histoire de Rochefort, 1845)

<sup>2</sup> Indique le numéro de feuille du document original (volume 1 des procès-verbaux des séances de la Société).

<sup>3</sup> Rappel historique : Le contre-amiral Allemand, promu le 9 janvier 1806, sort de la Charente avec 5 vaisseaux, 4 frégates et 4 corvettes pour aller ravitailler les Antilles. Il détruira plus de cent navires de commerces anglais et capturera *le Calcutta* qu'il ramènera à Rochefort.

Le président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Il communique ensuite la lettre qu'il a écrite à Mr le Préfet et la réponse qu'il a reçue.

Lettre de Mr le Sous-Préfet à Mr le Préfet du Département.

14 janvier 1806

Monsieur,

Plusieurs personnes qui s'occupent de sciences et d'arts m'ont témoigné depuis longtemps le désir de se réunir en Société.

Leurs qualités et leur caractère sont garants que cette réunion ne peut avoir aucun inconvénient ; leurs lumières et leurs talents connus font espérer les résultats les plus utiles.

Pour donner à cette réunion une existence légale, et pour constater son désir de contribuer aux vues du gouvernement et des magistrats, il a été convenu que je soumettrais à votre approbation la formation de la Société.

Je joins ici le procès-verbal de la première réunion.

Lettre de Monsieur le Préfet du Département à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Saintes, le 22 janvier 1806

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 14 janvier, le projet d'organisation d'une Société d'Agriculture, Sciences et Arts que vous proposez d'établir à Rochefort.

J'ai lieu d'espérer les plus heureux résultats des lumières et des talents des membres dont cette Société sera composée. Ils guideront les agriculteurs, encourageront les découvertes utiles et feront fleurir tous les genres de sciences. Les succès qu'ont déjà obtenus les autres sociétés savantes déjà établies dans ce département, ne permettront pas de douter que ce nouvel établissement ne procure au pays les plus grands avantages.

C'est avec le plus grand plaisir que j'approuve cette association et je vous prie, Monsieur d'assurer M.M. les membres de la Société que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les aider à atteindre le but qu'ils se proposent.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Pour le Préfet en tournée, le conseiller de Préfecture

Signé : Lechassériaux

La Société convient ensuite de ce qui suit à l'unanimité :

Le nombre des membres de la Société est fixé à trente. Il sera porté à vingt-quatre séance tenante. Les neuf membres à nommer le seront au scrutin secret à la majorité absolue. Les autres nominations et règlement seront faits dans les séances subséquentes par la Société ainsi complétée.

D'après le dépouillement du scrutin, les personnes dont les noms suivent réunissent le nombre de suffrages requis et le Président les proclame :

#### MEMBRES RESIDANS

M.M.

22 Allard, garde magasin général de la marine,

23 Charrier, propriétaire et membre du Conseil Général du Département,

24 Chaslons, Docteur Médecin, Professeur de la marine,

25 Faurès, Commissaire auditeur près la Cour martiale,

- 26 Jollivel, garde magasin des vivres de la marine,
- 27 Lévêque, Capitaine de frégate,
- 28 Pelletreau Lafoy, négt, membre du Conseil Général du Département,
- 29 Sonolet, Commissaire des fontes de la marine,
- 30 Thivend, Chef d'administration de la marine.

La prochaine réunion aura lieu mardi 28 janvier à 5h du soir.  
La séance est levée à 8 heures.

*Signatures* : Samuel Bernard, président      Defortair, secrétaire provisoire  
(folio 3)

### **3<sup>ème</sup> réunion**

**Le 28 janvier 1806**, les membres de la Société désignés dans les précédantes séances se sont réunis en majorité dans la salle d'audience de la Sous-Préfecture.

Mr le Président observe que la Société, se trouvant portée à peu près au nombre convenable, devait procéder librement à son organisation et à la nomination de son bureau et que, pour s'en occuper, il fallait qu'elle fut présidée par le plus ancien d'âge.

Mr Trouille, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la marine, étant le doyen d'âge, est invité à occuper le fauteuil.

Mr Trouille propose de s'occuper ensuite de l'organisation du bureau et de la nomination d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

On procède successivement, au scrutin secret, à ces trois nominations ; les dépouillements des scrutins donnent la majorité absolue :

1° pour la place de Président, à Monsieur Samuel Bernard, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort.

2° pour celle de Vice-Président, à Mr Thivend, Chef d'administration de la marine.

3° pour celle de Secrétaire Général, à Mr Défortair, Architecte du Département, Bibliothécaire de la Ville.

Ils sont proclamés et prennent place au Bureau.

Monsieur le Président propose de nommer une commission pour s'occuper de la rédaction d'un règlement qui sera discuté et adopté par la Société dans ses prochaines séances. On fixe à 5 le nombre de ces membres. Ils se réuniront chez celui d'entreux qu'ils auront nommé président de la commission. Aussitôt leur travail fini, ils indiqueront le jour où la Société pourra se réunir pour l'entendre et le discuter.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité aux personnes dont les noms suivent :

#### MEMBRES DE LA COMMISSION NOMMEE POUR LA REDACTION DU REGLEMENT :

M.M. Chaumon  
Croizetières  
Laborde  
Rolland  
Tusset

On met ensuite en question si l'on portera ensuite le nombre des membres de la Société à 30. On est d'avis qu'il convient de réserver toujours quelques places vacantes, et on

décide qu'il ne sera nommé que 2 nouveaux membres dans cette séance, d'après le dépouillement du scrutin :

#### MEMBRES RESIDANS

M.M. 31 Doré, Juge au tribunal civil,  
32 Tardy, Médecin en chef de la marine,

réunissent le nombre de suffrages requis.

Mr le Président est invité à prévenir Mr le Maire de l'organisation de la Société et à lui faire la demande du local de la bibliothèque pour y tenir les séances de la Société.

La séance est levée à 9 heures du soir. La prochaine séance aura lieu le 22 février à 5 heures du soir.

*Signatures :* Samuel Bernard, président Defortair, secrétaire général

#### 4<sup>ème</sup> séance

**Le 22 février<sup>1</sup>**, les membres de la Société convoqués par Mr le Président, étant réunis en majorité dans la salle d'audience de la sous-préfecture :

Le secrétaire général donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté.

Le Président fait part de l'envoi de plusieurs pièces littéraires dont il sera fait un rapport à la Société.

La commission chargée de la rédaction du règlement donne lecture de son travail à l'assemblée, par l'organe de M. Croizetièrre, l'un des commissaires.

*(folio 4)*

Elle a fait précéder le règlement d'une exposition raisonnée des motifs et des considérations sur lesquels les différentes dispositions sont fondées.

Après en avoir fait connaître l'ensemble, on en lit successivement les articles principaux et fondamentaux, qui sont discutés, mis aux voix, et adoptés avec les amendements dont le Secrétaire de la Société prend note.

Conformément aux dispositions du règlement déjà adoptées, on procède à la nomination d'un Secrétaire Général Adjoint.

Mr Croizetièrre, Procureur Impérial près le Tribunal civil, réunit la majorité des voix. Il est proclamé par le Président.

La prochaine séance aura lieu le 25, quatrième mardi du présent mois.

La séance est levée à 9 heures du soir.

*Signatures :* Defortair, sre gal Samuel Bernard, président

#### 5<sup>ème</sup> séance

**Mardi 25 février 1806**, la séance s'ouvre à 6 heures du soir dans la salle d'audience de la sous-préfecture.

On termine la discussion des articles du règlement qui est définitivement arrêté.

---

<sup>1</sup> Contexte historique : 8 février 1806, les Français envahissent le royaume de Naples.  
20 février : le Panthéon est rendu au culte (église Ste Geneviève).



Ci-joint l'extrait du règlement de la Société relatif aux membres honoraires et le tableau des jours de séances de la Société et des différentes classes.

### 6<sup>ème</sup> séance

**Mardi 25 mars 1806<sup>1</sup>**, les membres de la Société convoqués par le Secrétaire général se sont réunis en majorité dans la salle de la bibliothèque à 6 heures du soir.

On donne lecture de la totalité des procès-verbaux des séances précédentes afin de donner une idée exacte de l'histoire et de la marche de la Société.

Mr le Président dépose sur le bureau copie du règlement définitivement accepté et invite chaque membre à le signer.

Le Président donne lecture de lettres de remerciement adressées par Messieurs Duperreau, Guillemardel et Imbert nommés précédemment membres honoraires.

La réponse de Messieurs Augier, Duvivier et Martin n'est pas encore parvenue.

Il annonce que les classes se sont réunies, ont organisé leurs bureaux, et se sont déjà occupées de travaux intéressants.

La classe de sciences mathématiques a nommé dans sa séance du 25 février 1806 :

M.M. Rolland, président,  
Trouille, vice-président,  
Chaumont, secrétaire.

La classe de sciences naturelles et économiques a nommé dans sa séance du 27 février 1806 :

M.M. Bobe Moreau, président,  
Chaslons, secrétaire,  
et dans sa séance du 23 mars 1806 M. Tardy, vice-président.

La classe de littérature et beaux-arts a nommé dans sa séance du 29 février 1806 :

M.M. Croizetières, président,  
Faurès, vice-président,  
Laborde, secrétaire.

Le Président annonce également que le conseil d'administration a tenu une première séance samedi 22 mars et il dépose sur le bureau l'ordre du jour qu'il a cru devoir présenter à l'assemblée générale pour la présente séance.

Conformément à cet ordre du jour, on procède d'abord à l'élection d'un trésorier conservateur pris parmi les 3 candidats proposés par le conseil.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité à Mr Fourcroy. Il est proclamé trésorier conservateur.

Le conseil propose à l'assemblée, d'après un aperçu de dépenses annuelles qui s'élèvent à 600 francs, de fixer le taux de la contribution de chaque membre de la Société à 2 francs par mois, payable d'avance et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1806.

L'assemblée pense que cette rétribution est trop modique et la fixe à 3 francs par mois.

Mr Lévêque, capitaine de frégate commandant d'armes à Calais ayant été nommé par erreur membre résidant, et Mr Jean Pelletreau ayant donné sa démission, le nombre actuel des membres est réduit à 24 seulement.

*(folio 6)*

On propose de porter à 28 en nommant 4 nouveaux membres résidants, et le conseil indique les 9 candidats qu'il croit devoir proposer ; on procédera à l'élection dans la prochaine séance.

<sup>1</sup> Contexte historique : 8 mars 1806, traité entre la France et la Prusse.

Le conseil indique également 14 candidats qu'il propose de nommer membres honoraires et 25 candidats pour être nommés associés correspondans.

Chaque membre de la Société prend note des noms indiqués. On procèdera à leur élection dans la prochaine séance. On n'a pas cru devoir indiquer encore d'associés résidans. On engage les membres de la Société à s'informer de ceux qui pourront être présentés comme ayant publié ou remis à la Société quelque ouvrage ou mémoires adoptés par elle, ou comme étant membre (*sic*) de quelque société savante, ou enfin comme ayant des titres suffisans ; de s'assurer si leur désir est d'accepter, et d'envoyer leurs noms avec quelques renseignements au conseil d'administration qui les proposera dans une prochaine séance.

Le conseil demande de pareils renseignemens au sujet des associés correspondans qu'il conviendrait de nommer entre ceux dont il vient de présenter la liste.

Le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de Monsieur Augier, membre du corps législatif, dans laquelle il remercie la Société qui l'a nommé membre honoraire et lui annonce l'envoi d'un tableau comparatif de l'amélioration successive des laines dans le troupeau d'Alfort. On met le tableau sous les yeux de l'assemblée qui charge le bureau de témoigner sa reconnaissance à Mr Augier et en fait le renvoi à la classe de sciences naturelles et économiques.

La séance est levée à 9 heures.

*Signatures :*            Defortair                            Samuel Bernard

### 7<sup>ème</sup> séance

#### **Jeudi 17 avril<sup>1</sup> 1806,**

Les membres de la Société convoqués extraordinairement par le conseil d'administration, se sont réunis en majorité dans la salle de la bibliothèque, afin de terminer l'organisation de la Société et de n'avoir plus à s'occuper, dans la première séance périodique, que des travaux littéraires des différentes classes.

La séance s'ouvre à 6 heures.

On donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté. Mr le Président fait ensuite donner lecture des lettres de remerciement adressées par M. Mrs Duvivier, Médecin consultant de la marine, et Martin, Préfet maritime, nommés précédemment membres honoraires.

Il dépose ensuite sur le bureau l'ordre du jour proposé par le conseil d'administration de la Société. En conformité avec cet ordre du jour, on doit s'occuper d'abord de la nomination des membres proposés dans la précédante séance :

- 1° de celle de 14 membres honoraires,
- 2° de celle de 4 membres résidans et de    associés résidans,
- 3° de celle de 25 membres associés correspondans.

Avant de s'en occuper, on demande que la classe de littérature fasse son rapport sur les ouvrages qui ont été adressés à la Société, afin de fixer les idées sur les titres littéraires de quelques uns des candidats proposés pour membres résidans.

Mr Doré lit le rapport qu'il a fait à la classe de littérature. On procède alors au scrutin secret ; d'après le dépouillement du scrutin, les personnes dont les noms suivent réunissent le nombre de suffrages requis, et Mr le Président les proclame membres de la Société, savoir :

(folio 7

---

<sup>1</sup> Contexte historique : 30 mars 1806, Joseph Bonaparte (frère de Napoléon) est proclamé roi des Deux Siciles.

## MEMBRES HONORAIRES

M.M.	36	Champagny,	Ministre de l'Intérieur
	37	Chassiron,	Tribun
	38	Decrès	Ministre de la marine
	39	Delacoste	Juge au Tribunal de Cassation
	40	Demissy	Membre du corps législatif
	41	Duret	Membre du corps législatif
	42	Français	Conseiller d'état
	43	Lemercier	Sénateur
	44	Niou	Membre du conseil des prises
	45	Paillou	Evêque de La Rochelle
	46	Ratier	Membre du corps législatif
	47	Régnaud	Conseiller d'état
	48	Seignette	Membre du Tribunal de Cassation
	49	Vaubois	Sénateur en la sénatorerie de Poitiers

Il sera écrit une lettre particulière à LL.EE. le Ministre de l'Intérieur et celui de la Marine pour leur faire hommage du titre qui leur est offert par la Société. Il sera adressé aux autres la circulaire adoptée par les 6 membres honoraires précédemment nommés.

## MEMBRES RESIDANS

MM	50	Agier St Aubin	Secrétaire à la Préfecture Mar.	Classe de litt. et beaux-arts
	51	Masquelez	Ingénieur des Ponts et Chaussées	Classe de mathématiques
	52	Pouget	S-inspecteur de la marine	Cl. de sc. natur. et économ.
	53	Riondel	Contrôleur des droits réunis	Classe de litt. et beaux-arts

## MEMBRES ASSOCIES RESIDANS

53	Jamet	officier d'administration de la marine	classe de littérature
----	-------	--	-----------------------

## MEMBRES ASSOCIES CORRESPONDANS

54	Beauséjour, ingénieur en chef du cadastre	Résidence : Saintes
55	Bomplan aîné, docteur en médecine	La Rochelle
56	Bomplan jeune, compagnon de voyage de Mr Humbols en Amérique	La Rochelle
57	Bonnegens Deshermitans, Président du tribunal de l'instance	St Jean d'Angély
58	Boutet Destouches, juge de paix	Surgères
59	Brédif, ingénieur des Ponts et Chaussées	Isle d'Oléron
60	Chaumont de Guitry, capitaine de frégate	actuellement à Rochefort
61	Destouches Hersant, sous-préfet	La Rochelle
62	Fleurieau de Bellevue, membre du conseil général du Département	La Rochelle
63	Gaudin Delagrangé, directeur des droits réunis	La Rochelle
64	Gallocheau, juge de paix	Port d'Anveaux
65	Joly Daussy, membre du conseil gén. du Département	St Jean d'Angély
66	Labrettonnière, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département,	Saintes
67	Lévêque, capitaine de frégate, préfet maritime	Calais
68	Maillard Charles, sous-préfet	St Jean d'Angély
69	Morin, homme de loi	La Rochelle
70	Rondeau, membre du conseil général du département	Saintes
71	Rondeau, capitaine de vaisseau	
72	Savary, procureur gén. impérial près la Cour de justice criminelle	Saintes

73 Sérigny Deluret, propriétaire	Tonnay-Boutonne
74 Testut, sous-inspecteur des Eaux et Forêts	Soubise
75 Thenarde Dumousseau, sous-préfet	Jonzac
76 Traversay Auguste, propriétaire	La Rochelle
77 Willaume, capitaine de frégate	

On donne ensuite lecture de la liste des nouveaux candidats que le conseil d'administration a cru devoir proposer pour membres associés correspondans. Chaque membre en prend note ; l'on procèdera dans la prochaine séance au scrutin pour la nomination.

*(folio 8)*

Le Président propose ensuite à l'assemblée de décider si le règlement sera imprimé en entier pour être envoyé à chaque membre. On observe qu'il serait utile de s'assurer par l'expérience du degré de perfection du règlement et s'il ne conviendrait pas de faire quelques modifications avant de le livrer à l'impression. L'assemblée décide que l'impression sera ajournée.

On consulte également la Société pour savoir si la liste des membres résidans et correspondans sera imprimée desuite. Mr le Président observe qu'en annonçant à chaque membre sa nomination, il serait à désirer qu'on lui adressat une liste des membres composant la Société ; que, lorsqu'il se fera de nouvelles nominations, on ajoutera à la main sur la liste transmise aux nouveaux membres, les noms de ceux dernièrement élus, et que chaque année on fera imprimer la liste avec les additions et mutations. L'assemblée arrête que la liste des membres de la Société sera imprimée desuite.

La séance est levée à 8 heures ½.

*Signature :* Samuel Bernard

### 8<sup>ème</sup> séance

#### **Du 28 avril 1806.**

Les membres de la Société, convoqués en vertu du règlement qui fixe les séances générales au 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, se sont réunis en majorité dans la salle de la bibliothèque.

Ont assisté à cette réunion outre les membres résidans :

Mr le Vice-Amiral Martin, Préfet maritime, grand officier de la légion d'honneur, et Duperreau, Inspecteur de marine, membres honoraires de la Société,

Mr Willaume, capitaine de frégate, associé correspondant.

La séance s'ouvre à 9 heures.

On donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté.

D'après l'ordre du jour déterminé par le conseil d'administration, on donne lecture :

1° du mémoire de Mr Rejou, membre résidant, sur l'échenillage des arbres, adopté par la classe de sciences naturelles et économiques [M2, f° 23 r].

2° de deux pièces fugitives de Mr Birot, associé correspondant, intitulées l'une : « Apologie de l'entêtement » et l'autre : « Petite confession d'un vieux poète ».

N.B. Ces deux pièces avaient été simplement jugées par la classe de littérature de nature à être lues en séance générale, sans qu'il en fut fait d'abord de rapport particulier, vu qu'il s'agissait d'ouvrages communiqués par un des membres de la Société et non déposé ou adressé par l'auteur lui-même.

3° D'une ode de Mr Agier St Aubin membre résidant, sur la paix continentale, adoptée par la classe de littérature.

4° De la traduction faite par le même en vers français d'une scène de la tragédie de Caton d'Utique, du célèbre anglais Addison, et adoptée par la classe de littérature [M2, f° 12 r]

5° D'une ode de Mr Jamet, associé résidant, également adoptée.

6° Des notices présentées par Mr de Sérigny, membre résidant, intitulées « Promenade dans la Belgique » [M1, f° 1r-5v] et adoptées par la classe de sciences mathématiques. Le principal objet de ces notices est la description des bagnes et diverses réflexions sur les moyens d'y améliorer le sort des condamnés

**De Sérigny :** Promenade dans la Belgique.

*Relation d'un voyage de dix jours effectué en Thermidor An XII (août 1804) à Ostende, Bruges, Gand, Anvers et Bruxelles. L'auteur décrit notamment la « maison de force » de Gand, dont il fait l'éloge, comparativement au bague de Rochefort, et les « ateliers de travail » de Bruxelles destinés à lutter contre la mendicité.* (10 pages)

7° Mr Croizetières termine la séance par réciter un fragment d'un poème inédit de Mr Ch... (?) Ce fragment est une superbe description du soleil.

Ces divers morceaux sont écoutés avec le plus vif intérêt.

Mr le Président invite tous les membres de la Société à vouloir bien déposer aux archives les mémoires, ouvrages, notices qu'ils auraient déjà composés ou publiés. Ils formeront les titres de la Société et une des parties les plus intéressantes de la bibliothèque (*folio 9*).

L'ordre du jour appelait la nomination des membres associés correspondans proposés pour candidats dans la séance précédente. L'assemblée, d'après l'avis du conseil d'administration, pense que la séance ayant été prolongée par des lectures intéressantes, les nominations devaient être renvoyées à une autre séance.

La séance est levée à 9 heures.

*Signatures :* Croizetières secrét. gal adjoint Samuel Bernard

## 9<sup>ème</sup> séance

**Du 27 may 1806.**<sup>1</sup>

M.M. Martin, Préfet maritime, membre honoraire et Chaumont Guitry, capitaine de frégate, associé correspondant, se présentent pour assister à la séance et sont invités par le Président à prendre place.

On propose trois candidats pour membres honoraires. (*Les autres nominations sont renvoyées à une séance extraordinaire*).

Le conseil invite de nouveau les membres de la Société à lui indiquer des candidats et il fait au sujet des listes fournies par quelques membres résidant les observations suivantes :

« La société n'a choisi jusqu'à présent pour membres honoraires et associés correspondant que des personnes qui appartenaient plus ou moins directement au département de la Charente inférieure, par leur naissance, leur résidence ou leurs fonctions. Si elle en avait choisi dans tous les pays, elle aurait eu à nommer une foule d'hommes célèbres.

« Cependant le désir de participer aux découvertes et aux lumières des autres sociétés a fait naître l'idée de ne choisir de membres étrangers au département que parmi les secrétaires des autres sociétés qui voudront bien s'empresser de lui faire connaître les découvertes et les travaux de leurs sociétés respectives. »

Le bureau en présente quelques uns. (*L'assemblée confirme mais se réserve d'admettre comme associés correspondants des personnes étrangères au département qui*

<sup>1</sup> La suite de la transcription ne tient pas compte des formules habituelles dénuées de signification quant à la vie de la Société. Les passages résumés sont en italique.

auraient adressé à la Société un ouvrage adopté par elle et auraient en même temps manifesté l'intention d'être admises au nombre des membres correspondants.)

On passe à la lecture des ouvrages adoptés par les classes.

M. Chaumont, officier du génie maritime lit un Mémoire sur les moyens de déterminer les distances en mer de différents points en faisant usage de planchettes thélographiques. (*sic*) [ M1, f° 5v-8r ]

**Chaumont** : Notes sur quelques moyens de déterminer promptement la position d'un corps flottant par rapport à plusieurs points de la côte.  
*Démonstration théorique et technique de systèmes d'appréciation des distances par triangulation notamment en utilisant deux observateurs fixes communiquant entre eux par télégraphie optique, de manière à mesurer la distance d'un point mobile (navire ennemi) et à obtenir un réglage correct d'un tir d'artillerie. 6 pages)*

M. Defortair lit une notice sur les emblèmes en général..., leur origine et leur utilité et plus particulièrement ceux des cachets ou sceaux . Ensuite il présente les dessins de plusieurs modèles d'emblèmes à adopter pour le cachet ou sceau de la Société. (*L'examen en est confié à une commission de trois membres : MM Chaumont de la 1ère classe, Chaslons de la 2<sup>ème</sup>, Laborde de la 3<sup>ème</sup>*).  
 (folio 10)

M. Chaumont donne lecture d'un autre mémoire sur les moyens de lancer des grappins avec des bouches à feu, soit pour aborder les vaisseaux, soit pour aider les équipages dans les cas de naufrage, soit pour arrêter et détourner les brulots. [ M1, f° 8r-13r ].

**Chaumont** : Expériences sur le jet des grappins d'abordage et d'échouage par le moyen des bouches à feu.  
*Rappel historique des combats d'abordage par lesquels s'est illustrée la marine française. Etude de divers moyens de lancer un cordage à terre ou sur un autre navire. Après de nombreux essais et expérimentations, le meilleur moyen serait de projeter des grappins de forme particulière reliés à des cordes de métal, au moyen de caronades ou obusiers. (9 pages)*

M. B...( ?) Laborde ... lit un apologue intitulé La ruche et les frelons [M2, f° 11v] composé par M. Croiszetièrre ... L'auteur, sous l'emblème de la ruche, désigne la Société de littérature et par celui des frelons les critiques méchants et jaloux qu'il faut en écarter avec soin de peur qu'ils ne détournent les abeilles de leurs précieux travaux. Piquer toujours et ne rien faire, dit l'auteur, est la devise des frelons.

M. Jamet, associé résidant, lit une pièce de vers intitulée Mes incertitudes. [M2, f° 10 v]. *Il délibère sur le genre de littérature qu'il préfère et choisit la Satire, non celle qui s'attache à critiquer les auteurs ou à saisir les ridicules, mais celle qui fait la peinture des vices pour en inspirer l'horreur et corriger ainsi les mœurs du siècle.*

M. Agier St Aubin lit une fable intitulée le loup et l'oïe. *L'oïe vante son courage, dont elle a fait la preuve au Capitole, mais fuit devant un épervier. Le loup fait de même pour son humanité (cf. Rémus et Romulus), mais dévore un mouton. Moralité : il ne faut pas toujours croire les gens*

## 10<sup>ème</sup> Séance

**Jeudi 19 juin 1806<sup>1</sup>**. *L'assemblée est avancée du 24 au 19 juin en raison de la fête de la St Jean.*

...On donne connaissance de diverses lettres de remerciements, écrites ... par des membres honoraires ou associés correspondants, savoir :

<sup>1</sup> Contexte historique : 5 juin 1806, Louis Bonaparte (frère de Napoléon et époux de la fille de l'impératrice Joséphine) est proclamé roi de Hollande.

Création de la *Confédération du Rhin* sous le protectorat de la France.

M.M.	Champagny, Ministre de l'intérieur,	lettre datée du 11 juin 1806
	Duret, membre du corps législatif,	9 juin
	Bomplan, D.M. à La Rochelle,	5 juin
	Destouches, sous-préfet à La Rochelle,	3 juin
	Labretonnière, ingénieur en chef du dép.	2 juin
	Maillard Charles, sous-préfet à St Jean d'Angély,	4 juin
	Morin, jurisconsulte à La Rochelle,	5 juin

MM Pouget membre résidant et Jamet associé résidant lisent un discours de remerciement dans lequel ils expriment à la Société littéraire leur reconnaissance pour les avoir admis dans son sein.

*On procède à l'élection au scrutin secret de nouveaux membres honoraires :*

#### MEMBRES HONORAIRES

MM Alquier, ambassadeur de S.M.Imp. et C. envoyé près la Cour de Rome.  
Echassériaux, chargé d'affaire... près le prince de Lucques et Piombino.  
Fourcroy, Directeur général de l'Instruction Publique.

*(folio 11)*

*Lecture des ouvrages adoptés :*

Mr Tusset lit un mémoire présenté par Mr Brochot, officier de santé de la marine, sur la non contagion de la fièvre jaune. [ **MI**, f° 13v-18v ].

**Brochot** : Quelques idées sur la non contagion de la Fièvre Jaune.

*L'auteur, convaincu de la non-contagiosité de la Fièvre Jaune, prétend en faire la démonstration par des arguments empruntés à la médecine scolastique. Il envisage en particulier la F.J. d'Amérique du nord (critiquant les mœurs américaines consécutives à l'Indépendance) et la maladie de Batavia. Il souligne l'importance des « dispositions personnelles », morales ou physiques, dans la sensibilité à la maladie, chez les Européens nouvellement arrivés dans les pays coloniaux. (10 pages)*

Après avoir été présenté par Mr Samuel Bernard, Mr Bobe Moreau... lit son mémoire sur les dangers de certains bijoux et autres moyens employés à la toilette. [ **M1**, f° 18v-22v ]

**Bobe Moreau** : Quelques observations sur les dangers de certains bijoux et autres moyens employés à la toilette.

*Après avoir décrit quelques mutilations à visée ornementale pratiquées chez les femmes de certaines peuplades, l'auteur évoque les maladies et accidents provoqués dans nos sociétés par quelques parures féminines : colliers et bracelets de cheveux, boucles d'oreille et gros anneaux dits calibres, ceintures, bretelles et corsets. Il prône le retour à la simplicité antique. (9 pages)*

Mr Laborde secrétaire de la classe de littérature lit ensuite deux morceaux de poésie de Mr Quillet, officier d'administration de la marine. Le premier est une ode sur l'athéisme [ **M2**, f° 11r ], le second une traduction en vers d'une élégie de Métastase intitulée la jalousie [ **M2**, f° 11r ].

*Signatures :* Croizetières, secrét. gén. adjoint                      Samuel Bernard

### 11<sup>ème</sup> séance

**2 septembre 1806.**<sup>1</sup>

*Mr Jamet associé résidant assiste à la réunion.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 18 juillet 1806, prise de Gaète (Italie)

20 juillet, préliminaires de paix entre la France et la Russie.

*On donne lecture de la liste des membres honoraires et associés correspondants qui n'ont pas encore accusé réception de leur diplôme. On leur écrira à nouveau pour s'assurer si le diplôme leur est parvenu.*

*Mr Riondel, membre résidant, de la classe de littérature, n'a pas daigné répondre à la lettre flatteuse qui accompagnait son diplôme et n'a jamais assisté à aucune séance. On lui écrira de renvoyer son diplôme. A l'avenir, lorsqu'un nouveau membre aura été agréé par la Société, on s'assurera, avant de l'inscrire, que son intention est conforme au vœu de ceux qui l'ont proposé.*

*(folio 12)*

*On procède ensuite à l'élection de nouveaux membres de la Société.*

#### ASSOCIES RESIDANS

M.M.

Quillet, officier d'administration de la marine, classe de litt. et beaux-arts  
Brochet, chirurgien de la marine, cl. de sc. nat. et économiques

#### ASSOCIES CORRESPONDANS

M.M.

Barré, secrétaire de l'Académie de La Rochelle, résidence : La Rochelle  
Briot, receveur des droits réunis, membre de l'Académie à La Rochelle  
Blondeau, secr. perp. de la Soc. d'émulation de Poitiers, Poitiers  
Bridault, Docteur médecin, membre de l'Académie de L. R. La Rochelle  
Delarue, pharmacien, secr. de la soc. de médecine du départ. de l'Eure, Evreux  
Devaudreuil, secr. de la société d'agriculture de Saintes, Saintes  
Dubuisson, médecin, secr. de la soc. des amateurs de sc. Physiques et naturelles  
Paris, rue Vaugirard n° 60  
Demassé, juge en la Cour d'appel, secr. de l'Athénée de Poitiers, Poitiers  
Fourneret, pharmacien à l'hôpital de la marine à Saintes, Saintes  
Gaillard, docteur médecin, secr. perp. de la soc. d'agriculture de Poitiers  
Jouneau, propriétaire, ex-constituant, aux Noulliers  
Landrieu aîné, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, Puidrouard  
Longchamp, propriétaire, membre de l'Académie de L.R. La Rochelle  
Rang, président du consistoire de l'église réformée, La Rochelle  
Turpin Dejoui, ancien capitaine de vaisseau, Saintes

Un membre présente un mémoire de Mr Besnard officier de santé au port de Rochefort sur l'abus des laxatifs dans le début des maladies (*mémoire confié pour examen à Mr Bobe*) [ M2, f° 19v ].

*On engage un commissionnaire pour porter les lettres de convocation etc. : le sieur Sirey, employé à la bibliothèque, moyennant rétribution de quarante francs payable de six mois en six mois à compter du 1<sup>er</sup> février dernier.*

*La Société s'ajourne jusqu'à la fin des vacances au 3<sup>ème</sup> mardi de novembre.*

*Signatures :* Samuel Bernard Croizetières, secrét. gén. adjoint  
*(folio 13)*

12<sup>ème</sup> séance

**2 décembre 1806<sup>1</sup>.**

Mr Brochet, nouvel associé résidant assiste à la séance.

*Mr Croizetières lit un discours sur les objectifs de la Société (s'occuper de recherches et d'ouvrages utiles sans négliger les productions agréables, notamment ...différentes matières d'économie rurale ou politique qui peuvent intéresser le Département en général et la Ville de Rochefort en particulier). Il présente un mémoire personnel, imprimé en 1780, sur la culture des vignes dans la cy-devant province d'Aunis. Puis il rend compte de divers mémoires rédigés par d'autres membres : de M. Defortair sur les tourbières et leur exploitation [ M1, f° 23v-24r ], [M2, f° 22r ] ;*

**Defortair :** *Mémoire concernant les tourbières qui existent dans le département de la Charente Inférieure et leur exploitation. La tourbe abonde dans les rives fluviales et maritimes. La rareté croissante du bois conduit à l'exploiter, notamment pour chauffer les brûleries d'eau-de-vie. Cette industrie, imitée de ce qui se fait en Hollande, pourrait fournir des avantages aux grands propriétaires et du travail aux hommes de rivière. (2 pages)*

*de M. Fleurieau de Bellevue sur la fabrication du charbon et sur le dessèchement des marais. Tous ces mémoires sont confiés à la classe de sciences naturelles et économiques.*

*M. François Pelletreau présente le projet de former un grand établissement pour faciliter et améliorer la fabrication des eaux de vie dans ce département. La Société, convaincue de l'urgence et des avantages d'un semblable établissement, confie l'examen de ce projet à une commission de cinq membres : MM Bobe Moreau, Réjou, de Sérigny, Hubert et Allari. [M1, f° 24r-25r ]*

**De Sérigny :** *Proposition d'une industrie nouvelle. Actuellement chaque propriétaire distille son propre vin. Il vaudrait mieux créer un grand établissement chargé de distiller toute l'eau-de-vie de la région. Reste à choisir le lieu d'implantation, les types de chaudière et d'alambic et l'organisation de l'établissement. (2 pages)*

*M. Bernard, président, présente un rapport analytique sur les travaux de la Société depuis sa formation.*

*De M. Bobe Moreau : observations sur un nouveau procédé d'explosion des mines. [ M2, f° 17v ]*

*Divers membres offrent à la Société des ouvrages qui leur ont été adressés :*

*Discours de M. Régnaud pour la remise des prix de l'école secondaire de St Jean d'Angély le 10 septembre 1806.*

*De M. Morichaux Beauchamp médecin à Poitiers, une notice sur la vaccine.*

*Second volume du recueil des ouvrages de la société d'agriculture de Saintes.*

*Prix proposés par la société d'encouragement de Paris.*

*De M. Guillemeau, secrétaire perpétuel de l'Athénée de Niort : Monument à élever par souscription à la gloire de Duplessis Mornais. (folio 15)*

*« Nouveau voyage en France » par M. Dubois (2 volumes offerts par M. Doré).*

*« Le solitaire des Pyrénées », roman de M. Gaudin Lagrange associé correspondant (3 volumes offerts par le président).*

<sup>1</sup> Contexte historique : 6 octobre 1806, annonce d'une quatrième coalition contre la France.

14 octobre, l'armée française écrase l'armée prussienne à Iéna ; 16 octobre, capitulation de la Prusse à Erfurth ; 27 octobre, entrée de Napoléon à Berlin ; en novembre occupation de la Hesse, du Hanovre puis du Mecklembourg. 28 novembre, déclaration de guerre de la Russie à la France

M. le maire de l'isle d'Aix adresse à la Société quelques morceaux de pyrite qu'il a trouvé dans cette isle. (*remis à la classe de sciences naturelles à qui on demande un rapport sur la quantité de pirites (sic) qui se trouvent sur nos côtes et sur le parti qu'on en pourrait tirer à l'aide de procédés chimiques*) [ M2, f° 18v ].

*Lettre de M. Defortair, secrétaire général de la Société, qui demande qu'on l'excuse d'avoir été absent depuis plus de trois mois du fait des devoirs de son nouvel état.*

M. Fourcroy trésorier conservateur de la Société, témoigne le regret qu'il éprouve d'être forcé de s'en absenter pour aller remplir à Dunkerque les nouvelles fonctions que le gouvernement lui a confiées. *On procède aussitôt à l'élection d'un nouveau trésorier : M. Pouget (non présent à la séance)*

*A la demande de divers membres, la Société autorise et organise le prêt des journaux auxquels elle est abonnée, sous le contrôle et la responsabilité du sieur Sirey à qui sera octroyée une nouvelle indemnité.*

*(folio 16)*

*De nouveaux candidats sont présentés comme membres honoraires et associés correspondans :*

MM Richard, préfet du Département,  
Guillemeau jeune, médecin, secrétaire de l'Athénée de Niort,  
Moricheau Beauchamp, médecin, membre du comité de vaccine de Poitiers,  
Dubois, membre de plusieurs sociétés littéraires, auteur du Nouveau voyage en France.  
Teuler, ex-ingénieur en chef à Rochefort,  
Pain, propriétaire,  
Lelouis, négociant.  
*Ces candidatures seront examinées dans une séance extraordinaire.*

*Signatures :* Samuel Bernard G.J.C. Crozetières, secrét. gén. adjoint

### 13<sup>ème</sup> séance

#### 13 janvier 1807.<sup>1</sup>

M. Quillet, associé résidant, *lit son discours de réception* dans lequel il s'attache à démontrer les avantages des sociétés littéraires. *A la demande de la société ce discours sera répété à la prochaine assemblée générale et sera déposé aux archives de la Société.*

*Le bureau a reçu de nouvelles lettres de remerciement de la part de S.E. le ministre de la marine, de MM Demissy, Seignette, Delacoste, membres honoraires, et de MM Barret, Turpin, Fournieret, Jounaut, Delarue, de Vaudreuil, Beauséjour et Bridault. Par contre M. Alquier ex-ambassadeur à Rome n'a pas encore accusé réception.*

*M. Pouget a écrit pour accepter la fonction de trésorier conservateur.*

*M. Masquelez démissionne comme membre résidant en raison de la multiplicité de ses occupations.*

*(folio 17)*

*Le bureau propose que la classe de sciences physiques et mathématiques, réduite à un très petit nombre de membres, soit réunie avec celle de sciences naturelles et économiques. L'assemblée adopte cette proposition.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 11 décembre 1806, traité de paix entre Napoléon et l'Electeur de Saxe.  
5 janvier 1807, prise de Breslau (Pologne).

*Le conseil général du Département a voté une somme de 600 francs pour la Société. M. Charrier demande si cette dépense a été approuvée par le ministre afin d'en faire un emploi utile et conforme aux vues du gouvernement.*

*On propose d'instaurer des jetons d'assistance pour susciter un plus grand nombre de présences aux séances.*

*On procède ensuite à la nomination des candidats proposés dans les séances précédentes. Ont été élus :*

#### MEMBRE HONORAIRE

M. Richard, Préfet du Département.

#### ASSOCIES CORRESPONDANS

M.M.

Teuler, ex-ingénieur en chef des batimens civils au port de Rochefort  
actuellement employé à Nice en la même qualité,

Pain, propriétaire, demeurant au Passage,

Lelouis, négociant à La Rochelle,

Leclerc, ingénieur des Ponts et Chaussées à La Rochelle,

Maurichaux Beauchamp, docteur médecin à Poitiers,

Guillemeau, docteur médecin, secrétaire perpétuel de l'Athénée de Niort,

Dubois, homme de lettre, auteur du Nouveau voyage en France,

demeurant à Paris rue Vaugirard n° 60.

*Une lettre particulière sera adressée à M. Teuler pour le remercier des services qu'il a rendus à la ville de Rochefort et de l'attachement qu'il lui conserve.*

*Signatures :* Samuel Bernard                      G.J.C. Croizetières  
*(folio 18)*

### 14<sup>ème</sup> séance générale

**4 mars 1807.<sup>1</sup>**

*Plusieurs membres associés correspondants ont adressé des lettres de remerciement accompagnées de leurs ouvrages :*

*1° par M. Guillemeau jeune, secrétaire perpétuel de l'Athénée de Niort, l' « Histoire des oiseaux du département des Deux-Sèvres ».*

*2° par M. Dubuisson, secrétaire perpétuel de la Société des amateurs de sciences naturelles de Paris, « Hypothèse sur la solidification du globe terrestre » [ M1, f° 29r-34v ]*

**Dubuisson** : Hypothèse de la solidification du globe terrestre.

*Théorie cosmogonique selon laquelle la Terre tend vers une densification croissante, parallèlement à une disparition de la vie. Son évolution se ferait en trois époques : 1° liquéfaction (soit par le feu soit par l'eau)*

*2° sédimentation, formation des îles et des continents, développement de la Vie qui concourt à diminuer la partie liquide du globe 3° solidification entière du globe et fin de la vie.*

(12 pages)

*3° par M. Beauséjour, son mémoire imprimé sur « Le dessèchement des marais de la Saintonge »*

*4° par M. Gaillard, trois mémoires : « Sur les causes de la rareté des maladies inflammatoires et la fréquence des maladies catharales » [M1, f° 35v-38r]*

<sup>1</sup> Contexte historique : 8 février 1807, victoire de Napoléon contre les Russes à Eylau.

**Tardy** : Analyse du mémoire de M. Gaillard, professeur de médecine à Poitiers, sur « Les causes qui ont modifié la constitution physique et médicale chez les peuples anciens et modernes.

I. Les fièvres catarrhales (bronchites...) deviennent de plus en plus fréquentes alors que les fièvres inflammatoires (angines...) se font très rares et que les fièvres bilieuses (infections digestives...) sont moins communes.

II. Leurs causes prédisposantes sont, pour les fièvres inflammatoires : embonpoint, forte musculature, visage rond et rose, caractère vif ; pour les fièvres bilieuses : maigre, teint brun, cheveux noirs, caractère emporté ; pour les fièvres catarrhales : muscles flasques, teint blanc, cheveux blonds.

III. Par comparaison aux Anciens, la génération actuelle se caractérise par une moindre activité musculaire, et une propension au luxe, à la mollesse et aux plaisirs des sens. C'est ce qui cause la prédominance des f. catarrhales, d'où la nécessité d'une éducation plus mâle, d'une hygiène et d'une morale plus sévères. (N.B. le rapporteur souscrit entièrement à ces propositions)

(7pages)

« Observations sur les anévrismes du cœur »

« Réfutation de quelques objections contre les vaccins »

5° par M. Delarue, secrétaire perpétuel de la Société de médecine du département de l'Eure, les cinq premiers bulletins de cette Société.

6° par M. Demassé, juge en la Cour d'appel de Poitiers, un fragment de prose et de vers sur un voyage de l'auteur à Rochefort.

M. Lesueur demande à être dispensé des charges imposées par le titre de membre résidant. L'assemblée décide de lui déférer le titre d'associé résidant.

Les deux premières classes réunies en une seule prendront le titre de classe des sciences et arts.

La cotisation des membres résidants pour la seconde année est fixée à trois francs par mois payables d'avance.

Le projet de création de jetons d'assistance est renvoyé à une commission composée de MM Rolland, Pouget et Croizetières.

(folio 19)

Du fait des démissions et des absences le nombre des membres résidants n'est que de vingt deux. L'assemblée nomme pour les remplacer provisoirement par interim MM Jamet, Quillet et Brochot, associés résidants.

Une assemblée générale aura lieu le mercredi 11 mars pour la réélection des officiers du bureau, un an après la formation de la Société. Tous les membres résidants seront convoqués par lettre ainsi que les associés résidants ci-dessus nommés par interim.

M. Maine, capitaine de vaisseau, est proposé par le bureau pour associé correspondant.

M. Carré Ste Gemme, chef de division des bureaux de la Préfecture est élu membre associé correspondant.

Signatures :

Samuel Bernard

G.J.C. Croizetières

### Séance du 11 mars 1807.

M. Lesueur a écrit pour donner sa démission de même que M. Sonolet.

M. Riondel, n'ayant pas paru une seule fois à la Société depuis sa nomination ... est réputé démissionnaire et est radié de la liste des membres de la Société.

M. Alquier, ex-ambassadeur à Naples n'a point encore accusé réception de son diplôme de membre honoraire. Il ne sera inscrit que lorsqu'il aura manifesté son intention d'accepter.

(folio 20)

*Du fait de la démission de quatre membres (MM Masquelez, Lesueur, Sonolet et Riondel) le nombre des membres résidans se réduit à vingt quatre, dont trois sont absents (MM Chaumont, Defortair, et Fourcroy) ; pour les remplacer MM Jamet, Quillet et Brochot<sup>1</sup>, associés résidans membres par interim, sont nommés définitivement membres résidans.*

*De ce fait le nombre des membres résidans est de 27 dont 18 (soit les 2/3) sont présents. On procède de suite à l'élection des officiers, sachant que le Président et le vice-Président ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.*

*M. Trouille est élu Président au troisième tour à la majorité absolue devant MM Rolland et Croizetières.*

*M. Rolland est élu vice-Président au premier tour, devant MM Bernard, Croizetières et Tuffet.*

*M. Croizetières est élu secrétaire général dès le premier tour, contre MM Réjou et de Sérigny.*

*M. de Sérigny est élu au second tour secrétaire général adjoint, devançant MM Réjou, Laborde, Faures, Doré, Bernard, Jamet et Chaslons.*

*(folio 21)*

*M Pouget est réélu à l'unanimité Trésorier Conservateur.*

*Après l'élection du nouveau bureau, M. Meynne, capitaine de vaisseau a été nommé associé correspondant.*

*Les deux classes de la Société devront également procéder au renouvellement de leurs bureaux.*

*Signatures :* Trouille, président

G.J.C. Croizetières, secr. gén.

### Séance du 28 avril 1807

*Correspondances reçues :*

*De M. Delarue, associé correspondant, la continuation du Bulletin de sciences médicales (déposé aux Archives).*

*De M. Brédif, membre résidant, son mémoire sur « Une nouvelle manière de charger les mines » (renvoyé à la 1<sup>ère</sup> classe).*

*De M. Doré, membre résidant, une ode latine de sa composition sur « Les mystères du traité d'Amiens<sup>2</sup> » (renvoyé à la classe de littérature) [ M2, f° 13r].*

*De M. Gaillard, médecin à Poitiers et associé correspondant, un ouvrage sur « Les causes qui ont modifié la constitution physique et médicale chez les peuples anciens et modernes » (ouvrage couronné par l'Académie de Dijon, analysé et présenté par M. Tardy).*

[ M1, f° 35v-38v ]

<p><b>Tardy</b> : Analyse du mémoire de M. Gaillard, professeur de médecine à Poitiers, sur « Les causes qui ont modifié la constitution physique et médicale chez les peuples anciens et modernes. –24 avril 1807 -  <i>I. Les fièvres catarrhales (bronchites...) deviennent de plus en plus fréquentes alors que les fièvres inflammatoires (angines...) se font très rares et que les fièvres bilieuses (infections digestives...) sont moins communes.</i>  <i>II. Leurs causes prédisposantes sont, pour les f. inflammatoires : embonpoint, forte musculature, visage rond et</i></p>
--

<sup>1</sup> Quillet pendant la Terreur fut choisi avec Bobe-Moreau pour aller arrêter dans l'île de Ré le député Dechézeaux, qui fut guillotiné. Après le 9 thermidor, il fut secrétaire de la « Société populaire » dont Bobe-Moreau était le président, qui se consacra à l'épuration des Terroristes. Quant à Brochot, chirurgien de marine, au cours d'un voyage de la Réunion en France en 1794, il avait pris la tête d'une rébellion de l'équipage de la corvette le Moineau contre son commandant le capitaine Tayeau, accusé de n'avoir pas exécuté les ordres du gouvernement. (*D'après Viaud et Fleury, Histoire de la ville et du port de Rochefort.*)

<sup>2</sup> Le traité d'Amiens, signé le 28 mars 1802 entre la France et l'Angleterre, mettait fin à la 2<sup>ème</sup> coalition de l'Europe contre le Directoire. Il devait être rompu dès mars 1803 par l'Angleterre.

rose, caractère vif ; pour les f bilieuses : maigreur, teint brun, cheveux noirs, caractère emporté ; pour les f. catarrhales : muscles flasques, teint blanc, cheveux blonds.

III. Par comparaison aux Anciens, la génération actuelle se caractérise par une moindre activité musculaire, et une propension au luxe, à la mollesse et aux plaisirs des sens. C'est ce qui cause la prédominance des f. catarrhales, d'où la nécessité d'une éducation plus mâle, d'une hygiène et d'une morale plus sévères. (N.B. le rapporteur souscrit entièrement à ces propositions)

(7 pages)

De M. Dubuisson, « Hypothèses sur la solidification du globe » (ouvrage présenté par M. Brochot avec son opinion particulière). [ M1, f° 34v-35r

**Brochot** : Idées générales sur un ouvrage ayant pour titre Hypothèse sur la solidification du globe terrestre, précédées de quelques réflexions sur les dangers et l'inutilité des cosmogonies nouvelles.

Commentaires critiques et sceptiques sur les hypothèses présentées dans le mémoire soutenu le 30 juin 1807.

(1 page)

Signatures : Trouille, président G.J.C. Croizetières, secr. gén.  
(folio 22)

### Séance du 30 juin 1807.<sup>1</sup>

M. Tuffet lit un rapport de la classe des sciences sur un mémoire de M. Besnard, officier de santé de 2<sup>ème</sup> classe de la marine, sur « L'abus des purgatifs » [ M2, f° 19v ] imputé à l'ignorance, aux théories scolastiques et aux préjugés. (mémoire et rapport seront versés aux Archives) [ M1, f° 27v-29r ]. M. Besnard sera présenté comme membre associé correspondant.

**Tuffet** : Rapport sur une notice de M. Besnard, officier de santé de 2<sup>ème</sup> classe de la marine, sur l'abus des purgatifs.

Causes de l'abus des purgatifs : 1° les préjugés populaires 2° les fausses connaissances en médecine 3° la cupidité de certains pharmaciens.

Les purgatifs sont dangereux s'ils sont utilisés : 1° trop longtemps 2° au cours des fièvres intermittentes 3° durant les canicules 4° dans la phthisie pulmonaire 5° dans les suppurations.

(3 pages)

M. Tuffet présente quelques observations sur la distinction à faire entre rapports et analyses des ouvrages. [M1, f° 38v-39v et 40r-40v ]

**Tuffet** : Notice sur les rapports.

Réflexions sur le travail des commissions chargées de rendre compte de certains ouvrages. I. Faire un rapport sur un sujet donné, se ramène à trois opérations différentes : analyser le sujet, en extraire quelques idées générales, examiner ses qualités ou ses défauts. II. L'analyse et l'extrait doivent être effectués par une seule personne ; par contre l'examen nécessite une discussion entre plusieurs, la critique ne peut être le fait d'un seul. III. Certains auteurs demandent l'examen de leur ouvrage par la Société. Mais d'autres n'en attendent que l'analyse ou l'extrait. IV. Il serait bon que la Société se réserve un droit d'examen critique, en complément de l'analyse et de l'extrait qui se limitent aux vues de l'auteur. (3 pages)

**Tuffet** : Projet du règlement relatif aux ouvrages dont la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort veut prendre connaissance.

Mise en forme réglementaire des propositions présentées dans le mémoire précédent. (2 pages)

M. le Sous-Préfet de Rochefort a adressé deux mémoires de M. Chambert, artiste vétérinaire de ce département, l'un sur l'épizootie qui s'est manifestée cette année dans plusieurs communes de cet arrondissement, l'autre relatif à des expériences sur la castration des chevaux (mémoires envoyés à la classe de sciences). M. Chambert est élu associé correspondant.

<sup>1</sup> Contexte historique : 20 mai 1807, prise de Dantzig (Pologne).

14 juin, victoire de Napoléon sur les Russes à Friedland (Prusse orientale).

25 juin, entrevue des empereurs Napoléon et Alexandre à Tilsitt (Russie)

*M. Jean Pelletreau vient de recevoir de la Société d'Agriculture de Paris, à titre d'encouragement, une médaille d'or pour avoir amélioré les races de bêtes à laine ...*

*De M. Bobe Moreau : nouvelles observations sur les dangers de certains bijoux et notamment du percement des oreilles (déposé aux archives). [ M1, f° 22v-23r ]*

<b>Bobe Moreau</b> : Nouvelle observation sur les accidents qui suivent le percement des oreilles. <i>A propos du cas de Mlle Alexandrine Perron, l'auteur rappelle la gravité de ces infections provoquées, qu'on a trop tendance à négliger voire à considérer avec dérision.</i> (2 pages)
<b>Bobe Moreau</b> : Addition au mémoire précédent. <i>Un nouveau cas d'infection provoqué par le percement des oreilles.</i> (1 page)

*(folio 23)*

*Deux mémoires sont envoyés à la classe de littérature et arts. L'un de M. Céra, peintre et fondateur de l'Académie de peinture de Rotterdam, l'autre de M. Defortair sur l'utilité d'une académie de peinture, sculpture et architecture dans ce département, accompagné de statuts relatifs à cette académie.*

*Un projet de séance générale et publique fera l'objet d'un examen, pour savoir si la Société possède assez de matériaux pour occuper utilement et agréablement une séance générale et publique.*

*Signatures :* Trouille

G.J.C. Croizetières, secr. gén.

### Séance du 28 juillet 1807<sup>1</sup>

*On lit les lettres de remerciement de MM. Rémy, pasteur président du consistoire à La Rochelle et Descolins, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées à La Rochelle, tous deux nommés associés correspondants.*

*On renvoie à la classe de sciences une lettre de M. Doré, membre résidant, ... sur « La répugnance qu'ont les souris et les rats à l'approche de la boutique des maréchaux ferrant » ce qui provient sans doute de l'odeur qui s'exhale du brulement de la corne du pied des chevaux. ... On pourrait tirer parti de cette découverte pour écarter les rats des vaisseaux.*

*M. Jamet offre deux exemplaires de son épître « Mes incertitudes » (déposés aux archives).*

*On écoute avec intérêt une pièce de vers : « L'hermite romaine », de Goldsmith, traduite de l'anglais par M. Bonnet Lescure, officier du génie maritime (déposé aux archives).*

*(folio 24)*

*M. Bonnet Lescure est élu à l'unanimité membre résidant. M. Descolins est nommé associé correspondant.*

*Signatures :* Rolland, vice-président

G.J.C. Croizetières secr. gén

### Séance du 15 décembre 1807.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Contexte historique : 7 juillet 1807, Traité de paix de Tilsitt entre la France et la Russie et entre la France et la Prusse.

<sup>2</sup> Contexte historique : 16 octobre 1807, traité d'alliance entre la France et le Danemark ; 17 octobre, 1<sup>ère</sup> expédition française au Portugal.

*L'assemblée reçoit comme nouveau membre résidant M. Bonnet de Lescure qui prononce un discours de réception, contenant une notice intéressante sur Goldsmith et sur ses ouvrages (discours déposé aux archives).*

On donne lecture d'une lettre de M. Faures, l'un des membres résidants, par laquelle, après s'être plaint de la manière plus incivile que sensée avec laquelle le rédacteur de la Gazette de France s'est exprimé sur cette Société dans son n° 282, il offre sa démission sur ce seul motif. L'assemblée, considérant qu'il n'est pas de la dignité d'une Société composée d'hommes qui se réunissent pour un but utile, de s'occuper des diatribes d'un journaliste peu fait pour apprécier ce motif et qu'un si plat libelle doit être voué au mépris qu'il mérite, considérant d'ailleurs que si elle acceptait pour ce prétexte la démission de M. Faures, ce serait admettre par une conséquence naturelle que chacun de ses membres devrait donner la sienne pour la même raison, arrête qu'il sera écrit dans ce sens à M Faures par le bureau en lui annonçant que la Société ne peut accepter sa démission et en l'invitant à la retirer.

La Société, instruite des bonnes dispositions dans lesquelles est M. le maire de cette ville pour lui conserver dans l'hôtel de la mairie un local propre à la tenue de ses séances, arrête qu'il lui sera écrit une lettre de remerciement...

M. Lévêque, associé correspondant, est proposé pour membre résidant.

*L'état de situation de la trésorerie fait apparaître un crédit disponible de 740 francs 5 sous. En conséquence la cotisation de chacun des membres sera réduite à deux francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.*

*(folio 25)*

*La Société renouvelle l'abonnement à divers journaux : celui de la Bibliothèque britannique et du Mercure pour un an, celui des Annales des Arts et Manufactures pour 3 ou 6 mois, et le journal des propriétaires ruraux, les Annales d'Agriculture pour 3 mois.*

*Signatures :*            Rolland            G.J.C. Croizetières, secrétaire général

### **Séance du 27 janvier 1808**

*M. Faures n'a pas encore répondu à la lettre par laquelle la Société lui faisait connaître son refus d'accepter sa démission.*

*Les membres sont invités à prendre connaissance du nouveau local proposé par M le maire dans l'Hôtel de ville.*

Cette visite faite, la Société arrête qu'elle se bornera à accepter deux des quatre pièces offertes par M. le maire qui sont les deux premières à la gauche afin de laisser les deux autres à la disposition de M. le maire. Elle arrête en même temps que la Société députera trois de ses membres qui sont MM Rolland, Croizetières et de Sérigny vers M. le maire pour le remercier de ses offres obligeantes, lui faire part du choix qu'a fait la Société, le prier de faire boucher la porte de communication entre les deux appartements à gauche et ceux à droite et de faire faire quelques légères réparations au local accepté par la Société. Quant à l'ameublement et décoration de ce local, la Société a nommé pour sa commission à cet effet MM Hubert et Allard qui s'entendront sur cet objet avec le secrétaire général, à la charge de faire à la Société un rapport de ce qu'ils auront arrêté.

*(folio 26)*

---

5 novembre 1806, installation de la Cour des Comptes ; 11 novembre, traité entre la France et la Hollande ; 30 novembre, prise de Lisbonne par les Français.

8 décembre 1806, création du royaume de Westphalie en faveur de Jérôme frère de Napoléon ; 10 décembre, création du royaume d'Etrurie en faveur de Joseph frère de Napoléon.

*M. Lévêque, capitaine de frégate, associé correspondant, est élu à l'unanimité membre résidant.*

*Une réunion extraordinaire de tous les membres résidans procèdera mardi prochain 2 février au renouvellement du bureau.*

### **Séance du 2 février 1808.<sup>1</sup>**

*On procède à l'élection du Bureau pour la présente année.*

*M. Rolland a été élu à la majorité absolue président de la Société, devant M. Croiszetières.*

*Le poste de vice-président a été obtenu au second tour par M. Croiszetières contre M. Bernard.*

*Pour l'élection du secrétaire général, MM Bonnet et de Sérigny ont obtenu le même nombre de voix au second tour. M. Bonnet a été élu, étant plus ancien d'âge.*

*M. Pouget a été réélu trésorier avec la totalité des suffrages.*

*(folio 27)*

*Dans une lettre au président, M. Bernard sous-préfet adresse le programme d'un prix proposé pour 1808 par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne.*

*M. Chaumont présente un mémoire sur « Les moyens de rendre potable l'eau de la mer » (renvoyé à la classe de sciences et arts) [ M2, f° 17r ].*

*Signature :*                      Rolland

### **Séance du 29 mars 1808.**

*M. Thivend, chef d'administration de la marine, présente sa démission en raison de ses occupations nombreuses (démission acceptée)*

*M. le président a passé un marché avec M. Céra, peintre décorateur, pour la décoration du local cédé par M. le maire à la Société.*

*M. Rolland offre un mémoire sur la sanification du port de Rochefort rédigé par une commission gouvernementale ad hoc (déposé aux archives).*

*La classe de sciences et arts s'est donné un nouveau bureau constitué de MM. Tardy, président, Bernard, vice-président et Réjou, secrétaire.*

*Le capitaine de vaisseau Meyne est décédé. Selon l'usage, le secrétaire général prononcera l'éloge du défunt.*

*Signatures :*                      Bonnet-Lescure                      Rolland

### **Séance du 26 avril 1808.**

*M. le préfet du département annonce par lettre l'envoi d'une somme de deux cents francs destinée à acquitter les menues dépenses de la Société pour l'année 1807.*

---

<sup>1</sup> Contexte historique : 2 février 1808, entrée des troupes françaises à Rome. Napoléon décide d'envahir l'Espagne

*Le secrétaire lit l'éloge funèbre de M. le capitaine de vaisseau Meyne comprenant une notice historique à son égard [ M2, f° 25r-28v ]*

**Bonnet Lescure :** Eloge de M. le capitaine de vaisseau Meyne.

*De toutes les carrières, la marine est celle qui nécessite le plus d'abnégation, de mépris du danger et d'oubli de soi-même, qui expose aussi le plus au malheur, à l'échec et à la perte de gloire ; d'où le caractère fier et rude du marin. Le capitaine Meyne fut ainsi. Après avoir fait du cabotage sur les côtes anglaises, il devint corsaire à 20 ans durant la guerre de Sécession. A partir du port de Dunkerque, il fit de nombreuses prises ennemies en les attaquant à l'abordage. En 1783 la paix l'obligea à reprendre la navigation de commerce. A la Révolution, il devint lieutenant puis capitaine de vaisseau, commandant plusieurs divisions de frégates. Chef de la marine à Ostende, il participa à la formation à Boulogne d'une force d'invasion de l'Angleterre. Puis il vint à Rochefort commander la Frégate l'Armide. Une frégate anglaise se présenta : il l'aurait attaquée si le général lui en avait accordé l'ordre. Ce désaccord le fit affecter à Brest, où il mourut, sans commandement. Le capitaine Meyne avait fait construire en 1790 à Dunkerque un vaisseau corsaire remarquable par la légèreté de son gréement. Malgré tous les avis contraires, il démontra la maniabilité et la résistance de son bateau, opposant à ses détracteurs son caractère rude et âpre.*  
(7 pages)

*On lit le rapport de la classe de sciences et arts sur le projet de cuisine présenté par M. Chaumont [ M2, f° 17r ]. Le travail de cet ingénieur peut présenter dans plusieurs circonstances des avantages précieux pour la Marine. La Société charge le secrétaire d'écrire à l'auteur pour lui témoigner sa satisfaction et pour l'engager à lui communiquer toutes les productions qu'elle a droit d'attendre de son zèle.*

*(folio 28)*

*signatures :*                      Bonnet-Lescure                      Rolland

### **Séance du 30 mai 1808.<sup>1</sup>**

Un membre fait sentir la nécessité d'un nouveau règlement pour l'organisation de la Société. Il expose que l'expérience a fait reconnaître l'insuffisance du règlement déjà existant, et en même temps l'obligation de modifier quelques unes de ses dispositions. Il propose de nommer une commission qui serait chargée de présenter un nouveau projet à cet égard. Cette proposition est unanimement adoptée et MM Bernard, Croiszetièrre et Bonnet-Lescure sont nommés membres de cette commission.

*M. le capitaine Chaumont de Guitry ayant sa résidence à Rochefort, il est admis au rang des membres.*

*Signatures :*                      Bonnet-Lescure                      Rolland

### **Séance du 17 juin 1808.**

*La commission chargée de rédiger un nouveau règlement donne connaissance de son travail. La Société arrête que ce projet sera divisé en deux parties. L'une, contenant des dispositions générales, sera imprimée et l'autre contenant des articles de détail sur la police intérieure de la Société sera simplement transcrits sur les registres.*

*Le projet de règlement destiné à l'impression est arrêté.*

*Signature :*                      Rolland

*(folio 29)*

## **REGLEMENT de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort, Département de la Charente-Inférieure**

<sup>1</sup> Contexte historique : 5 mai 1808, traité de Bayonne (Charles IV d'Espagne et son fils Ferdinand remettent la couronne à Napoléon qui la donne à son frère Joseph)

**Art. I**

La Société prend pour titre, celui de Société de littérature, sciences et arts ; pour emblème, une gerbe d'épis mêlés de fleurs et pour devise, *utile dulci*.

**II**

Elle se compose de trente Membres résidants, de Membres honoraires et d'Associés-correspondans, dont le nombre est illimité.

**III**

Nul ne peut être reçu Membre résidant, s'il n'est domicilié à Rochefort

**IV**

Il ne peut être pris d'Associés-correspondans hors du département, que parmi les secrétaires des autres Sociétés savantes ou littéraires, ou parmi les personnes qui, en adressant à celle-ci un ouvrage de leur composition, auront manifesté le désir de lui appartenir.

**V**

La proposition d'un candidat sera faite par un écrit, signé de deux membres au moins ; ses noms, prénoms, qualités et son domicile y seront énoncés. Cette proposition sera remise au bureau, qui la présentera en séance générale. Le candidat ne pourra être élu qu'à la séance suivante.

**VI**

L'élection d'un membre résidant, honoraire ou correspondant, se fera par scrutin secret individuel, à la majorité absolue des suffrages, dans une assemblée composée de la moitié, au moins, des membres résidants.

**VII**

Chaque membre nouvellement élu recevra, avec son diplôme, un exemplaire du règlement. Si c'est un membre résidant, il sera présenté en séance générale par le président, et y présentera un discours de réception.

**VIII**

Chaque membre résidant fournira à la Société, au moins une fois par an, un ouvrage de sa composition.

**IX**

Il payera tous les mois et à l'avance, au trésorier de la Société, une contribution dont la quotité sera fixée par elle au commencement de chaque année, sur le rapport du bureau.

Il consignera en outre chaque mois (hors le tems des vacances), entre les mains du trésorier, pour fournir aux droits de présence, une somme dont la quotité sera aussi déterminée de la même manière et à la même époque.

**X**

Seront réputés démissionnaires par le fait ceux des membres résidants qui, dans le cours d'une année, n'auront point satisfait aux obligations prescrites par les deux précédents articles.

Dans chacun de ces cas et un mois après avoir été prévenus par le président, ils seront rayés du tableau de la Société si, pendant ce mois, ils n'ont présenté aucune excuse suffisante, dont le bureau sera seul juge quant aux cotisations.

### XI

Les membres résidans qui changeront de domicile deviendront associés correspondans, s'il est justifié qu'ils ont remplis leurs obligations envers la Société, jusqu'à l'époque de leur départ.

S'ils reviennent à Rochefort et qu'ils y rétablissent leur domicile, ils seront nommés de droit à la première place vacante de membre résidant.

### XII

Les membres honoraires et les associés correspondans ne sont assujettis à aucune des obligations des membres résidans. Ils sont seulement invités à communiquer à la société les travaux de sciences, d'économie et de littérature dont ils se seront occupés, et à lui fournir les renseignements que le lieu qu'ils habitent les mettra à portée de lui procurer.

Lorsqu'ils se trouveront à Rochefort, ils seront convoqués aux assemblées de la Société et ils y auront voix consultative.

### XIII

Le tableau de la Société sera formé par le secrétaire à la fin de chaque année, dans l'ordre alphabétique, avec indication du jour des nominations.

Les membres honoraires seront inscrits dans le même ordre, en tête du tableau.

### XIV

Les travaux de la Société sont dirigés par le bureau, composé du président, du vice-président, du secrétaire-archiviste (qui au besoin est remplacé par un secrétaire adjoint), et du trésorier.

Ce bureau forme le conseil de la Société. Il présente la liste des candidats proposés, arrête le tableau des membres, règle l'ordre du jour de chaque assemblée. Il est chargé de l'administration et de toute la correspondance. Il signe, fait expédier et sceller tous les diplômes et actes délivrés par la Société.

### XV

Le président a la police de la Société ; il fait observer l'ordre du jour ; il met aux voix les propositions, ferme la discussion, recueille les suffrages et proclame l'opinion de l'assemblée.

Il opine le dernier et en cas de partage, il a la voix prépondérante.

### XVI

Le secrétaire-archiviste rédige les procès-verbaux ; il est chargé de la tenue de tous les registres, de l'arrangement et de la conservation des archives dont il présente tous les six mois l'état au conseil.

*(folio30)*

Il enregistre, par ordre de présentation, tous les manuscrits ou imprimés remis à la Société et adoptés par elle.

Il communiquera aux membres, mais sans déplacement, tous les procès-verbaux et toutes les autres pièces déposées aux archives, lorsqu'il en sera requis.

Quant aux journaux et livres imprimés, il ne pourra également les confier qu'aux membres seulement et à la charge par eux d'en donner récépissé sur un registre à ce destiné.

Il ne pourra confier plus de quatre numéros du même journal ni plus d'un ouvrage à la fois à chaque membre, lequel sera tenu de les rendre en bon état à la fin du mois.

Dans le dernier mois de chaque année, le secrétaire présentera à la Société une analyse succincte et raisonnée des travaux, laquelle, après avoir été lue et approuvée en séance générale, sera déposée aux archives.

#### **XVII**

Le trésorier perçoit les cotisations et les sommes destinées aux droits de présence ; il en donne quittance ; il n'acquitte que les dépenses arrêtées par le conseil et sur des mandats signés du président.

Il remet tous les six mois au conseil son état de situation, et lui rend ses comptes à la fin de chaque année. Le conseil les vérifie, les arrête, lui en donne décharge et en communique le résultat à la Société, qui en ordonne le dépôt aux archives.

Le trésorier n'a que voix consultative au conseil.

En cas d'absence, il est momentanément remplacé par le secrétaire-adjoint.

#### **XVIII**

Les fonctions des président et vice-président ne durent qu'un an. Ils peuvent être renommés pour l'année suivante. Après quoi il faut un an d'intervalle pour qu'ils puissent être réélus. Les secrétaires et le trésorier sont nommés chaque année et immédiatement rééligibles. Toutes ces élections et réélections se font dans le mois de janvier ; on y procède dans les formes prescrites par l'article VI

#### **XIX**

La Société se réunit en assemblée générale les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, hors le tems des vacances, à six heures du soir en été, à cinq heures en hiver, sur billets de convocation signés par le secrétaire.

Si le mardi est un jour de fête, il convoque pour le lendemain.

Il pourra y avoir des assemblées extraordinaires. Elles seront indiquées par le président et convoquées par le secrétaire. On ne s'y occupera que de l'objet qui les aura motivées.

Les séances publiques seront déterminées par un arrêté particulier de la Société qui en fixera l'objet et l'époque. Une commission particulière sera chargée de faire un rapport sur le choix des ouvrages des membres dont la lecture ou l'analyse devra être faite en séance publique.

#### **XX**

On lit dans chaque assemblée : 1° le procès-verbal de la précédente séance, qui est aussitôt signé par le président et par le secrétaire ; 2° la correspondance ; 3° on s'occupe ensuite des matières mises à l'ordre du jour ; 4° et enfin de la lecture des rapports et des ouvrages des membres, dans l'ordre qui sera établi par le président.

#### **XXI**

La Société renverra, s'il y a lieu, les ouvrages à l'examen d'une commission nommée par le président. Les rapports de la commission seront faits à la séance suivante ou dans le mois plus tard, faute de quoi il sera nommé une nouvelle commission.

Les rapports seront faits par écrit ; ils seront déposés aux archives ainsi que tout ouvrage adopté par la Société.

#### **XXII**

L'ouverture de chaque séance de la Société ne pourra, sous aucun prétexte, être retardée plus d'une heure au-delà de celle indiquée par les billets de convocation. Il sera établi, pour les membres résidans, un droit de présence aux assemblées ordinaires, sur les fonds qui seront faits à cet effet, conformément à l'article IX

Le mode d'exécution du présent article sera déterminé par un arrêté particulier de la Société.

### XXIII

En cas d'événement heureux ou de maladie grave survenus à l'un de ses membres, la Société lui enverra une députation chargée de témoigner, en son nom, à lui ou à sa famille le vif intérêt qu'elle prend à ce qui lui arrive.

### XXIV

La Société assistera en entier au convoi d'un de ses membres décédé. Son éloge sera lu dans le mois en séance générale, par un des sociétaires qui recueillera à cet effet les renseignements nécessaires sur la vie, les talents et les ouvrages du décédé. Cet éloge sera déposé aux archives, et répété en séance publique, si elle a lieu dans l'année du décès.

### XXV

La Société prend pour ses vacances les mois d'août et de septembre.

### XXVI

Le présent règlement sera imprimé aux frais de la Société, avec la liste de tous ses membres ; il en sera remis ou adressé un exemplaire à chacun d'eux.

Le présent règlement a été lu et adopté en séance générale de la Société, le dix-sept juin mil huit cent huit et signé sur le registre par les membres résidans.

*Signatures :*

Samuel Bernard	Rolland		
Charles Lévêque	Testut	Charrier	
E. Bobe Moreau	Tuffet		
Agier St Aubin	Brochot		
Auvergne Laborde	Doré	Allard	Tardy
Faures	Chailly	Réjou	J. P. Jolivel
Pouget	Chaumont	Louis Guillet	G.J.C. Croiszetière
	Baril	J.B. Nermand	J. Clémot
Lecomte	C. Rigault de Genouilly	Thomas	Filhon
			Petit
			adopté

Faure

(folio 31)

### Séance du 26 juillet 1808.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Contexte historique : 19 juillet 1808, défaite de l'armée française à Baylen ;  
20 juillet, entrée à Madrid de Joseph Bonaparte roi d'Espagne.

*Sous la présidence de M. Croisetière, vice-président, on arrête les modalités de Police intérieure de la Société, en application des articles IX et XXII du règlement, ainsi qu'il suit :*

*Art. 1<sup>er</sup> Chaque membre résidant versera au début de chaque trimestre la somme de douze francs comme droit de présence, sauf ceux qui auront assisté à toutes les séances du trimestre écoulé qui n'auront rien à fournir en droits de présence pour le trimestre suivant.*

*Art. 2<sup>ème</sup> Au début de chaque assemblée ordinaire, le secrétaire ouvrira le registre des présences.*

*Art. 3<sup>ème</sup> Chaque membre résidant présent s'inscrira sur ce registre (arrêté aussitôt par le président).*

*Art. 4<sup>ème</sup> Les membres résidans absents ou arrivés en retard à la séance perdront leur droit d'inscription et de présence.*

*Art. 5<sup>ème</sup> Il ne sera admise aucune excuse d'absence ou de retard aux assemblées ordinaires, sauf pour cause de service public, maladie ou nécessité.*

*Dans l'un de ces trois cas, les membres préviendront le président, par écrit, du motif de leur absence.*

*Art. 6<sup>ème</sup> En cas d'excuse légitime, le nom du membre excusé sera inscrit sur le registre de présence avec mention du motif de l'absence et contre signature du président séance tenante. Le membre ainsi valablement excusé jouira des mêmes droits que les présents.*

*Art. 7<sup>ème</sup> A la fin de chaque trimestre, le secrétaire fournira d'après le registre des présences un état présentant en cinq colonnes :*

- les noms de tous les membres résidans,
- pour chacun le nombre de ses présences,
- le nombre de ses absences,
- la répartition des droits de présence,
- les retenues pour fait d'absences.

*Art. 8<sup>ème</sup> Cet état sera vérifié et arrêté par le conseil avant d'être remis au trésorier.*

*Art. 9<sup>ème</sup> Le trésorier tiendra compte à chacun des membres, sur sa consignation du trimestre suivant, de la somme qui lui aura été impartie sur ledit état.*

*Art. 10<sup>ème</sup> Le produit des sommes retenues pour fait d'absence sera versé dans la caisse du trésorier pour être employé suivant les intentions de la Société.*

*Exemples : La consignation de chaque membre étant de 12f par trimestre ou de 2f pour chacune des 6 séances ordinaires d'un trimestre, un membre qui aura été absent 4 fois sur 6 perdra 8f sur sa consignation, somme qu'il devra verser à nouveau au trimestre suivant ; s'il avait été présent aux 6 séances, il aurait conservé sa consignation et n'aurait rien eu à verser au trimestre suivant.*

*Signatures :*

Rigault de Genouilly	Samuel Bernard	Testut		
Auvergne Laborde	G.J.C. Croiszetière	Chailly	Chaslon	Rolland
Charrier				
Agier St Aubin	Charles Lévêque	Tuffet	Bobé Moreau	
Tardy	Doré			
Pouget	Jamet	Réjou	J. P. Jolivel	Allard
J.B.Nerland	Louis Guillet			Brochot
Baril	Lecomte	J.B.Hubert	Chaumont	Filhon
	Adopté Faure	J.Clémot	Thomas	

(folio 32)

**Séance du 29 novembre 1808.<sup>1</sup>**

*L'assemblée reconnaît la nécessité d'avoir un gardien ; elle charge M. Allard de lui en procurer un et de rédiger avec M. de Sérigny un projet de règlement sur les fonctions de ce gardien.*

*M. Faurès, démissionnaire du 13 décembre 1807, n'ayant pas répondu à la lettre par laquelle la Société lui témoignait le désir de le conserver, cette démission est acceptée.*

*M. le président présente trois ouvrages adressés à la Société :*

*1° un « Traité de la nuit et de son influence sur les maladies » par Monsieur Moricheau Beauchamp, associé correspondant.*

*2° le 1<sup>er</sup> volume des mémoires de l'Athénée de Niort.*

*3° des observations sur les constitutions médicales de Niort, par M. Guillemeau jeune, associé correspondant.*

*M. Réjou présente trois nouveaux numéros du Bulletin de la société de médecine du département de l'heure (sic) adressés par M. Delarue.*

*M. Jamet présente à la Société deux pièces de vers de sa composition ; l'une est une Elégie intitulée « Un père sur le tombeau de son fils », l'autre est un remerciement adressé à une jeune demoiselle qui avait fait présent d'une bourse à l'auteur (ouvrages déposés aux archives).*

*Signatures : F. Sérigny secrétaire adjoint                      Rolland*  
(folio 33)

**Séance du 13 décembre 1808.<sup>2</sup>**

*Le projet de règlement sur les fonctions du gardien de la Société est adopté.*

*M. Pelletreau Lafoi donne sa démission de membre résidant en raison de ses occupations et surtout de sa surdité.*

*La Société s'abonnera pour l'année 1809 aux journaux suivants :*

*1° la Bibliothèque britannique.*

*2° les Annales des arts et manufactures.*

*3° les Annales d'agriculture.*

*4° le Mercure de France.*

*Les journaux ne pourront être prêtés que huit jours après leur arrivée.*

*M. Croiszetière offre deux exemplaires d'un ouvrage de lui : « Instruction sur les obligations des officiers de l'état civil » (déposés aux archives).*

*M. Tardy lit une observation sur : « L'expulsion spontanée d'un calcul urinaire du poids de six onces par les parties génitales d'une femme » (déposé aux archives). [ M1, f° 41r-41v ]*

<p><b>Tardy :</b> Observation sur l'expulsion spontanée d'un calcul urinaire d'un poids de six onces par les parties génitales de la femme. N.B. 6 onces = 183 grammes. (2 pages)</p>
---

*MM. Rolland et Sérigny proposent M. Lecomte, directeur de l'école secondaire, comme membre résidant.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 4 août 1808, Napoléon visite le port de Rochefort. Depuis un mois la ville est en effervescence et surpeuplée. A la suite de cette visite l'empereur décide la fortification de l'arsenal, l'extension des constructions navales, l'édification du fort Liédot dans l'île d'Aix.

8 septembre 1808, convention de Paris entre la France et la Prusse ;

20 septembre, entrevue d'Erfurt entre Napoléon et le tsar.

10 novembre, prise de Burgos.

<sup>2</sup> Contexte historique : 4 décembre 1808, reddition de Madrid, 5 décembre, prise de Rosas.

*MM. Allard et Jamet proposent M. Nermand fils, commissaire de marine, comme associé correspondant*

Signatures : F. Sérigny Rolland  
(folio 34)

### Séance du 27 décembre 1808.

*MM. Baril et Lecomte sont nommés membres résidans et M. Narmand fils, associé correspondant.*

*MM. Tuffet, Bobe Moreau, Agier St Aubin, Chaumont et Hubert proposent de nommer comme membre résidant M. Clémot, docteur médecin, professeur d'anatomie aux écoles de médecine de Rochefort.*

*MM. Tardy, Tuffet, Chaslon et Agier St Aubin proposent la nomination comme associé correspondant de M. Isidore Petit, officier de santé en chef du vaisseau le Majestueux.*

*Après avoir présenté l'analyse des travaux de la Société durant l'année 1808, le secrétaire adjoint propose de nommer deux commissions qui seront chargées dans la première séance de chaque mois de présenter des observations, l'une sur les maladies qui auront été les plus communes à Rochefort pendant le mois précédant et les moyens curatifs qui auront le mieux réussi, l'autre sur les observations météorologiques et leur concordance avec la position des astres et surtout avec les points lunaires indiqués par la marée [ M2, f° 21v ].*

*La première commission sera composée de MM. Tardy, Bobe Moreau, Tuffet et Chaslon ; la seconde de MM. Rolland, Réjou et Sérigny .*

*M. Croiszetière, vice-président, présente un ouvrage en vers de sa composition : « Épître à Mad. D. sur le genre de littérature qui convient aux femmes » (déposé aux archives) [ M2, f° 11r ].*

Signatures : de Sérigny Rolland

### Séance du 10 janvier 1809

*On présente les nouveaux membres élus, MM. Barille et Lecomte qui prononcent leur discours de réception : celui de M. Lecomte sur les avantages des Sociétés savantes, qui ont pour objet principal de faire ou de répandre des découvertes, en unissant la théorie à l'observation ; celui de M. Barille qui fait espérer à la Société des ouvrages de poésie latine et lui fait hommage du 1<sup>er</sup> chant de son poème « La Napoléonide » [ M2, f° 13r ] et de la traduction en vers latins de « La bataille d'Austerlitz » poème de Millevois [ M2, f° 13r ].*

*M. Clémot est élu comme membre résidant et M. Petit comme correspondant.*

*M. Labrousse, officier de santé de la marine, est proposé comme associé correspondant par MM. Tuffet, Tardy, Brochot, Réjou et Agier St Aubin.*

(folio 36)

*Les comptes de la Société depuis sa formation font apparaître 1684f, 75 de recettes, 1504f, 95 de dépenses ; il reste par conséquent en caisse 179f, 80.*

*Quant aux observations météorologiques, il apparaît nécessaire qu'elles soient toujours faites dans le même lieu, par exemple à l'endroit destiné à recevoir les archives où on pourrait établir un appareil qui ferait connaître la quantité d'eau tombée.*

*On procède au renouvellement du bureau. M. Rolland est élu président, M. Croisetièrre vice-président, M. Sérigny secrétaire archiviste, M. Réjou secrétaire adjoint et M. Pouget trésorier.*

*M. Tardy lit quelques observations sur un fébrifuge nommé Quinquina français [ M2, f° 19r ], essayé à l'Hôpital de la marine : sur six malades traités, trois seulement ont été guéris, un est resté dans le même état, un autre est devenu plus malade et le sixième s'est échappé de l'hôpital avant qu'on ait pu constater les effets du remède. [ M1, f° 42v-45v ]*

**Tardy** : Observation sur les effets d'un nouveau remède désigné par le nom de Quinquina français et transmis par Son Excellence le ministre de la marine et des colonies, pour être employé à l'hôpital maritime du port de Rochefort sous trois formes différentes, celle de poudre, d'extrait sec et de teinture.

*Le Quinquina du Pérou est très efficace contre les fièvres intermittentes, endémiques en Aunis. On a tenté d'en faire un succédané, baptisé Quinquina français, à partir de l'écorce de marronnier d'Inde. Mais les essais pratiqués à Rochefort en septembre octobre 1808 n'ont pas été concluants : sur 6 cas traités, 3 fièvres quartes ont été guéries, 1 double tierce s'est aggravée, 1 double quarte a été améliorée mais non guérie, le 6<sup>ème</sup> malade s'est évadé sans être guéri. (4 pages)*

*On lit quatre pièces de M. Jamet : une fable, un conte, un madrigal et un remerciement (déposés aux archives).*

*A propos des calculs, M. Tuffet indique les moyens de reconnaître dans quelle partie du corps ces calculs se sont formés.*

Signatures :                      de Sérigny secrétaire                      Rolland

### Séance du 21 février 1809<sup>1</sup>

*M. le sous-préfet adresse deux exemplaires des prix proposés pour 1809 et 1810 par la Société de médecine de Marseille, ainsi que d'une notice, écrite par M. Lair secrétaire de la Société d'agriculture de Caen, sur M. Le Berriays auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture très estimés.*

*La Société s'abonnera pour six mois au Journal du soir.*

*M. Petit, docteur médecin nouvellement élu correspondant, offre un ouvrage de sa composition : « Observations sur le scorbut »*

*M. Labrousse est élu associé correspondant.*

*Les observations météorologiques faites pendant le mois de janvier sont présentées ainsi que leur concordance avec les positions de la lune.*

*M. Barille lit une traduction en vers latins de l'ouvrage de Millevoeye sur l'indépendance de l'homme de lettres [ M2, f° 13r ].*

*M. Croiszières lit une pièce de vers de sa composition : « Les étrennes ».*

*Tous ces ouvrages sont déposés aux archives.*

*MM. Lair secrétaire de la Société d'agriculture de Caen et Penard père officier de santé sont proposés comme correspondans.*

Signatures :                      De Sérigny                      Rolland  
(folio 38)

### Séance du 14 mars 1809.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Contexte historique : 16-19 janvier 1809, défaite des Anglais à La Corogne.

<sup>2</sup> Contexte historique : 21 février 1809, prise de Saragosse par Lannes.

*M. Clémot ainé nouveau membre résidant prononce son discours de réception sur « L'éloge des sciences et celui de la médecine » (déposé aux archives). M. Pénard est proclamé à l'unanimité membre correspondant.*

*M. Filhon ingénieur de la marine est proposé comme membre résidant par MM. Rolland et Sérigny.*

*On présente les observations météorologiques et les hauteurs des marées pour le mois de février ainsi que les rapports entre les variations atmosphériques et les positions de la lune.*

*M. Tuffet lit un mémoire sur les corps étrangers introduits dans le rectum. [ M1, f° 45v-49v ]*

**Tuffet** : Mémoire sur les corps enfoncés profondément dans le rectum.

*Relation détaillée de sept cas d'introduction de corps étrangers dans le rectum. Réflexions de l'auteur sur les procédés opératoires à mettre en œuvre dans ces cas. (9 pages)*

*M. Nermand fils, associé correspondant, lit la traduction de trois distiques latins et une fable imitée de Pignoti : « La rose et le buisson ».*

*Ces différents ouvrages sont déposés aux archives.*

*Signatures :* G.J.C. Croiszetière vice-président

Desérigny secrétaire

### Séance du 28 mars 1809.

*M. Pirard, élève du génie maritime, adresse un traité de statique analytique de sa composition (ouvrage confié à l'examen de MM Lecomte, Chaumont et Sérigny).*

*M. Filhon est élu membre résidant.*

*MM. Croiszetière, Barille et Lecomte proposent pour membre résidant M. Chailly, professeur de dessin à l'école secondaire, ainsi que M. Faure, avocat.*

*M. Bobe Moreau présente un ouvrage de M. B. Fradin qui donne des moyens de préserver de l'influence maligne des gaz non respirables, de délivrer les potiers de la colique métallique, de sauver les naufragés sous la glace, etc. *Tout en reconnaissant l'efficacité de plusieurs des moyens proposés, M. Bobe Moreau observe cependant que certains sont beaucoup trop compliqués pour pouvoir être employés dans les cas qui exigent un prompt secours ; il rappelle un moyen extrêmement simple ... pour préserver de l'asphyxie les personnes qui sont obligées de descendre dans des caves en fermentation : il consiste à entourer la partie supérieure de leur corps d'un sac mouillé ouvert par les deux bouts et dont l'une des ouvertures sert à leur fournir de l'air respirable. (notice déposée aux archives). [ M1, f° 50r-51r ], [ M2, f° 18r ].**

**Bobe Moreau** : notice sur un ouvrage nouveau de M. Brisé-Fradin, intitulé : « Application de la chimie pneumatique aux travaux sous l'eau dans les puits, les mines, les fossés. Moyens de se préserver des gaz non respirables, de délivrer les potiers de la colique métallique, de sauver les naufragés sous la glace. »

*Selon le rapporteur, les moyens proposés sont trop difficiles à mettre en œuvre. Il existe des procédés plus simples pour protéger contre l'inhalation de gaz toxiques notamment par l'application sur la tête d'un sac mouillé percé aux deux bouts. (3 pages)*

*M. Jamet lit une satire sur la critique [ M2, f° 10r ] et deux contes (déposés aux archives). (folio 39)*

*M. Nermand fils, associé correspondant, lit quelques fragments d'un « Epitre à son médecin sur sa guérison d'une maladie grave qui l'avait conduit aux portes du tombeau ».*

*Signatures :* G.J.C. Croiszetière

Desérigny secrétaire

### Séance du 11 avril 1809.<sup>1</sup>

*M. Charlon donne sa démission, motivée par l'impossibilité dans laquelle le mettent ses nombreuses occupations de satisfaire aux obligations imposées par la Société.*

*M. Filhon, membre résidant nouvellement élu, prononce son discours de réception (déposé aux archives).*

*MM. Faure et Chailly sont élus membres résidants.*

*Nouvelles propositions :*

*M. F. Crainville, commissaire de marine, comme membre résidant.*

*M. Gradin de Comore, commissaire, comme membre résidant.*

*M. Loisel, ingénieur des ponts et chaussées, employé au fort de Boyard, comme correspondant.*

*M. Didier, ex-oratorion maintenant commissaire des classes à l'île d'Oléron, comme correspondant.*

*MM. Réjou et Sérigny présentent les observations météorologiques et les hauteurs de marées pendant le mois de mars 1809.*

*M. Tuffet lit un mémoire sur la décoloration de la peau ou sur la privation du corps muqueux.*

*M. Jamet communique quelques fragments d'un poème intitulé : « La bienfaisance ».*

*M. Agier St Aubin lit une fable : « Le chat et le renard plaidant par-devant l'ours » [ M2, f° 12r ].*

*Signatures :* Deséigny Rolland

### Séance du 25 avril 1809.<sup>2</sup>

*M. Chailly, membre résidant nouvellement élu, prononce son discours de réception sur le sujet : « L'éloge du dessin et de la peinture et l'histoire de ses progrès ».*

*M. Bobe Moreau lit une notice sur les belins, dus aux lombrics ou vers de terre et non comme, on le croit, aux fourmis rouges que l'on trouve dans la plupart des belins [ M2, f° 23v ].*

*Au sujet du projet de statique analytique de M. Pirard, M. Chaumont conclut que cet ouvrage, dans lequel on a employé avec succès les principes les plus élémentaires de l'analyse appliquée à la géométrie aux trois dimensions, renferme plusieurs démonstrations très élégantes... (ouvrage déposé aux archives). [ M1, f° 50r ]*

**De Sérigny :** Rapport sur un traité de statique analytique de M. Pirard, officier du génie maritime.

*Méthode d'analyse algébrique des forces en équilibre appliquées en différents points d'un même corps. (1 page)*

*M. Brochot lit un mémoire sur « La cause de la coloration des animaux dans les différents pays du globe » qu'il attribue principalement aux variations de la quantité d'oxygène absorbé par la respiration ou dégagé par les pores sous l'action des rayons solaires. [M1, f° 51r-53r], [M2, f° 20r]*

<sup>1</sup> Contexte historique : 9 avril 1809, annonce de la cinquième coalition continentale contre la France. L'Autriche envahit la Bavière. 22 avril, défaite des Autrichiens à Eckmühl ; 23 avril, prise de Ratisbonne.

<sup>2</sup> Du 11 au 13 avril 1809, l'escadre française commandée par le contre-amiral Allemand fut cernée en rade de l'île d'Aix par des vaisseaux de guerre anglais, d'abord incendiée par des brûlots puis neutralisée et en partie détruite. Les pertes furent de quatre vaisseaux et d'une frégate. Sept vaisseaux purent remonter jusqu'au port pour y être réparés.



(folio 41)

### Séance du 13 juin 1809.

MM. Allard, Réjou et Sérigny présentent les observations météorologiques pour le mois de mai.

M. Barille communique un discours qu'il a prononcé aux élèves de l'école secondaire pour leur première communion.

M. Quillet lit un discours en vers qu'il suppose avoir été prononcé à Alexandre par Taxite roi des Indes.

M. Bonnet lit la traduction d'un passage du 4<sup>ème</sup> chant de « la Pharsale » de Lucain [M2, f° 12v], précédé d'un commentaire où il reconnaît des morceaux sublimes, mêlés parmi un grand nombre d'autres d'un très mauvais goût.

M. Petit, associé correspondant qui a pris son domicile à Rochefort, est proposé comme membre résidant par MM. Tuffet, Brochot et Réjou.

Signatures : F. de Sérigny Rolland

### Séance du 27 juin 1809.<sup>1</sup>

M. Tardy présente sa démission de membre résidant, motivée par ses nombreuses occupations.

L'élection de M. Petit n'a pu avoir lieu, la Société n'étant pas réunie en majorité.

M. Croiszière lit quatre contes en vers, intitulés : « Les deux figes », « Le libertin et le vieillard », « La conférence des curés » et « Le berceau ».

Signatures : F. de Sérigny Rolland

### Séance du 11 juillet 1809.<sup>2</sup>

MM. Rolland, Réjou et Sérigny donnent les observations météorologiques pour le mois de juillet.

La Société n'étant pas réunie en majorité, l'élection de M. Petit doit à nouveau être reportée.

Aucun membre n'a d'ouvrage à présenter.

Signatures : néant

(folio 42)

### Séance du 25 juillet 1809.

M. Petit est élu membre résidant à l'unanimité.

<sup>1</sup> Contexte historique : 14 juin 1809, bataille de Raad en Hongrie ;

<sup>2</sup> ----- 4-5 juillet 1809, passage du Danube ; 5-6 juillet, défaite des autrichiens à Wagram. Murat devient roi de Naples.

*Selon une observation de M. Pénard associé correspondant, rapportée par M. Bobe Moreau, la vaccine pourrait prendre sur des personnes ayant déjà été atteintes de la petite vérole. Mais selon M. Bobe cette éruption n'était qu'une fausse vaccine et on ne pouvait pas s'en servir pour la communiquer à d'autres individus.*

*M. Bobe Moreau lit une notice sur le danger du vin fébrifuge de M. Seguin, [M2, f° 18v ] du au fait qu'il est nécessaire de le faire précéder par l'émétique et les purgatifs, ce qui peut avoir de grands inconvénients dans plusieurs fièvres intermittentes. [ M1, f° 53r-54r ]*

**Bobe Moreau** : Sur les dangers des drogues spécifiques et particulièrement du vin fébrifuge et stomachique de Seguin.  
Ce produit est prétendu guérir toutes les espèces de fièvres intermittentes. Il est spécialement dangereux dans les fièvres pernicieuses ou ataxiques ; en effet son administration suppose une préparation du malade par les émétiques et par des purgations, dont l'action est en fait débilitante. Démonstration par un cas clinique. (3 pages)

*En raison des vacances, la prochaine séance aura lieu en octobre.*

Signature : de Sérigny

### Séance du 10 octobre 1809.

*M. Petit, nouveau membre résidant, prononce son discours de réception avec pour sujet : « Les gerçures et crevasses du sein des femmes qui nourrissent leur enfant ». [ M1, f° 42r-42v ], [ M2, f° 21r ].*

**Petit** : Réflexions sur les gerçures et crevasses du sein des femmes qui nourrissent leur enfant.  
Extrait du discours de l'auteur pour son admission comme membre résidant de la Société. Revue de quelques remèdes possibles des crevasses du sein. Pour prévenir les écorchures du mamelon, on peut utiliser la peau du pis d'une vache, conservée dans l'alcool. Après l'avoir plongée dans l'eau pendant quelques heures, on la coud sur une machine propre à former le mamelon que l'on met en place sur le sein. On doit changer ce mamelon factice tous les 5 à 6 jours en réutilisant le précédent. (2 pages)

*M. Bernard lit une notice sur les poids arabes anciens et modernes [M2, f° 15v ]*

*M. Croiszetière lit une satire sur le wisch.*

*MM. Bobe Moreau, Bernard et Chaumont sont chargés de présenter une liste des ouvrages scientifiques et littéraires susceptibles d'être achetés, en fonction des fonds disponibles.  
(folio 43)*

### Séance du 24 octobre 1809.<sup>1</sup>

*M. de Sérigny lit une notice sur le rouleau à battre le bled [ M2, f° 24v ]. Il rapporte les expériences faites dans la région de La Rochelle avec cette machine. Il paraît en résulter qu'elle procure une économie des deux tiers sur le battage du bled. MM Bernard, Charrier et de Sérigny sont chargés de recueillir toutes les expériences faites avec ce rouleau.*

*M. Samuel Bernard lit une pièce de vers de sa composition : « Voltaire aux Champs Elisées ».*

*M. Barille donne une traduction en vers français du début de son poème : « La Napoléonide » [ M2, f° 13r ].*

*M. Jamet lit un poème de sa composition intitulé « Mes conseils » [ M2, f° 10v ] Il suppose un jeune homme qui entre dans le monde et qui est incertain sur l'état qu'il doit prendre. Il les passe presque tous en revue et fait sentir les désagréments de chacun d'eux.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 14 octobre 1809, traité de paix entre la France et l'Autriche signé à Vienne.

Signature : F. de Sérigny

### Séance du 14 novembre 1809.

*Le conseil général du département accorde une somme de cent francs pour les menues dépenses pendant l'année 1809.*

*Le président présente le sommaire annuel des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

*M. Tuffet lit une notice sur une maladie extraordinaire dont M. Grabeuil, officier de santé a été attaqué dès son enfance et qui a fini par occasionner sa mort à l'âge de 55 ans.*

*M. Nermand fils lit une églogue de sa composition : « La sultane de Géorgie ».*

*M. Chailli présente des considérations sur la peinture et la sculpture [M2, f° 15r]. A sa demande MM. Rolland, Croiszetièrre et lui-même demanderont à M. le maire de solliciter du gouvernement l'envoi de quelques modèles de sculpture et des ouvrages de MM Audebert, Gauffier et quelques autres peintres recommandables que les habitants de Rochefort s'honorent de compter au nombre de leurs compatriotes.*

*(folio 44)*

*Afin de pouvoir adresser aux sociétés affiliées à la nôtre des extraits de nos propres travaux, une commission ( MM. Croiszetièrre, Bernard, Tuffet, Chaumont et Bonnet-Lescure) est chargée de faire l'analyse des ouvrages présentés et de la faire imprimer, si la Société le juge convenable.*

*Tous les abonnements en cours seront renouvelés, excepté celui pour le Journal du soir, remplacé par le Journal de l'Empire. Si les fonds le permettent on s'abonnera aussi aux Annales d'agriculture de M. Tessier.*

Signature : F. de Sérigny

### Séance du 28 novembre 1809.

*M. Badeigts Laborde se plaint de la sévérité excessive d'un des articles du règlement et présente sa démission. La Société souhaite le conserver comme membre résidant.*

*Une commission, constituée de MM. Croiszetièrre, Bobe Moreau et Bernard, est chargée d'étudier les causes de l'insalubrité du climat de Rochefort, les moyens employés jusqu'à ce jour pour y remédier, et ceux qu'il pourrait être avantageux d'y ajouter. Cette commission se rendra auprès de M. Cochon Duvivier, membre honoraire, pour l'inviter à une prochaine séance de la Société et le prier de nous communiquer ses importants travaux sur les dessèchement des marais des environs de Rochefort.*

*(folio 45)*

*M. Croiszetièrre lit un conte de sa composition : « Le mort vivant ou les aventures d'un comédien » (déposé aux archives)*

*Tout membre résidant venant à changer de domicile conservera son titre de résidant pendant six mois avec les obligations qui y sont attachées.*

Signatures : F. de Sérigny Rolland

Séance du 12 décembre 1809.

*M. Fourcroy adresse cent quatre vingt francs dont il était redevable à la Société.*

*M. Delarue, associé correspondant, adresse deux nouveaux numéros du Bulletin de la société médicale d'Evreux.*

*M. Allard présente sa démission de membre résidant (acceptée).*

*M. Delamanon, capitaine de frégate, offre un ouvrage de sa composition sur les signaux de mer. Son travail est confié pour analyse à M. Lévêque. Il est proposé comme associé correspondant par MM. Bonnet-Lescure et Sérigny.*

*Le secrétaire fera relier les journaux et autres ouvrages de la Société.*

*On écrira à M. le maire pour l'inviter à enrichir nos archives du discours qu'il a prononcé le jour de l'anniversaire du couronnement de l'empereur des français.*

*M. Coiszezière présente l'analyse détaillée du code des instructions criminelles, dont il offre un exemplaire (déposé aux archives).*

Signatures : F. de Sérigny Rolland

### Séance du 26 décembre 1809.<sup>1</sup>

*M. Imbert maire de Rochefort adresse un exemplaire du discours composé par lui le jour anniversaire du couronnement de l'empereur (déposé aux archives).*

*Monsieur Delamanon est élu membre correspondant à l'unanimité.*

*Le bureau se rendra auprès de M le Préfet maritime pour le féliciter sur le titre de comte qui vient de lui être donné par le gouvernement.*

*(folio 46)*

*M. Bobe Moreau lit un mémoire sur l'inflammation spontanée des charbons de terre qui a souvent lieu dans les charbons entassés contenant des sulfures métalliques ou terreux. (déposé aux archives). [ M1, f° 54v-56v ]*

**Bobe Moreau :** Sur l'inflammation spontanée des charbons de terre.

*Divers faits montrent que la houille mise en tas se consume spontanément, surtout lorsqu'elle est humide (relation de 17 incidents constatés). En outre l'inhalation de grisou (gaz hydrogène impur) peut provoquer des maladies. Il importe de tenir les réserves de houille au sec, éloignées des substances combustibles ou alimentaires et en remuant les tas de temps à autre. Le charbon de bois et la tourbe peuvent également s'enflammer spontanément. (5 pages)*

Signatures : F. de Sérigny Rolland.

### Séance du 9 janvier 1810.<sup>2</sup>

*M. Croiszezière offre deux exemplaires de ses « Poésies morales et philosophiques ». On procède au renouvellement du bureau.*

*M. Croiszezière est élu président à la majorité des voix dès le premier tour.*

*L'élection du vice-président se fait en trois tours entre MM. Rolland, Bobe Moreau et Samuel Bernard. M. Bobe Moreau est élu à la majorité des voix.*

*Le choix du secrétaire général doit se faire entre MM. Chaumont, Agier St Aubin, Quillet, Doré, Hubert, Jamet et Réjou. M. Réjou est élu secrétaire général au troisième tour.*

*M. Jamet est nommé secrétaire adjoint au premier tour.*

*M. Pouget est réélu trésorier conservateur à l'unanimité.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 16 décembre 1809, divorce de Napoléon avec Joséphine de Beauharnais.

<sup>2</sup> ----- 6 janvier 1810, traité de paix entre la France et la Suède.

*M. Tuffet lit un mémoire sur « Les atrétismes congéniaux de l'anus »(sic)<sup>1</sup>. Le mémoire est conservé par l'auteur.*

*M. Baril lit le premier chant de la traduction de son poème « La Napoléonide » (manuscrit conservé par l'auteur) [ M2, f° 13r ].*

*M. le président lit quelques pièces de vers extraites de ses Poésies morales et philosophiques (offertes à la Société).*

*Signatures : Réjou            Bobe Moreau            G.J.C. Croiszetière*  
*(folio 47)*

### **Séance du 23 janvier 1810.**

*On note les absences (justifiées) du président Croiszetière, indisposé, et de MM. Baril et Pouget. La présidence est assurée par M. Bobe Moreau.*

*M. Badeigts-Laborde a adressé une pièce de vers intitulée : « Question sur l'homme ». L'homme est-il matière ou esprit ? Le poème se termine par ces mots : Dites-moi donc que sommes nous ? Ce dernier vers exprimait assez le désir qu'avait notre collègue de voir la Société s'occuper de la solution de sa question ... Mais la Société ne se jugeant pas compétente passe à l'ordre du jour ...*

*On propose de nommer comme associés correspondants M. Lucas, capitaine de vaisseau, commandant de la légion d'honneur, auteur de travaux importants sur l'art de la marine ; et M. Duval, docteur en médecine, chirurgien de 1<sup>ère</sup> classe, connu par une dissertation sur les poisons et des observations sur le croup.*

*M. Brochot lit une observation sur le croup. Cette terrible maladie qui moissonne le jeune âge serait calmée et même guérie par l'application d'une épaisse compresse imbibée d'eau froide fréquemment renouvelée et tenue longtemps fixée au moyen de rubans sur la trachée du jeune malade.[ M1, f° 57r-57v ]*

**Brochot** : Observation sur un croup.

*Description du croup chez le jeune enfant, imputé à une irritation de la muqueuse trachéale produisant l'épaississement membranaire du fluide exhalé. Pronostic presque toujours mortel. Une expérimentation sur l'animal permet de reproduire la maladie. L'application de compresses froides sur la trachée, préconisée par le Dr Duret de Brest, peut amener la guérison (1 cas clinique). (2pages)*

*M. Bobe Moreau fait connaître plusieurs relations d'inflammation spontanée du charbon de terre et même de charbon de bois.*

*M. Gesnouin, pharmacien en chef de la marine à Brest, ex-membre du corps législatif avant et après le consulat, est proposé comme associé correspondant par MM Bobe Moreau, Tuffet et Réjou.*

*Signatures :    Bobe Moreau            Réjou*

### **Séances du 13 février 1810.<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Lire probablement : Atrésies congénitales de l'anus.

<sup>2</sup> Contexte historique : 2 février 1810, occupation de Séville ;

6 février 1810, reddition de la Guadeloupe aux Anglais.



De légers débats apparaissent entre le rapporteur et certains membres de la commission d'analyse des travaux de la Société (MM. Tuffet, Chaumont, Bernard). M. le président les engage à se mettre d'accord entre eux.

On propose M. Corrençon propriétaire à Royan, l'un des agriculteurs les plus considérés de notre département, comme associé correspondant.

M. Jamet lit une fable : « La loutre et le cormoran ». Pour la loutre le meilleur moyen est de pêcher en eau trouble... conseil heureusement corrigé par la morale de la fable. (folio 50)

Selon M. Bobe Moreau, le cresson de fontaine mangé en salade pourrait occasionner des taches rouges à la peau, des vertiges, une respiration courte et embarrassée... C'est à tort que les gens du monde attribuent à cette plante des propriétés rafraîchissantes (mémoire déposé aux archives). [ M1, f° 58r-59r ]

**Bobe Moreau : Sur le cresson de fontaine.**

Le cresson est réputé avoir des propriétés rafraîchissantes de purification du sang. Mais pris comme aliment, il peut provoquer des accidents : congestion du visage, troubles visuels, vertiges, difficultés respiratoires pouvant faire craindre une apoplexie (3 cas l'un à la Martinique les deux autres à Rochefort). Le cresson n'est donc pas rafraîchissant, puisqu'il excite les mouvements du sang dans les vaisseaux de la circonférence. Cette action explique son efficacité dans le scorbut (qui s'étend de l'extérieur vers l'intérieur) et dans la phtisie (dont les tubercules se développent d'abord à la périphérie des poumons). (3 pages)

Signatures :

Réjou

G.J.C. Croiszetière

**Séance du 27 mars 1810.**

M. Corrençon est élu à l'unanimité associé correspondant.

M. Thomas, nouvellement élu membre résident prononce son discours de réception. Après avoir rappelé le but de toutes les Sociétés savantes de contribuer au bonheur individuel, il évoque celles constituées autrefois par les héros de la France, qui sont tous dépassés en grandeur par l'empereur Napoléon : tous ces héros ne purent avoir qu'un genre de gloire et l'empereur les réunit tous.

En addition à son mémoire sur les combustions spontanées du charbon de terre, M. Bobe Moreau cite deux exemples survenus à Brest en 1741 et 1757, rapportés par M. Duhamel de l'Académie des sciences (déposé aux archives).

Les membres de la commission chargée de l'analyse des ouvrages présentés à la Société poursuivent leur rapport sur leurs travaux.

(folio 51)

Le président de cette commission, M. Croiszetière montre que la Société a suffisamment de matériaux scientifiques et littéraires pour fixer l'attention des habitants de Rochefort. On arrête donc le principe d'une séance publique dont les modalités seront décidées dans une séance extraordinaire, le 3 avril prochain.

Signatures :

Réjou

G.J.C. Croiszetière

**Séance extraordinaire du 3 avril 1810.**

*On prend une décision pour chacune des propositions de la commission d'analyse :*

1° *Il y aura une séance publique.*

2° *Si la salle de l'Hôtel de ville est trop petite, cette séance se tiendra dans la salle de banquets de l'Aimable Concorde, avec l'accord du président de cette association.*

3° *La séance se tiendra entre le 20 avril et le 15 mai, le jour précis étant laissé à la décision de la commission.*

4° *On y entrera par billets, distribués à raison de cinq par membres (honoraires, associés ou résidents). Les billets seront adressés aux personnes qui par leur état social sont susceptibles d'honorer cette séance publique par leur présence.*

5° *Les membres présents seront placés dans l'ordre prescrit par l'article XIII du règlement.*

6° *M. Richard, préfet du département, présidera la séance. Il occupera la place déterminée par la loi sur le cérémonial.*

7° *La séance publique commencera à 6h ½ de l'après midi ; les convocations seront pour 5h ½. Elle durera 2 heures ou à peu près.*

8° *Le président prononcera un discours d'ouverture d' ¼ d'heure au plus.*

9° *Le secrétaire présentera tous les travaux des membres de la Société, résidents ou associés, suivant l'ordre qui lui paraîtra le plus avantageux. Ce discours ne durera pas plus d'une ½ heure et sera soumis à l'approbation de la Société.*

10° *Le reste de la séance sera consacré à la lecture par leurs auteurs des mémoires choisis par la commission et agréés par la Société.*

11° *La séance se terminera par l'offre, faite par le président, d'un prix de 300 francs à celui qui aura planté le plus d'arbres dans un terrain marécageux de l'arrondissement de Rochefort, en 1810 et 1811. Les conditions de ce prix sur la nature du terrain et l'espèce d'arbre à planter seront définies par MM. Bernard et Réjou.*

12° *On publiera par impression un inventaire sommaire des travaux de la Société depuis son origine jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1810. M. Hubert, officier du génie maritime est invité d'y faire figurer une notice sur le moulin qu'il a fait construire dans le port pour le draguage et autres opérations importantes au service de l'arsenal.*

*Il en sera tiré un nombre d'exemplaires suffisant pour être distribué aux sociétés affiliées, aux membres honoraires, aux membres résidents et aux associés correspondants.*

Une dernière proposition ... pour embellir cette séance publique par quelques morceaux d'harmonie n'a pas eu la sanction de la Société.

*Signatures :*  
*(folio 52)*

Réjou

G.J.C. Croiszetière

### **Séance du 10 avril 1810.**

*Les associés correspondants habitant le département seront invités à assister à la séance publique.*

*M. Jamet apportera son aide à la commission d'analyse constituée de MM. Croiszetière, Bernard, Tuffet, Chaumont et Bonnet-Lescure.*

*MM. Laborde, Pouget, Jolivel et Sérigny sont nommés commissaires pour s'occuper du cérémonial avant, pendant et après la séance publique.*

*M. Croiszetière, président soumet son discours d'ouverture à la Société. Quelques détails en sont contestés et la Société, persuadée du bon goût de son président, lui laisse le soin de terminer à son gré son ouvrage.*

*M. Besnard, officier de santé de 2<sup>ème</sup> classe de la marine, déjà présenté comme associé correspondant il y a trois ans, sera à nouveau présenté dès qu'il aura manifesté son désir d'appartenir à notre association en lui présentant une production quelconque.*

Signatures : Réjou G.J.C. Croiszetièrè

### Séance du 24 avril 1810.

*Durant la séance publique, M. Rolland lira une notice sur le moulin de dragage de M. Hubert et les nombreuses applications qu'il fournit aux divers travaux de l'Arsenal. Cette notice remplacera celle sur l'échenillage des arbres que devait lire M. Bernard.*

*On présente le plan de la salle de l'Aimable Concorde, pour laquelle on n'a pas encore reçu de réponse officielle.*

*Le secrétaire fait la lecture du compte sommaire des travaux de la Société qui dure plus d'une ½ heure. On l'engage à plus de concision.*

Signatures : Réjou G.J.C. Croiszetièrè  
(folio 53)

### Séance du 8 mai 1810.

*M. Besnard, officier de santé de la marine depuis peu de retour en France, confirme son désir d'appartenir à la Société comme associé correspondant. Il présente un travail confié à l'examen de MM. Tuffet, Petit et Brochot. [ M1, f° 59r-61r]*

**Bénard** : Réflexions sur les abus des purgatifs.

*L'utilisation empirique des purgatifs par des ignorants est dangereux car ils requièrent une connaissance précise des maladies. On ne peut les prescrire dans n'importe quelle affection sans prendre en considération l'état particulier du malade. A Rochefort les purgatifs sont dangereux du fait de l'asthénie qu'ils provoquent, surtout au cours des fièvres intermittentes pernicieuses et ataxiques, particulièrement au début des périodes de canicule. Il faudrait punir l'exercice illégal de la médecine.*

(3 pages)

*M. Jolivel fait son rapport sur les dispositions prévues pour la tenue de la réunion publique. Elles sont adoptées après quelques discussions et modifications (rapport déposé aux archives).*

*M. Jamet propose diverses formules de lettres de convocation pour la réunion publique.*

*M. Laborde présente un apologue : « Les abeilles », que l'auteur se propose de lire en séance publique. La Société le renvoie à l'examen de la commission ad hoc.*

*M. Doré offre deux exemplaires imprimés de son ode latine sur la rupture du traité d'Amiens (déposés aux archives).*

*M. Quillet lit une fable orientale imitée de St Lambert : « Le songe ». L'auteur y fait sentir combien est déplacée la manie de vouloir trouver chez les hommes en place, les commerçants, les militaires, gens du monde et autres, des qualités ou sentiments étrangers à leur état.*

Signatures : Réjou G.J.C. Croiszetièrè

## Séance publique du 15 mai 1810.<sup>1</sup>

La Société après avoir fait placer convenablement, par quatre des ses membres, commissaires nommés à cet effet, les différentes autorités, les dames et autres personnes invitées, et après avoir envoyé quelques uns de ses membres pour accompagner Mr le comte Martin, vice-amiral préfet maritime, et Mr Imbert maire de la ville, tous deux membres honoraires, est entrée à 6 heures précises, au son d'une mélodie harmonieuse dans la salle préparée pour cette séance publique.

Le cortège étoit dans l'ordre ci-après :

- 1° tous les membres résidents.
- 2° M.M. Labertonnière, Lucas, Lamanou, Pain et Testu (associés correspondants).
- 3° M.M. Cochon-Duvivier, Duperreau, Imbert maire et Martin préfet maritime (membres honoraires).
- 4° les membres du bureau.

Tout le monde étant placé, M. Croiszetière président a ouvert la séance par un discours dans lequel il a retracé les progrès de la civilisation des peuples, ceux de l'accroissement des connaissances humaines chez les différentes nations et ceux de la propagation des lettres des sciences et des arts. Ce discours a été terminé par un exposé de leur état actuel dans l'empire français [ M2, f° 1r-6r ]

**Croiszetière :** Discours d'ouverture de la première séance publique de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort, prononcé par son président.

*Rappel de la fondation de la Société et de ses buts. Hommage à l'Empire qui a encouragé cette création. Les arts et les sciences n'ont pu se développer que dans les sociétés policées dans un état d'ordre et de paix. Evocation de l'expansion des connaissances depuis les premiers hommes ; leur transmission grâce à l'écriture et à l'imprimerie. Arts Sciences et Lettres sont les vrais bienfaiteurs de l'humanité et la font progresser à travers les générations. Dans la lignée des civilisations antiques s'inscrivent les grandes réalisations de l'époque actuelle : Canal du Languedoc, édifices de la capitale et de l'Empire français, canaux reliant l'Escaut, la Somme, l'Oise et la Seine avec le Rhône et la Loire, succès militaires, découvertes dans les sciences physiques, naturelles ou astronomiques dues à Newton, Buffon, Montgolfier, Lavoisier, invention par Jenner du vaccin contre la variole, pensées morales et métaphysiques de Pascal et de Malebranche, œuvres de Corneille, Racine, Rousseau, Boileau, Delille, Lafontaine, Molière, Voltaire... peintres et sculpteurs enfin... « Quels nouveaux progrès (les lettres et les sciences) ne doivent-elles pas encore faire sous le règne de Napoléon..., de ce héros cher à la Victoire et aux Muses qui compte, au nom de ses plus brillantes conquêtes, les dépouilles de la riche Italie, ces monuments des Arts qui embellissent aujourd'hui la capitale de la France ? ». Et nous, encouragés par la bienveillante attention de Sa Majesté, nous avons cru pouvoir nous introduire à la suite de ces hommes éclairés dans les Temples des Arts, des Sciences et des Muses.*

(10 pages)

M. Réjou secrétaire général a ensuite donné connaissance des travaux de la Société depuis l'instant de sa formation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1810 [ M2, f° 6r-25r ]

**Réjou :** Travaux de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort depuis sa formation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1810.

*Le secrétaire général dresse un inventaire des sujets traités par les membres de la Société, toujours au nom de l'utilité et de la recherche de la vérité. Il distingue les travaux des associés correspondants (36 citations) et ceux des membres résidents, partagés en classes :*

**Littérature :** **Jamet**, *Elégie d'un père pleurant son fils* (présenté en séance le 29 nov. 1808), *Censure de certaines critiques* (28 mars 1809), *Mes conseils* (24 oct. 1809), *Mes incertitudes* (27 mai 1806). **Quillet**, *La jalousie* (19 juin 1806), *Ode sur l'immortalité de l'âme* (23 mai 1809), *Ode sur l'athéisme* (19 juin 1806). **Croiszetière**, *Épître sur le genre de littérature qui convient aux femmes* (27 déc. 1808), *La ruche et les frelons* (27 mai 1806), *Beau rouge*. **Agier St Aubin**, *Caton*, tragédie traduite d'Adisson (28 avril 1806), *Le chat, le renard et l'ours* (11 avril 1809). **Bonnet Lescure**, *Pharsale*, 4<sup>ème</sup> chant traduit de Lucain (13 juin 1809). **Doré**, *Ode latine sur la rupture du traité d'Amiens* (28 avril 1807). **Baril**, *La Napoléonide*, poème latin 1<sup>er</sup> chant (10 jan. 1809), *La bataille d'Austerlitz* (10 jan. 1809), *L'indépendance de l'homme de lettres* (22 fév. 1809).

**Morale :** **de Sérigny**, *Promenade dans la Belgique* (28 avril 1806).

**Beaux-Arts :** **Defortair**, *Mémoire sur les emblèmes* (27 mai 1806). **Chailly**, *Sur 2 peintres nés à Rochefort, Audebert et Gauffier* (14 nov. 1809).

**Sciences et Arts :** **Bernard**, *Les poids des monnaies arabes des califes jusqu'à nos jours* (10 octobre 1809).

**Chaumont**, *Sur le jet de grappins par le moyen de bouches à feu* (27 mai 1806), *Quelques moyens de déterminer la distance d'un corps flottant par rapport à la côte* (27 mai 1806), *Sur les moyens de rendre l'eau de mer potable* (2 fév. 1808), *Projet de cuisine* (26 avril 1808).

**Arts :** **Bobé Moreau**, *Procédé d'utilisation de la poudre pour l'extraction des pierres* (2 déc. 1806), *Utilisation de la chimie pneumatique dans les travaux sous l'eau* (28 mars 1809), *Sur la pyrite ferrugineuse de l'île d'Aix* (2 déc. 1806).

**Médecine :** **Bobé Moreau**, *Effets funestes du vin fébrifuge de Seguin* (25 juil. 1809), **Tuffet**, *Essais du quinquina français* (10 jan. 1809), *Sur l'abus des purgatifs* (30 juin 1807). **Brochot**, *Idées sur la cause de la coloration des noirs* (25 avril 1809), *Sur la non contagion de la Fièvre Jaune* (19 juin 1806). **Petit**, *Des gerçures et crevasses du sein chez la mère*

<sup>1</sup> La transcription de cette séance publique suit intégralement le texte original.

allaitant son enfant (10 oct. 1809).

Météorologie : Observations relevées mensuellement par M.M. **Roland, de Sérigny et Réjou** (27 déc. 1808).

Economie rurale et politique : **Defortair**, Utilisation de la tourbe dans notre département (2 déc. 1806). **Réjou**, Réflexions sur l'état des pavés de la ville, Vues sur l'échenillage des arbres (28 avril 1806). **Charrier**, Etablissement d'une pépinière communale. **Bobé Moreau**, Sur les taupinières et belins (25 avril 1809). **De Sérigny**, Sur les rouleaux à battre les bleds (24 oct. 1809).

(38 pages)

Ce serait être injuste envers la nombreuse et brillante assemblée qui assistait à cette séance que de passer sous silence les interruptions fréquentes qui ont suspendu la lecture de ce rapport à l'occasion de plusieurs ouvrages intéressants dont le secrétaire a présenté l'analyse; et surtout lorsque, par la nature de son sujet, il a fixé l'attention de l'auditoire sur M. Cochon-Duvivier, membre honoraire, et que sans autre titre toute la cité se plaît à nommer le bienfaiteur de la ville et du canton de Rochefort.

L'éloge funèbre de M. Mayne capitaine de vaisseau a été lu par M. Bonnet Lescure [M2, f°25r-28r]. Des considérations générales sur les circonstances morales qui rendent l'état de l'homme de mer peu agréable, l'origine 1<sup>ère</sup> de M. Mayne, les difficultés qu'il a eu à éprouver pour arriver au grade éminent qu'il occupait, les connaissances théoriques et pratiques qui l'ont toujours rendu recommandable, les exploits qui ont fixé sur lui l'attention du gouvernement et enfin les qualités personnelles qui distinguaient cet officier ont été communiquées à l'assemblée avec ce noble enthousiasme qui animait son apologiste.

**Bonnet Lescure** : Eloge de M. le capitaine de vaisseau Meyne.

*De toutes les carrières, la marine est celle qui nécessite le plus d'abnégation, de mépris du danger et d'oubli de soi-même, qui expose aussi le plus au malheur, à l'échec et à la perte de gloire; d'où le caractère fier et rude du marin. Le capitaine Meyne fut ainsi. Après avoir fait du cabotage sur les côtes anglaises, il devint corsaire à 20 ans durant la guerre de Sécession. A partir du port de Dunkerque, il fit de nombreuses prises ennemies en les attaquant à l'abordage. En 1783 la paix l'obligea à reprendre la navigation de commerce. A la Révolution, il devint lieutenant puis capitaine de vaisseau, commandant plusieurs divisions de frégates. Chef de la marine à Ostende, il participa à la formation à Boulogne d'une force d'invasion de l'Angleterre. Puis il vint à Rochefort commander la Frégate l'Armide. Une frégate anglaise se présenta : il l'aurait attaquée si le général lui en avait accordé l'ordre. Ce désaccord le fit affecter à Brest, où il mourut, sans commandement. Le capitaine Meyne avait fait construire en 1790 à Dunkerque un vaisseau corsaire remarquable par la légèreté de son gréement. Malgré tous les avis contraires, il démontra la maniabilité et la résistance de son bateau, opposant à ses détracteurs son caractère rude et âpre.*

(7 pages)

M. Rolland a lu un rapport sur le moulin de M. Hubert. Il résulte de ce rapport que le draguage actuel opéré par ce moulin est cinq fois plus actif, en un tems donné, que celui pratiqué anciennement, qu'il est en outre d'un usage à peu près permanent, et enfin beaucoup moins dispendieux. L'auteur de ce rapport démontre de plus que ce moulin, en atteignant son but primitif, offre à l'Arsenal de (*folio54*) Rochefort l'avantage innapreciable d'un laminoir et d'un atelier pour le broyement des couleurs qui tous deux mis en train par le même moteur n'exigent que très peu de monde pour en régulariser tous les mouvements.

M. Bobé Moreau, dans un mémoire ayant pour titre : Abus de certains ornements employés par les dames, a eu pour but de représenter aux dames les mouvements nombreux que peut chez elles produire l'empire de la mode [M1, f° 18v-22r]. Il a plus particulièrement fixé l'attention sur les goûts bizarres qui ont pu faire adopter chez quelques peuples certaines parures ridicules. Il visite ensuite la toilette des dames, et moins en censeur hardi qu'en médecin éclairé, ami du beau sexe et de la conservation de ses charmes, il conseille aux dames de supprimer les tissus de cheveux, les corsets gothiques, les busques inflexibles, les bretelles et autres ornements qui tendent plutôt à masquer ou à détruire qu'à embellir les formes gracieuses qui les caractérisent. L'assemblée n'a pu être indifférente à des conseils ainsi étayés de l'expérience, et elle a manifesté son adhésion par des applaudissements

Un apologue intitulé : Les abeilles, a été lu par M. Badeigts Laborde [M2, f°28v-29v]. Complimenter les dames qui ornoient cette réunion, et donner à la Société la juste mesure de ce qu'elle doit faire pour être à la fois utile et agréable dans ses productions, a été la but que s'est proposé et qu'a atteint notre collègue. Cette pièce pleine de traits agréables a été vivement applaudie.

**Badeigts Laborde** : Les abeilles, apologue.

*On ne saurait faire de bon miel sans fleur. De la même façon, « les femmes ici-bas dispensent le bonheur ».*  
(2 pages)

M. Jamet a lu deux fables : La taupe et le lapin et La loutre et le cormoran. Les donneurs de conseils ont trouvé dans la 1<sup>ère</sup> la juste valeur de ce qu'ils méritent, et dans la seconde l'auteur cite l'exemple suivi par bien des gens qui savent vivre sinon au dépens des autres, au moins en employant des moyens peu licites. La moralité de ces deux fables devient le correctif de la fausse conduite des uns et des autres.

M. Jamet a aussi lu, au nom de M. Nermand fils associé correspondant, un églogue très agréable ayant pour titre : La sultane de Géorgie.

Une pièce de vers à l'occasion des événements heureux que célèbre en ce moment toute la France a été lue par M. Baril.

La séance étant déjà prolongée au-delà des bornes prescrites, on n'a pu lire les trois morceaux de littérature dont suit l'énumération :

1° L'hermite, romance traduite de l'anglais par M. Bonnet Lescure.

2° Un discours de Taxile roi des Indes à Alexandre, par M. Quillet.

3° Le mort vivant, conte par M. Croiszetièrre.

M. Bernard, sous préfet de l'arrondissement, a terminé la séance par la lecture du programme de prix proposé par la Société aux propriétaires ruraux pour plantation d'arbres dans les contrées marécageuses qui environnent Rochefort.

Plusieurs intermèdes ont été entendus avec plaisir dans le cours de cette séance et une musique guerrière a accompagné l'assemblée jusqu'au sortir de la salle.

La séance est levée à 9 heures et demie.

*Signatures* : Réjou G.J.C. Croiszetièrre

### Séance du 22 mai 1810.

*Certains membres résidents ou associés correspondants ont écrit pour légitimer leur absence.*

*M.M. Baril et Lecomte ont adressé leur démission. Ces deux lettres ont donné lieu à quelques réflexions sur les motifs qui les ont déterminées.*

*On décide d'adresser le programme de prix proposé par la Société à M. le préfet en un exemplaire, à M. le sous préfet en cent exemplaires (pour les maires de son arrondissement) et à M. le maire de Rochefort en dix exemplaires (pour les propriétaires de la commune).*

*M.M. Rolland, Sérigny et Réjou déposent les observations météorologiques pour les mois de janvier, février et mars 1810.*

*M. Réjou lit une lettre du maire de St Jean d'Angély, M. Desérigni, propriétaire à Luret, par laquelle il propose à la Société d'acquérir de jeunes plants d'arbres précieux, notamment des tulipiers, à l'occasion de la vente d'une futaie au domaine des Granges. Il voudrait aussi que l'on put... tenter quelques expériences sur l'utilité tant contestée du bois de platane qui abonde dans le domaine ci-dessus indiqué. La Société est dans l'impossibilité d'ouvrir la souscription proposée mais désigne M.M. Rolland, Sérigny fils et Réjou pour aller examiner sur place les platanes en question.*

*M. Croiszetièrre lit un conte de sa composition : « Les meuniers et le moulin »[ M2, f° 29v-31r ].*

**Croiszetièrre** : Les meuniers et le moulin à vent, conte en vers.

*Un moulin à vent, inventé par l'ingénieur Hubert, fut établi dans l'arsenal de Rochefort. Il servait à actionner la drague et à broyer des couleurs. Il excita la curiosité des meuniers du voisinage qui vinrent l'examiner et le critiquèrent, le jugeant incapable de moudre du grain. « Ce que l'on vante à quelqu'autre déplaît. Est-ce le goût qui fait que l'on diffère... ?*

Signatures : Réjou G.J.C. Croiszetière

(folio 55)

### Séance du 3 juin 1810.

*M. Croiszetière président étant malade, M. Bobe Moreau vacant à des affaires, la séance est présidée par M. Rolland.*

*M. le maire accuse réception des dix exemplaires du programme de prix offert par la Société.*

Un membre désire connaître ce que dit le règlement relativement à une classe de membres de la Société connue autrefois sous la désignation d'«associés résidents» et destinée à remplir les premières places vacantes de membres résidents.

*On ne trouve dans le règlement aucun article à ce sujet. Certains voudraient voir rétablir cette classe d'associés résidents, mais le plus grand nombre objecte qu'elle n'a pas lieu d'être, tant que le nombre des membres résidents n'est pas complet.*

Il est en conséquence décidé que cette question, fondée sur le désir de voir réunies dans le sein de la Société toutes les personnes résidentes qui ont quelques droits à pénétrer dans le temple de la Littérature, des Sciences et des Arts, ne sera reproduite et mise à l'ordre du jour qu'à l'instant où la Société aura rempli le cadre voulu par son règlement et mis au complet le nombre de ses membres.

Signatures : Rolland Réjou

### Séance du 26 juin 1810.

*Le secrétaire lit un mémoire imprimé de M. Cochon Duvivier membre honoraire, sur le dessèchement de 46.000 arpents de marais gas du canton de Brouage. Cet hommage ne pouvait qu'être agréable à la Société dont toutes les vues coïncident si bien avec celles de M. Cochon Duvivier et il a été unanimement arrêté que les membres du bureau se transporteraient chez ce collègue pour lui témoigner le plaisir qu'elle avoit éprouvé en recevant cette nouvelle preuve de son amour pour la ville de Rochefort. La même commission ira également visiter M. Croiszetière, malade depuis quelques temps.*

*M. Thomas et M. Lévêque offrent un mémoire de M. Rivaud St Germain, chirurgien de 2<sup>ème</sup> classe de la marine à Ostende, intitulé : « Idées générales sur une classification philosophique des causes des maladies de l'homme ». La société aurait été flattée de compter l'auteur au nombre de ses associés correspondants mais il est malheureusement décédé.*

*M. Besnard, officier de santé, est proposé comme membre résident par M.M. Tuffet, Petit et Brochot, mais l'élection ne peut avoir lieu du fait de l'insuffisance du nombre des présents.*

Signatures : Réjou Bobe Moreau

(folio 56)

### Séance du 10 juillet 1810<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Contexte historique : 7-8 juillet, prise de l'île Bourbon (La Réunion) par les Anglais.

*Le président rend compte de sa visite à M. Cochon Duvivier qui a promis ... quelques autres travaux relatifs à la sanification de Rochefort.*

*On procède au complément du vote concernant M. Besnard, officier de santé de la marine, qui est élu membre résident.*

*On discute sur le mode à suivre pour la publication des travaux. Les opinions sont diverses. Certains désirent que l'on imprime le procès verbal de la séance tel qu'il est consigné au registre. Quelques uns veulent qu'on modifie le compte rendu du secrétaire. D'autres enfin proposent une notice en trois parties : le discours du président, le rapport du secrétaire et les pièces lues en séance publique. Dans l'impossibilité d'accorder ces trois manières de voir, le président nomme une commission comportant trois membres d'opinions différentes : M.M. Badeigts Laborde, Doré et Sérigny.*

*M. Quillet présente au nom de M. Nermand fils, associé correspondant, une églogue imitée de l'anglais Collins : « Selim, ou la morale du berger » [ M2, f° 31r-33r ].*

**Nermand** : Selim or the shepherd's moral, églogue en vers anglais, suivi de : Selim ou la morale du berger, traduction du précédent en vers français.

*Poème idyllique où des bergers et pastourelles écoutent le vieux Sélim vanter, en un langage fleuri, les mérites de la pureté et de la vertu en Amour. (4 pages)*

Signatures :

Réjou

Bobé Moreau

### Séance du 24 juillet 1810.

*(Dernière séance avant les vacances)*

*L'assemblée reçoit M. Besnard, nouveau membre résident, qui présente quelques observations relatives à une nouvelle méthode de traitement pour les fièvres intermittentes, si fréquentes dans nos contrées. [ M1, f° 61r-61v ]*

**Bénard** : Deux observations de fièvre intermittente.

*(discours d'admission comme membre résident)*

*Le premier cas concernait un jeune homme de 17 ans atteint de fièvre double tierce à forme bilieuse gastrique; le second fut éprouvé par l'auteur lui-même. L'un et l'autre furent guéris en quelques jours par l'association de gentiane, laudanum et éther sulfurique. (2 pages)*

*En ce qui concerne la publication des travaux, pour M.M. Doré, Sérigny et Laborde, après réflexion le meilleur mode à suivre consiste à imprimer un compte rendu sommaire, dont ils offrent un modèle. Une vive discussion s'engage. M. Lamanou fait observer que ce n'est ni un procès verbal ni une notice qu'il convient de publier, mais bien des extraits de chacun des travaux utiles ou agréables auxquels la Société a déjà accordé sa sanction. Il propose de donner à cette analyse le titre de « Mélange de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort »... Sans témérité, la Société peut donner au public connoissance de ses travaux.*

*Après une seconde discussion, la Société décide de s'en référer, pour cette publication, à sa 1<sup>ère</sup> commission d'analyse, chargée de revoir chacun des ouvrages présentés, d'en extraire le plus succinctement possible ce qui peut être utile ou intéressant et d'en former un tout qui puisse répondre à la devise que nous avons adoptée. Cette commission est composée de M.M. Bernard, Chaumont et Tuffet ainsi que de M.M. de Sérigny, Badeigts*

*Laborde et le secrétaire général, remplaçant M. Croiszetière malade et M. Bonnet Lescure absent.*

*La Société choisit un modèle de cachet parmi divers emblèmes. Le choix se fixe sur une gerbe d'épis mêlés de fleurs, avec cette légende : utile dulci. On en fera graver deux de grandeurs différentes, l'un pour cachet et l'autre pour estampille.*  
(folio 57)

*M. Bernard lit une loi sur l'organisation de la Société Maternelle instituée à Paris sous la protection spéciale de Sa Majesté l'Impératrice<sup>1</sup>. Il termine en invitant chaque membre à suivre l'élan de son cœur.*

*Signatures :* Réjou E. Bobe Moreau

### Séance du 23 septembre 1810.

*Après le décès de M. Croiszetière, M. Bobe Moreau vice-président prononce l'éloge funèbre du disparu [ M2, f° 33r-37r ]. Son pinceau toujours fidèle nous l'a montré successivement amant des muses, homme laborieux, juge intègre, administrateur recommandable, ami sincère et généreux, bon époux et, tel qu'étoit enfin M. Croiszetière, doué de toutes ces qualités excellentes qui jointes à de rares talents, font le parfait mérite.*

**Bobe Moreau :** Discours prononcé par le vice-président de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort à la rentrée de l'an 1810.

*Eloge funèbre de M. Croiszetière, président, récemment décédé. Ex-avocat il était réputé pour son esprit vif et son ironie. Juge, il imposa la droiture de ses jugements. Il fut célèbre comme procureur impérial, faisant valoir sa perspicacité pour démêler les affaires les plus embrouillées et sa sévérité. Il fit le sacrifice de sa fortune et de sa santé. Ses écrits péchèrent parfois par excès de facilité, quand le sujet était peu important, mais dans ses réquisitoires, son style était clair et précis. Sa conversation gracieuse le rangeait parmi les hommes aimables. C'était à la fois un bel esprit et un bon esprit. (3 pages)*

**Réjou :** Discours sur la mort de M. Croiszetière

*Il contribua à la création de la Société, dont il fut secrétaire général, vice-président puis président. Procureur impérial, c'était un jurisconsulte très apprécié. Il trouvait un délassement dans l'étude des lettres et dans les productions de la nature. Au début de la Révolution il contribua à organiser le nouveau mode administratif. Il s'opposa aux excès de la Terreur, fut mis à l'écart puis reparut à la tête des affaires pour être nommé en 1809 candidat au corps législatif. Il offrit à la Société ses productions de littérateur, et participa à ses réunions avec une grande constance, malgré sa mauvaise santé, éclairant chaque discussion par la justesse et la clarté de son expression. (5 pages)*

*Après un compte-rendu sommaire des opérations du bureau pendant les vacances, le secrétaire lit un second mémoire manuscrit présenté à Sa Majesté l'Empereur par M. Cochon Duvivier, exposant les avantages qu'offrirait pour la sanification de Rochefort l'arrivée dans cette ville de « La rivière La Gere » [M1, f° 62r-62v], également : [M9, f° 31-32] Le bureau ira en députation remercier l'auteur.*

**Cochon :** Mémoire sur les moyens d'assainir Rochefort. Lettre de M. Cochon Duvivier à l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup> datée du 20 juin 1808. Voir le texte intégral ci-après. (2 pages)

<sup>1</sup> Quelle impératrice ? Napoléon avait divorcé de Joséphine de Beauharnais le 16 décembre 1809 et s'est remarié avec Marie-Louise d'Autriche le 13 décembre 1810.

### Mémoire sur les moyens d'assainir Rochefort

présenté à Sa Majesté l'Empereur et Roi  
par Monsieur Cochon, officier de santé en chef, consultant des Armées Navales, ex-législateur,  
membre de la Légion d'honneur, du Conseil général du Département de la Charente inférieure  
et honoraire de la Société de littérature, sciences et arts de la Ville de Rochefort.

Sire,

Dans les travaux sanitaires que j'ai proposé à Votre Majesté, dès l'an neuf, de faire exécuter pour assainir Rochefort, la prise d'eau à la rivière la Gère pour être amenée dans cette ville, y est comprise comme un des moyens le plus utiles à la sanification de ce pays, où le plus grand nombre des citoyens ne boit que de l'eau de puits qui est saumâtre.

Sire, cette rivière formée par plus de vingt fontaines, venant à Rochefort fournira dans son cours de l'eau salubre aux riverains qui ne boivent que de l'eau de fossés. Aussi meurent-ils tous scorbutiques dans un âge peu avancé.

La Gère donnera de l'eau courante pour laver les lessives, ce qui a lieu dans les maisons. L'eau qui sort de ces lessives chargée d'ordure est versée dans les rues, où, l'été, elle devient infecte en peu d'heures, ce qui est une cause immédiate de l'insalubrité de l'air de Rochefort, qui ne peut être complètement bonifié que par l'arrivée de cette rivière.

L'eau de la Charente, fournie à l'hôpital par la pompe à feu est presque toujours saumâtre, surtout l'été. Il est arrivé d'être obligé de jeter la viande des malades cuite dans cette eau.

La Gère établirait une communication par bateaux entre Rochefort et Surgères, ce qui seroit avantageux aux deux pays.

Malgré toutes ces considérations, Sire, le projet d'amener la Gère à Rochefort est écarté depuis neuf ans, pour donner la préférence au recurement du canal de Ciré, ce qui coûtera 600.000 francs pour avoir le cours d'eau qui se perdra dans la Charente, à deux lieues au dessous Rochefort. Cette eau n'est utile que pour bonifier les terres des riverains de ce canal, où l'un d'eux a deux mille journaux ; et cela ne fera rien pour l'assainissement de Rochefort.

Le recurement du canal de Ciré est compris dans le projet des travaux de cette année envoyé par l'ingénieur en chef. On y a fait d'avance les travaux préparatoires. On ne travaille au nivellement de la Gère que depuis un mois (du terrain sur lequel elle doit passer).

On a prétendu qu'il n'y avoit point d'eau à la Gère l'été, mais il y en a bien pour le canal de Ciré. Cette rivière n'a jamais manqué d'eau, ce que j'ai fait attester à Mr l'ingénieur en chef par les riverains sur le lieu même.

Les tuyaux des fontaines pour l'irrigation sont placés. Ils coûtent deux cents mille francs. Les fontaines sont faites, le bassin qui devoit recevoir l'eau est manqué et nous n'avons pas d'eau. Depuis cinq ans on a ajourné les réparations des erreurs commises par l'ingénieur qui est mort. En attendant les citoyens boivent de l'eau de puits saumâtre, ce qui est nuisible à la santé.

Sire, Monsieur le préfet croit pouvoir suppléer l'eau de la Gère, bonne, bien limpide et courante, par l'eau vaseuse et presque toujours saumâtre prise à la Charente par la pompe à feu. Vingt ans d'expérience m'ont fait connoître l'impossibilité de puiser à la Charente sans mélange d'eau de mer ; puis on n'aura pas d'eau courante pour laver lessives.

On observe encore que l'eau de la Gère passant sur un terrain desséché ne sera pas bonne en arrivant à Rochefort. Ce terrain a en effet été desséché par Brandley et Cie, hollandais, en vertu d'un édit du Roi en 1599, mais depuis trois cent neuf ans il y vient de beau froment et de beau foin.

Sire, sur la demande que j'en ai faite à Votre Majesté et qu'elle a daigné accueillir, le canal de Brouage a été récuré ; deux écluses ont été construites : les digues sur les rives de la Charente sont élevées ; et la ville est réparée. On a ressenti les plus heureux effets de ces travaux sanitaires. Il y a eu moins de malades les deux dernières années et les ouvriers de l'arsenal ont fait plus d'ouvrage. Aussi les citoyens de Rochefort bénissent Votre Majesté pour le bien qu'elle leur a procuré et font des vœux pour sa précieuse conservation.

Je suis avec respect et attachement, Sire, de Votre Majesté impériale et royale le très humble et très fidèle sujet

Cochon

*M. le vice-amiral Truguet est nommé membre honoraire par acclamation.*

*On évoque [M2, f°37v-39R] les pertes subies par la Société depuis 4 mois parmi ses membres résidents : deux ont démissionné ; quatre, ayant quitté la ville, sont devenus associés correspondants ; M. Croiszetière, président est décédé.*

**Réjou.** Ordre du jour présenté par le secrétaire à la rentrée des travaux de la Société.

*Rentrée retardée depuis un mois en raison de l'indisposition des premiers dignitaires. Le secrétaire rend compte des travaux effectués durant les vacances malgré les maladies graves de plusieurs membres. Evocation du décès du président. 2 membres ont démissionné (Baril et Lecomte), 4 ont quitté la ville (Agier St Aubin, Chaumont, Sérigny et Badeigts Laborde). Absence de Charrier. Diverses affaires courantes sont abordées (exposées par ailleurs au procès-verbal de séance).*  
(3 pages)

*La Société décide unanimement de suspendre les remplacements jusqu'à nouvel ordre, voulant ne faire porter son choix que sur des personnes vraiment dignes du titre de membre résident. Jusqu'au prochain renouvellement du bureau, la place de président sera tenue par intérim par M. Bobe Moreau vice-président et celle de vice-président par M. Rolland, ex-président.*

*Afin d'approfondir tous les sujets présentés, il a été décidé que, sur toute espèce de travail soumis à la Société, il sera fait un rapport qui, suivant l'importance du sujet, sera un simple examen, un extrait ou une analyse raisonnée, et toujours de manière que chaque membre put avoir sur l'objet proposé une opinion fixe.*

*Dorénavant les séances de la Société se tiendront les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois au lieu du mardi.*

*Le secrétaire, désirant mettre de l'ordre dans la bibliothèque et les archives, a déposé la liste des ouvrages imprimés ou manuscrits qui sont sortis.*

*M. Bernard, sous préfet, espère accroître le nombre des livres de la bibliothèque de la ville. Il souhaiterait que la Société s'occupe de connaître l'état réel de cette bibliothèque... Cette question est confiée à une commission constituée de M.M. Bonnet Lescure, Thomas et Tuffet.*

*(folio 58)*

*Un membre anonyme propose de placer une inscription latine sur le frontispice du château d'eau établi sur le rempart, afin de montrer tout ce qu'on avait eu à faire pour vaincre les difficultés qu'offroit l'établissement de cet édifice : « Quam natura negat, vis proebet ceribus undam ».*

*La société agréé cette présentation mais n'ayant pas compétence à décider de cet objet, elle propose à l'auteur de soumettre son inscription à l'autorité administrative.*

*Signatures :* Réjou E. Bobe Moreau

### **Séance du 14 décembre 1810.<sup>1</sup>**

*M. Bobe Moreau étant malade et M. Rolland absent, la séance est présidée par M. Samuel Bernard.*

*Malgré l'absence du trésorier on décide, vu l'urgence de continuer les abonnements au Mercure de France et au Journal de l'Empire. La décision pour les autres ouvrages périodiques est renvoyée à la prochaine séance.*

*M. Testu, associé correspondant, présente sa « pipe mortifère », instrument destiné à tuer le ver blanc, vulgairement appelé Turc qui parasite les bois ; cet instrument permet*

<sup>1</sup> Contexte historique : 3 décembre 1810, prise de l'Ile de France (Ile Maurice) par les Anglais.

13 décembre, second mariage de Napoléon ; il épouse Marie-Louise d'Autriche.

*d'introduire de la vapeur de soufre au centre des arbres par les trous pratiqués par ce ver destructeur ; dès lors sa mort est assurée.*

*M. Testu montre également un instrument nommé « élagoir » (pour élaguer les arbres). Il en fait valoir les avantages. La Société nomme une commission (M.M. Hubert, Réjou et Chailly) chargée de vérifier les faits et de dessiner ces instruments.*

*M. Testu est proposé à l'unanimité comme membre résident, ainsi que M. Lamanou, membre associé ; mais celui-ci n'ayant point de domicile fixe à Rochefort, cette proposition n'est pas retenue.*

*M. de Sérigny étant parti on désigne M. Hubert pour le remplacer dans sa charge de faire les observations météorologiques.*

*Le secrétaire renouvelle une proposition du 24 décembre 1808, de rédiger chaque mois la constitution médicale du climat de Rochefort. Il propose en outre d'observer l'influence des changements atmosphériques sur la végétation en général et en particulier sur l'état agricole des environs de cette ville. On nomme une commission pour les observations médicales (M.M. Bobe Moreau et Tuffet, docteurs médecins) et une autre commission pour les observations agricoles (M.M. Testu et Réjou). Leurs observations seront annexées au tableau des observations météorologiques.*

*(folio 59)*

*M. Thomas fait part des difficultés qu'il a rencontrées pour prendre connaissance de l'état actuel de la bibliothèque de Rochefort.*

*Un membre fait reproche au bureau de n'avoir fait publier nulle part le prix proposé par la Société pour la plantation d'arbres. M. Samuel Bernard, sous préfet se charge de demander à M. le préfet de faire transcrire ce programme dans le Bulletin administratif et de lui donner toute la publicité qu'il jugera convenable.*

*Signatures :*

*Réjou*

*Samuel Bernard*

### **Séance du 28 décembre 1810.**

*M. Bernard rend compte de l'acceptation du préfet de faire insérer au Bulletin administratif le programme du prix proposé pour plantation d'arbres. En outre dans l'intention d'encourager davantage les propriétaires à mériter ce prix, M. le préfet ajoutera à la médaille d'or une somme de cent francs et cinquante francs à la médaille d'argent. (lettre déposée aux archives)*

*M. Imbert maire de Rochefort offre deux discours imprimés qu'il avait prononcés, l'un pour la distribution des prix du collège, l'autre le 2 décembre pour l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté.*

*Le trésorier annonce avoir en caisse une somme de cent francs et à recouvrer une somme à peu près triple. On décide de renouveler l'abonnement des journaux :*

- Bibliothèque britannique,*
- Annales des Arts et Manufactures,*
- Annales des Voyages,*
- Annales d'Agriculture.*

*Pour répondre aux plaintes de certains, il est décidé que les journaux ne pourront être empruntés que quinze jours après leur arrivée, qu'on ne pourra en prendre que trois à la fois et qu'on ne pourra les conserver que cinq jours après s'être inscrit sur le registre.*

*M. Testu, associé résident, présente des considérations sur l'état actuel de Brouage et du marais qui l'environne. Etablir des canaux de dessèchement, planter des arbres sur les jets des fossés et pratiquer des routes au milieu du marais lui paroissent les moyens les plus*

susceptibles de sanifier cette ville, d'y ramener son ancienne population ainsi que le commerce et la splendeur dont elle jouissoit autrefois. *M.M. Samuel Bernard, Tuffet et Charrier examineront ces propositions.*

*M. Testu est élu membre résidant à l'unanimité.*

*La Société regrette que M. le vice-amiral Truguet, membre honoraire, n'ait pu assister à cette séance. On discute sur le cérémonial à observer à la 1<sup>ère</sup> entrée d'un membre honoraire d'un rang aussi éminent. On convient que la place d'honneur lui sera offerte, et que s'il se présente après l'ouverture, chaque membre se lèvera à son arrivée et la place à la droite du président sera laissée vacante. Les membres honoraires seront convoqués à toutes les séances.*

*(folio 60)*

*M. Bonnet Lescure souhaite que la Société établisse des rapports avec l'Académie de Bordeaux en lui demandant copie d'un mémoire qui avait concouru au prix qu'elle avait proposé, sur les meilleurs moyens à employer pour extraire du fonds des eaux les corps qui y sont submergés.*

Un membre observe que, d'après un décret du 13 septembre 1810 consigné dans le Journal de l'Empire sous la date du 21 décembre, la ville de Rochefort est au nombre de celles qui peuvent avoir un journal d'annonce ; il demande si la Société ne devrait pas s'occuper d'y placer de tems en tems quelques morceaux de littérature, observations agricoles, médicales ou autres susceptibles d'augmenter l'intérêt de cette feuille périodique et de faire connoître quelques uns des travaux de la Société. *M. Samuel appuie cette proposition.*

*Signatures :* Réjou Rolland

### Séance du 11 janvier 1811.

*La Société a fait visite à M. Truguet, membre honoraire pour lui présenter ses condoléances, à l'occasion de la peine qu'il vient d'éprouver en perdant sa mère.*

*M. Testu assiste pour la première fois en qualité de membre résident. Il prononcera son discours de réception à la prochaine séance.*

*Le trésorier s'excuse de ne pouvoir faire réaliser les deux cachets commandés pour la Société en raison de l'absence du graveur. M. Rigault propose de les faire graver à Paris.*

*M. Rigault est également chargé de surveiller les réparations nécessaires à la cheminée de la salle des séances.*

*On procède au renouvellement annuel du bureau.*

*M. Bobe Moreau (aujourd'hui absent pour cause de maladie) est élu président.*

*M. Rolland est vice-président (devant M.M. Tuffet et Bernard).*

*M. Pouget est reconduit dans ses fonctions de trésorier de même que M. Réjou comme secrétaire général et M. Jamet comme secrétaire adjoint.*

*M. Tuffet lit l'introduction d'un ouvrage intitulé : « Des déceptions en médecine ». L'auteur y indique quelques uns des moyens de tromperie usités par les militaires, les marins, les détenus ou autres, et donne les moyens de les reconnoître, annonce les organes que ces prétendus malades peuvent présenter, pour ainsi dire à volonté, comme affectés de tel ou tel vice, et promet de poursuivre ce travail dont le but est d'éclairer le médecin dans sa pratique et tous ceux qui sont par état chargés de constater les causes d'exemption de service militaire.*

*Signatures :* Réjou Rolland  
*(folio 61)*

### Séance du 25 janvier 1811.

*M. Cochon, membre honoraire, assiste à la séance, placé à la droite du président.*

*M.M. Bobe Moreau, Samuel Bernard, et Petit sont absents, excusés pour cause d'indisposition.*

*L'académie de Bordeaux a répondu à la lettre par laquelle on lui demandait copie d'un mémoire sur les moyens à employer pour extraire du fonds des eaux les corps qui y sont immergés : elle s'occupe d'un travail plus étendu sur ce sujet et en enverra un exemplaire sitôt qu'il sera publié.*

*M. Samuel Bernard a transmis de la part de M. le préfet un mandat de 100 francs pour les menues dépenses de l'association.*

*M. Bobe Moreau a adressé un mémoire de M. Fleurieau Bellevue, associé correspondant de La Rochelle, complété par ses propres observations, sur « La plantation des marais des bords de la mer ». La Société apprécie l'importance de ce travail du double point de vue de l'agriculture et de la sanification des contrées environnantes ; elle en confie l'examen à un commission composée de M.M. Samuel Bernard, Bobe et Testu.*

*M.M. Lévesque, Thomas et Lescure proposent M. Démore, sous-inspecteur de la marine à Toulon, en raison de ses titres littéraires (accepté).*

*M. Tuffet poursuit la lecture de son ouvrage sur les déceptions en médecine. Sujet du 1<sup>er</sup> chapitre : « Les différents moyens employés pour simuler les maladies fébriles et leurs différentes périodes ».*

*M. Bonnet Lescure lit un mémoire de sa composition sur : « Les effets des cabestans et des caliornes » [ M1, f° 63r-66r ]. Selon lui on n'a pas encore tiré tout le parti possible de ces machines si utiles en marine. L'examen de ce mémoire est confié à M.M. Levesque et Hubert.*

**Lescure** : Mémoire sur les effets des cabestans et des caliornes.

*Etude mécanique et mathématique de l'effort maximum que l'on peut produire dans une machine à mâter avec des cabestans et des caliornes (poulies), selon divers paramètres : la force motrice par homme, le nombre d'hommes, la longueur du levier, le frottement du cabestan, la grosseur du cordage et sa raideur... Les systèmes de poulies multiples sont également analysés dans leurs rapports avec le cabestan.* (7 pages)

*M. Thomas présente une notice historique sur la ville et le port de Rochefort. [M2, f°39r-41v].*

**Thomas** : Histoire de la ville et du port de Rochefort.

*(Jusqu'en 1710. L'auteur propose à la Société de poursuivre cette Histoire au-delà de 1710). Louis XIV demanda à Colbert de créer un second port atlantique (après Brest). On envisagea d'abord de l'établir à l'embouchure de la Seudre, puis à Brouage, puis à Soubise, puis à Tonnay-Charente ; finalement le choix se fixa sur Rochefort dont le roi prit possession en 1666. La Corderie fut construite en premier, puis à son extrémité Nord 4 magasins pour les chanvres, 3 pour les cordages, 2 pour les poudres. La fonderie vint ensuite avec 4 fourneaux à réverbère et 5 fourneaux à creuset. De 1702 à 1705, 331 canons et 68 mortiers y furent fondus. En 1678 on commença à édifier la vieille forme, le magasin des vivres et le premier hôpital maritime. En 1673, Rochefort comptait 20 000 habitants. Les Hollandais tentèrent de détruire l'Arsenal : en 1674 l'amiral Tromp avec une escadre de 75 vaisseaux se présenta devant l'île de Ré. On renforça les défenses sur toute la côte et les Hollandais durent repartir sans attaquer. Par la suite on construisit les premiers remparts de Rochefort. A partir de 1688, Bégon améliora la ville en faisant exhausser les maisons, paver les rues, bâtir des casernes. La salubrité fut améliorée. Mme Bégon créa un orphelinat pour les filles de marins morts en service.* (5 pages)

*Il souhaite que la Société puisse continuer son travail au-delà de l'année 1710, ce qu'il n'a pu faire faute de renseignements précis.*

*En réponse, la Société décide que toutes les autorités civiles et militaires seront invitées à procurer tous les renseignements que pourront exiger les recherches nécessaires à la continuation de cette histoire, dont la rédaction est confiée à M.M. Imbert, membre honoraire, Samuel Bernard, Jamet, Quillet et Thomas. Tous les membres sont invités à leur fournir les documents particuliers qu'ils pourraient avoir. [ M9, f° 34r-35v ]*

Projet de travail de la Société pour la continuation de l'histoire de la ville et du port de Rochefort.

Cadre des recherches à venir, sous la forme d'un plan détaillant successivement le pays, la ville, le port, l'arsenal, la marine, l'école de médecine, et la biographie des hommes recommandables. Suit une liste alphabétique des mots clés. (6 pages)

Signatures : Réjou Rolland

### Séance du 8 février 1811.

*M. Bobe Moreau, président est malade et M. Rolland, vice-président est absent pour affaire. La séance est ouverte par M. Tuffet.*

*Par leurs lettres M.M. Truguet vice-amiral, Duperreau inspecteur de marine et Imbert maire promettent de donner aux commissaires de la Société les renseignements dont ils pourraient avoir besoin pour la continuation de l'histoire de Rochefort. M. Imbert regrette de ne pouvoir faire partie de cette commission vu ses nombreuses occupations.*

*La société décide que la présidence de la commission sera confiée à M. Thomas et que, jusqu'à nouvel ordre, M. Imbert ne sera point remplacé.*

*M. de Beauséjour, associé correspondant, assiste à la séance.*

*M. Tuffet lit une lettre adressée de Brest à M. Rimbart sous commissaire de la marine, contenant quelques faits relatifs au sucre de *Varus Fucus Palmatus*, sorte de goémon, préparé à Brest par M. Chatelain pharmacien de la marine. Un échantillon d'une blancheur assez pure est soumis à la dégustation.*

*(folio 61)*

*M. Rigault soumet à la Société le modèle de cachet et d'estampille, qui est approuvé. Il en fera faire la gravure à Paris.*

*M. Thomas communique, au nom de M. Saignelonge sous commissaire de marine, quelques questions sur la pêche des poissons utiles, posées par M. Noël de la Morinière ancien inspecteur de la navigation intérieure (dossier renvoyé à M. Réjou).*

*M. Jamet lit une satire intitulée « Les poètes ».*

Signatures : Réjou Tuffet

### Séance du 22 février 1811.

*M. Bobe Moreau a demandé à M. Samuel Bernard de le remplacer comme président.*

*M. Rolland, vice-président doit prochainement quitter Rochefort. Une députation ira lui exprimer les regrets de la Société et ses félicitations pour la brillante perspective qui lui est offerte.*

*M. Samuel Bernard présente un mémoire de M. Texier, pharmacien, sur l'utilité des digues opposées aux débordements de la Charente, dans les marais de Laubonnière.*

*M. Texier est proposé comme membre.*

*M. Bernard présente ses recherches sur les monuments antiques de son arrondissement (notes adressées à la commission chargée de l'histoire de Rochefort).*

*On procède à l'élection du vice-président en remplacement de M. Rolland.*

*M. Samuel Bernard est proclamé vice-président par la Société entière.*

*Quant à la charge de rédiger les observations météorologiques, qui était assurée par M. Rolland, elle sera tenue par M. Lescure associé à M. Hubert.*

*M. Demore, sous-inspecteur de marine à Toulon, est élu à l'unanimité associé correspondant.*

Diverses réclamations sont présentées par plusieurs membres relativement à l'impossibilité où ils sont assez souvent de prévenir le bureau qu'ils ne pourront aller à la séance.... Il est arrêté que dans les cas extraordinaires une lettre énonçant des causes valables d'absence sera acceptée dans toute la journée qui suivra la séance...

*Signatures :* Réjou Samuel Bernard  
(*folio 63*)

### Séance du 8 mars 1811.

*M.M. Bobe Moreau et Samuel Bernard étant malades, la séance est ouverte sous la présidence de M. Charrier, l'un des plus anciens membres résidents.*

*M. Bernard a adressé copie du mémoire de M. Texier sur les avantages de la digue pratiquée sur la rive droite de la Charente dans les marais de Laubonnière (déposé aux archives).*

*M. Doré lit une lettre de M. Defortair, actuellement domicilié à Paris. Cet ancien membre résident demande si, dans l'espérance d'un prompt retour à Rochefort, il pourrait être admis sans formalité nouvelle à siéger au sein de la Société. Satisfaction lui est donnée après lecture de l'article XI du règlement.*

*M. Quillet offre un discours de M. Hernandez, président de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Toulon (lu par M. Jolivet).*

*Signatures :* Réjou Charrier

### Séance du 22 mars 1811.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire rappelle le nom des membres composant les diverses commissions chargées de l'examen des mémoires soumis à la sanction de la Société. Plusieurs commissaires énoncent les circonstances impérieuses qui les ont empêché de satisfaire les vues de la Société. Il est cependant décidé que le rappel des commissions arriérées se fera dans chaque séance ... et qu'à l'avenir tout rapport, examen ou analyse de mémoire sera produit dans la semaine qui suivra sa présentation.*

*L'espèce de vuide qu'offre la séance fait naître à quelques membres l'idée d'en restreindre le nombre et de les fixer à une seule par mois au lieu de deux ainsi que le veut le règlement.*

*Quelques autres pensent que sans attaquer trop directement nos statuts, on pourroit adopter une modification qui donnât aux membres du bureau la faculté de ne convoquer les séances qu'autant qu'ils seroient informés des lectures qui pourroient y être faites et les alimenter.*

*Ces deux propositions font l'objet d'une discussion assez vive. Un appel nominal qui a pour but de connoître l'opinion fixe de chaque membre, termine la discussion, et sur 18 votans, la majorité se prononce pour le maintien du règlement.*

*Signatures :* Réjou Samuel Bernard

---

<sup>1</sup> Contexte historique : 20 mars 1811, naissance du Roi de Rome.

### Séance extraordinaire du 9 avril 1811.

*Séance présidée par M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire annonce que cette séance extraordinaire a été convoquée sur l'invitation spéciale de M. le sous préfet.*

Le président donnant alors communication du but de cette réunion, apprend comme nouvelle importante pour l'empire français que les racines de betteraves peuvent fournir un suc sucré susceptible de remplacer le sucre de cannes.

Il lit et dépose successivement sur le bureau plusieurs pièces officielles qui constatent cette découverte déjà ancienne comme objet de sciences, mais toute récente dans ses applications à l'économie domestique.

La 1<sup>ère</sup> intitulée « instructions sur la manière de cultiver les betteraves » par M. Tessier, et sur « les procédés à suivre pour l'extraction du sucre contenu dans cette racine » par M. Deyeux.

La 2<sup>ème</sup> : « Mémoire sur l'extraction en grand du sucre de betteraves et quelques considérations sur leur culture » par M.M. Barruel et Isnard.

*(folio 64)*

Ces deux ouvrages sont publiés par ordre de Son Excellence Monseigneur De Montalivet, comte de l'empire, Ministre de l'Intérieur.

La 3<sup>ème</sup> est une lettre de M. le baron Richard. M. le préfet y annonce la présentation faite à Sa Majesté l'Empereur de plusieurs pains de sucre de betterave, capable de soutenir par sa blancheur, son brillant, sa cassure, son goût et son prix la concurrence avec le sucre des colonies ; développe quelques moyens susceptibles d'améliorer la culture de cette racine déjà si utile et devenue si précieuse par cette découverte ; assure les succès obtenus en ce genre et ceux que promet une culture plus étendue, et fixe aussi l'attention de ses administrés sur cette nouvelle branche d'industrie qui peut sevrer la France de l'énorme tribut qu'elle paye annuellement à une nation rivale.

*La Société nomme une commission composée de M.M. Charrier, Tuffet, Bonnet Lescure et Réjou, chargée de s'occuper de cet objet.*

*M. Jamet (absent excusé) a adressé un exemplaire de ses œuvres imprimées sous le titre : « Satires et poésies diverses », dont plusieurs pièces ont déjà été lues en séance.*

*M. Quillet (absent excusé) a envoyé des « Stances sur la naissance du Roi de Rome » [ M2, f°41v-42r ] ; lues par le président, elles produisent un noble enthousiasme, et pour que l'auteur puisse juger lui-même de l'impression favorable qu'elles ont faites, il a été décidé qu'elles seroient lues une 2<sup>ème</sup> fois à la prochaine séance.*

**Quillet** : Stances sur la naissance du roi de Rome.

*Poème de circonstance exaltant les espoirs de bonheur, de concorde et de paix que suscite la naissance du fils de Napoléon. (2 pages)*

*Le bureau s'est acquitté auprès du vice-amiral Truguet de la visite voulue par le règlement. On exprime des regrets bien sentis à l'instant où la nouvelle de son départ a été communiquée à chacun de nous.*

*M. Samuel Bernard offre un mémoire sur les réparations des chemins vicinaux, adressé aux maires de son arrondissement.*

Signatures :

Réjou

Samuel Bernard

### Séance du 12 avril 1811.

*M. Bonnet Lescure, rapporteur de la commission pour la culture de la betterave, fait part de l'impossibilité de se procurer de la graine de betterave en quantité suffisante. La seule solution pour activer cette culture est de planter quelques betteraves jaunes ou blanches destinées à l'alimentation afin d'en obtenir l'an prochain suffisamment de semences. L'espèce la plus naturalisée dans le canton (la betterave rouge) est aussi par malheur la moins propre à remplir les vues de M. le préfet.*

*Ces difficultés provoquent une nouvelle discussion. Il est arrêté que : 1° on fera de nouvelles tentatives pour se procurer de la graine de betterave jaune ; 2° il sera fait appel aux membres correspondants du département.*

Plusieurs membres, jaloux de l'illustration de la Société, proposent d'établir une prime d'encouragement pour la culture de la betterave et la conversion de son suc en sucre solide. Mais la Société laisse à M. le préfet le soin de diriger tous les encouragements disponibles vers cet important objet.

*M. Testut arrivant de Paris assure avoir goûté et reconnu les qualités du sucre de betterave. Il est adjoint à la commission.*

*M.M. Testu et Réjou proposent comme associé correspondant M. Chauvet, administrateur général des eaux et forêts à Paris et membre de plusieurs sociétés savantes*

Signatures :                      Samuel Bernard                      Réjou  
(folio 65)

### Séance du 26 avril 1811.

*En l'absence de M.M. Bobe Moreau et Samuel Bernard, la séance est ouverte par M. Jolivet.*

*On met au scrutin la nomination de M. Chauvet comme associé correspondant, mais quelqu'un fait observer que M. Chauvet n'a pas témoigné par l'envoi d'un ouvrage quelconque ou par une demande formelle adressée à la Société, le désir de lui appartenir. Il est donc sursis à cette présentation.*

*Le secrétaire présente le 22<sup>ème</sup> bulletin de la Société de médecine du département de l'Eure.*

*Puis il lit une lettre de M. Noël de la Morinière, auteur d'une « Histoire des poissons utiles », qui propose d'adresser à la Société quelques questions relatives aux habitudes et à la pêche des poissons les plus fréquents dans nos parages (proposition déjà présentée le 8 février 1811). On décide d'attendre quelques temps avant de lui répondre.*

Signature :                      Réjou

### Séance du 10 mai 1811.

*Président : En tant que doyen, M. Pouget, remplaçant M. Bobe Moreau, absent.*

*Secrétaire : M. Jamet, secrétaire adjoint, remplaçant le secrétaire général absent.*

*Une lettre de M. le contre-amiral Lacrosse, préfet maritime du 5<sup>ème</sup> arrondissement, provoque les méditations de la Société sur les moyens, sinon de détruire les termites ou fourmis blanches, du moins de prévenir les ravages que ces insectes destructeurs font dans quelques établissements du port.*

*(folio 66)*

*La société ajourne sa délibération jusqu'à ce qu'elle ait eu communication des observations de M. Bobe Moreau sur ce sujet.*

*On propose M. le contre-amiral Lacrosse pour membre honoraire, mais le scrutin est ajourné faute d'un nombre suffisant de présents.*

*Signatures :* Pouget Jamet, secr. adjoint

### **Séance du 24 mai 1811.**

*Président : M. Bobe Moreau*

*M. Samuel Bernard (absent excusé) communique une instruction du ministre de l'intérieur sur l'art d'extraire l'indigo des feuilles de pastel ; et le bulletin administratif du département n° 14 (jeudi 9 mai) où sont consignés divers arrêtés sur la culture en grand du pastel et de la betterave, et sur l'emploi du sirop de raisin comme succédané du sucre dans quelques préparations pharmaceutiques.*

*La Société voit avec peine qu'il n'y a aucun espoir de cultiver en grand l'ibatis tinctoria ou vouède dans les environs, que l'industrie des habitants de ce département ne s'est jamais portée vers les objets de teinture, et que, pour tenter quelques essais, il faudrait que M. le sous préfet réclamât en faveur de l'arrondissement de Rochefort, assez de graines pour des expériences concluantes.*

*Par contre, pour ce qui est des betteraves, la Société pense s'en assurer, l'an prochain, une culture soignée : en effet plusieurs racines jaunes porte-graines ont été, par les soins de M. Bobe Moreau et Réjou, confiées en terrain approprié.*

*Le sirop de raisin est déjà utilement appliqué dans les hôpitaux militaires et civils de cette cité.*

*(folio 67)*

*M. Bobe Moreau donne ses observations sur les insectes dévastateurs connus sous les noms de termites, poux de bois ou fourmis blanches et sur les moyens d'en éviter les ravages.*

*Des aspersions variées et répétées d'essence de thérébentine, de solution de sublimé corrosif, d'arsenic etc. paroissent avoir eu quelques succès sur des individus isolés ; mais bientôt on s'est aperçu que ces insectes franchissoient la partie ainsi aspergée ...M. Bobe est forcé d'avouer que le parti le plus prudent est de tourmenter sans cesse les termites, de les pourchasser et d'isoler, au moyen de l'eau, les bois, papiers, étoffes et autres objets susceptibles de servir d'aliment ou de repaire à ces insectes.... Mais leur multiplication est moins nombreuse que dans le début de leur introduction en ville et dans le port de Rochefort...*

*La Société arrête qu'une commission constituée de M.M. Hubert, Lévêque, Pouget et Réjou sera chargée de continuer le travail, de multiplier les essais, de répéter et de varier les expériences présentées par M. Bobe nommé lui-même président de ladite commission.*

*On procède à l'élection de M. le contre-amiral Lacrosse qui est proclamé membre honoraire à l'unanimité des suffrages.*

*M. Réjou présente deux échantillons de sucre de betterave qu'il a obtenu de racines rouges cultivées dans les environs de cette ville. L'un brut est assez semblable par le grain, la saveur et la couleur aux moscouades de canne. L'autre légèrement purifié peut simuler une cassonade demi-blanche... Il indique avoir suivi presque ponctuellement l'instruction publiée par ordre de Son Excellence le Ministre de l'intérieur et ne peut fixer le prix de cette nouvelle production.*

*Signatures :* Réjou Bobe Moreau

## Séance du 14 juin 1811<sup>1</sup>.

*M. le contre-amiral Lacrosse assiste à la séance et est assis à la droite du président, M. Bobe Moreau.*

*Le secrétaire rend compte de la visite faite par le bureau au contre-amiral Lacrosse, nouveau membre honoraire, et de la lettre écrite en retour par celui-ci, dans laquelle il remercie la Société et s'engage à soutenir de tout son pouvoir les travaux dont elle s'occupe.*

*Le président exprime à son tour les remerciements de la Société.*  
(folio 68)

*M. le contre-amiral Lacrosse répond par un discours où il considère son admission comme une faveur inespérée, confirme ses promesses et termine en assurant que l'échange qui lui est offert tournera tout à son avantage du moment qu'il pourra contribuer efficacement à la splendeur d'une Société qu'il regarde comme utile au pays qui l'a vue s'élever et honorable pour ceux qui sont appelés à y apporter le tribut de leurs veilles et de leurs études.*

*M. Bobe Moreau dépose le mémoire de ses expériences sur les termites, mémoire qui est soumis aux méditations de chacun des membres de la commission.*

*M. Tuffet lit une notice sur M. Le Gardeur de Tilly, ancien capitaine de vaisseau, montrant à la fois sa profonde tactique, sa prudence dans le danger, sa bravoure dans le combat et son attachement pour toutes les classes de marins. [ M1, f° 66r-73r ]*

**Le Gardeur de Tilly** : Journal de mes campagnes tant à bord de la frégate de sa majesté La Concorde que de son vaisseau L'Eveillé dont je pris commandement durant la dernière guerre. (communiqué par M. Tuffet)

*Le commandant relate les actions de guerre qu'il a menées entre 1778 et 1782, d'abord le long de la côte atlantique (Brest, Lorient, Bordeaux), puis à la Guadeloupe où il arraisonne la frégate La Minerve (son frère est tué durant le combat) et à St Domingue. Durant le voyage de retour vers Brest il essuie une forte tempête. Il repart en mai 1780 pour la Nouvelle Angleterre et mène victorieusement plusieurs combats dans l'embouchure du Delaware et dans la Chesapeake. Intégré dans l'escadre de l'amiral de Grasse venue soutenir les insurgents américains, il participe à sept batailles navales. Après un passage à Curaçao, St Domingue et la Havane, il revient à l'île d'Aix le 8 août 1782.*

(14 pages)

*M. Jamet offre au nom de M. Gautier un n° du Bulletin de la Société philomatique de Bordeaux. Il propose un affiliation avec cette compagnie. La Société charge MM. Jamet et Rigault de s'informer sur le genre d'études et de recherches menées par cette association.*

*MM. Quillet et Jamet proposent de nommer associé correspondant M. Gautier, membre de la société philomatique de Bordeaux.*

*M. Réjou communique une lettre de M Desérigny de Luret, associé correspondant, ex-habitant de Rochefort et actuellement maire de St Jean d'Angély. Notre collègue, instruit du projet de fortifications arrêtées pour la ville de Rochefort, voit avec peine que les travaux qu'elles nécessitent vont nuire à la salubrité de ses anciens compatriotes et il demande s'il ne seroit pas possible de faire des recommandations tendantes à conserver à notre importante cité les avantages sanitaires dont Sa Majesté l'Empereur avait promis de la faire jouir.*

La Société, après avoir médité les réflexion sages et les observations faites par son associé correspondant et après une discussion assez vive établie à ce sujet, ne croit pas devoir prendre l'initiative dans une affaire de ce genre ; chaque membre est cependant invité à recueillir les faits qui, susceptibles d'éclairer une autorité compétente, pourroient être, à l'occasion, réclamés par elle.

*Signatures :* Réjou Bobe Moreau

<sup>1</sup> Contexte historique : 11 juin 1811, ouverture d'un concile à Paris. Le grand empire français couvre une grande partie de l'Europe et compte 130 départements.



*M. Reynaud, nouveau membre résident, remercie la Société et promet de s'associer à ses travaux.*

*Le secrétaire de la Société philomatique de Bordeaux demande officiellement l'affiliation de sa compagnie, qui est acceptée. On décide en outre de s'abonner au journal de cette société (le Bulletin polymatique).*

*M. François de Neufchateau, président de la Société d'Agriculture de la Seine a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. le sous-préfet, deux ouvrages imprimés : 1° le programme de la séance publique tenue le 21 juillet par la Société d'Agriculture du département de la Seine, et 2° un coup d'oeil sur l'influence que cette société a exercé sur l'amélioration de l'Agriculture.*

*M. le préfet demande à la Société de lui procurer les dessins des instruments aratoires en usage dans les arrondissements de Rochefort et de Marennes et aussi ceux des costumes des habitants de ces deux contrées. M Chailly est nommé pour cet important travail. On demandera également à M. Duhamel, ingénieur géographe, (bien qu'il n'appartienne pas à la Société) de communiquer les documents qu'il peut avoir sur le canton de Marennes.*

*Dans l'incertitude du séjour de M. Delage à Rochefort et en l'absence des deux membres qui l'ont proposé, il est sursis à sa nomination comme membre résident.*

*M. Delarue secrétaire rédacteur de la Société de médecine d'Evreux a offert les deux bulletins publiés pendant le dernier trimestre de 1811.*

*M. Thomas et la commission chargée de l'histoire de Rochefort n'ont obtenu que peu de ressources dans la correspondance des associés. Ils ont exploré rigoureusement quelques archives des premières autorités de ce port.*

*M. Thomas présente également un mémoire sur la cause des nombreuses et terribles maladies qui ont pendant tout l'été et une grande partie de l'automne affecté les habitants de nos contrées. [M1, f° 73r-74v ]*

**Thomas** : Mémoire sur la maladie qui pèse sur les habitants de Rochefort depuis quatre mois.

*Des fièvres dangereuses ont désolé ce pays pendant l'été et l'automne. Selon les cas, elles se manifestaient par de l'agitation ou de la prostration, du délire ou de la douleur morale, attaquant chez tous les malades le système nerveux. La cause de ces fièvres a été imputée aux travaux de fortifications récemment entrepris (peut-être du fait des exhalaisons des terres remuées dans la prairie du Rhône) ; ou bien aux pluies abondantes durant l'hiver et le printemps, ou encore aux chaleurs subites de l'été. L'empereur a ordonné de suite la suspension des travaux. Cependant le rôle nocif des exhalaisons des terres reste à démontrer. S'il n'est pas fondé, les travaux doivent être repris.*

*En annexe : Tableau de mortalités dans la population pendant les mois d'août, septembre et octobre 1811 (463 morts en ville, 312 à l'hôpital). (4 pages)*

*Ce sujet, aussi important par les conséquences qu'il peut avoir sur la continuation ou la cessation des travaux ordonnés autour de la ville, que par son utilité générale, n'a pu être approfondi ... Son examen est confié à M.M. Bobe Moreau, Tuffet et Brochot.*

*M. Thomas soumet à la Société la liste nominative des personnes qui lui appartiennent, avant sa réimpression. (folio 71)*

Signatures :

Réjou

J. P. Jolivel

### Séance du 13 décembre 1811.

*M.M. Samuel Bernard et Thomas sont absents (légitimés) pour cause de maladie.*

*On décide de prolonger les abonnements aux ouvrages périodiques en cours :*

- *Mercure de France,*
- *Bibliothèque britannique,*

- *Annales des Arts et Manufactures,*
- *Annales des Voyages,*
- *Annales de l'Agriculture française.*

*M. Duhamel confirme son acceptation de participer au travail de dessin des instruments aratoires, pour ce qui est du canton de Marennes.*

*M. le sous-préfet rappelle que toute association de plus de vingt personnes doit demander une autorisation spéciale de réunion (article 291 du code pénal). Le bureau fera donc cette demande, accompagnée du règlement de la Société, et de la liste nominative de ses membres.*

*M. Chailly présente quelques réflexions générales sur l'Art de la peinture. Il soumet le projet d'un tableau destiné à orner une des salles du palais de justice que l'on doit bâtir à Rochefort. Il développera ce sujet dans la prochaine séance.*

*M. Bobe Moreau lit un mémoire sur l'influence de l'hygrométrie et de la météorologie sur l'art agricole en général et la plantation des arbres en particulier. Le vent d'ouest, notamment, est infiniment nuisible à quelques espèces d'arbres plantés isolément.*

*Signatures :* Réjou Samuel Bernard

### Séance du 10 janvier 1812<sup>1</sup>.

*Outre les journaux préalablement cités, on renouvelle les abonnements (qui avaient été omis) à :*

- *Journal de l'Empire,*
- *Bulletin polymathique du muséum de Bordeaux.*

*(folio 72)*

*Le commis de la poste aux lettres réclame à la Société une indemnité de 18 francs, si elle veut conserver une boîte à la poste. On décide de s'informer sur les droits qui fondent cette réclamation.*

*M. Tuffet propose pour membre résidant M. Gravier, officier de santé de la marine.*

*M. Thomas communique un mémoire sur une fabrication de toile qu'il a été chargé de diriger en Egypte. Il y joint un échantillon du produit fabriqué (le tout remis aux archives). [ M1, f° 75r-77r ]*

**Thomas :** *Fabrication de la toile à voile en Egypte.*

*Pendant l'expédition d'Egypte il était difficile de trouver de la toile pour réparer les voiles des navires. Les toiles du pays étaient de qualité insuffisante mais elles auraient pu être améliorées. Mais fallait-il faire connaître aux gens de ce pays nos machines et nos techniques et leur permettre de se passer de l'Europe ? Le chanvre d'Egypte ne croît pas assez pour être tissé et n'est utilisé que pour fumer. Le lin pousse bien, mais après traitement donne un fil trop cassant. Par contre le coton est utilisable. L'auteur avait, durant son séjour établi un projet de manufacture groupant 10 métiers à tisser qui aurait permis de fabriquer de la toile à bon compte. Mais il eut le tort de faire valoir la possibilité de revendre avec profit l'excédent de cette toile. On l'accusa de vouloir faire fortune et le projet se limita à un seul métier. « Les Anglais débarquèrent... et nous revînmes en France... »*  
(5 pages)

*Le renouvellement du bureau est ajourné en raison de l'insuffisance du nombre des présents.*

*M. Chailly demande l'autorisation d'exposer un dessin ou l'esquisse d'un tableau dans le local des séances.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 27 décembre 1811, les Anglais poursuivent un convoi de caboteurs sortant du port de La Rochelle. Mais ils sont attaqués et défaits par des vaisseaux venus de Rochefort : 3 canonnières (lieutenant de vaisseau Duré) et 4 canots armés (enseigne Constantin).

9 janvier 1812, prise de Valence (Espagne).

*On lit deux pièces en vers : l'une est un conte de M. Gravier, « La jambe cassée » [M2, f° 42v-43v] l'autre une fable de M. Jamet, « La statue et son piédestal » [ M2, f° 43v].*

<b>Gravier :</b> <u>La jambe cassée.</u> Fable plaisante, relatant la cure radicale d'une fracture de jambe avec guérison instantanée, qui étonna la Faculté jusqu'à ce qu'on découvre « que la jambe n'était qu'une jambe de bois ! » (2 pages)
<b>Jamet :</b> <u>La statue et son piédestal.</u> Fable. Une statue gisait, oubliée, sur la terre. On la mit sur un piédestal. Et soudain son élévation la rendit fière et vaine. « Combien de gens perdent de vue la main qui sut les élever ! » (1 page)

Signatures :                      Jamet                      Samuel Bernard

### Séance du 14 février 1812.<sup>1</sup>

*Président : M. Bobe Moreau.*

*M. Gravier est élu membre résidant de la Société.*

*En ce qui concerne la rétribution réclamée par la poste aux lettres, la Société, pour se conformer à l'usage admis en cette ville, consent à payer la somme de 18 francs.*

*M. Tuffet lit des Observations utiles pour le logement des soldats. Les idées de M. Tuffet fixent toute l'attention de la Société, surtout dans ce moment où le service des cazernes est presque nul pour le dégrèvement des habitants de notre cité. Une commission est nommée à ce sujet, composée de M.M. Pouget, Lévêque, et Chaumont. (folio 73)*

*Le trésorier présente les comptes de sa gestion.*

*Plusieurs questions relatives à l'ordre à établir dans la bibliothèque et les archives sont confiées à la décision du bureau.*

*On agite la question d'une séance publique pour cette année. Les opinions sont partagées. Le président invite M.M. Petit, Jamet, Filhou et Thomas à examiner s'il y a possibilité d'avoir, cette année une séance publique.*

*Avant de renouveler le bureau, on relit l'article XVIII du règlement, puis on procède au scrutin.*

*M. Bobe Moreau est proclamé président, ayant obtenu la majorité des voix au 1<sup>er</sup> tour.*

*Pour la vice-présidence les votes balancent entre M.M. Samuel Bernard, Tuffet, Thomas et Filhou, et se fixent au second tour sur M. Samuel Bernard.*

*Sont confirmés dans leurs fonctions M.M. Pouget (trésorier), Jamet (secrétaire adjoint), et Réjou (secrétaire général).*

*M. Tuffet propose comme associé correspondant M. Pierre Baugier, propriétaire distingué, chef de la garde nationale du département des Deux Sèvres, et coopérateur de plusieurs établissements utiles, auteur d'un travail sur les résultats avantageux obtenus à Niort par le Comité de Bienfaisance.*

*M. Tuffet propose d'établir à Rochefort une institution analogue (sujet confié à M.M. Chailly, Brochot, Charrier et Tuffier).*

Signatures :                      Réjou                      Bobe Moreau

### Séance du 28 février 1812.

*Président : M. Bobe Moreau.*

<sup>1</sup> Onex historique : 24 janvier 1812, traité de Paris avec la Prusse.

*M. Gravier, nouveau membre résident, assiste à la séance. Il prononce son discours de réception, consacré à l'ancienneté des réunions littéraires, religieuses ou scientifiques.*

*Les comptes présentés par le trésorier ont été vérifiés ; il restait en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 265 f. 65.*

*M. Baugier, dont les titres philanthropiques sont à nouveau annoncés, est élu à l'unanimité membre correspondant.*

*M. le Général Lacrosse, informé des ravages effrayants que font dans les magasins de l'Arsenal les insecte rongeurs connus sous les noms de termites, fourmis blanches ou poux des bois, ... offre un prix de 600 francs à l'auteur du meilleur procédé pour la destruction de ces insectes partout où ils se trouvent. Il demande à la Société d'être juge de cette découverte et de proposer ce prix en son nom. [ M1, f° 77v ]*

**Général Lacrosse, préfet maritime:** Lettre au président de la Société sur l'importance de détruire les termites.

*Les termites ont fait de grands ravages dans l'Arsenal et particulièrement dans les magasins des voiles et des chanvres. On ne sait comment les détruire. Le préfet offre un prix de 600 francs à qui proposera un procédé de lutte efficace contre ces insectes pernicioeux. (1 page)*

*(folio 74)*

*Le président présente aussitôt un modèle de programme pour l'annonce de ce prix. [ M1, f° 78r-79r ]*

**Bobé Moreau :** Programme pour l'annonce du prix offert par le Général Lacrosse, concernant la destruction des termites. (3 pages)

*A ce moment le général se présente à la séance. On relit le programme qui est approuvé par la Société avec quelques changements. M. le Préfet décide de porter ce prix jusqu'à 2000 francs, suivant l'efficacité du moyen et les dépenses que cette découverte aurait pu nécessiter à son auteur. (La lettre de M. le Général et les pièces lues seront déposées aux archives)*

*Le rapport n'est point encore prêt concernant les moyens de diminuer les dépenses et les inconvénients que présente le coucher des soldats dans les casernes et de remplacer les lits ordinaires par des cadres suspendus ou hamacs à l'anglaise (mémoire de M. Tuffet). Cependant M. Réjou présente un modèle de lit économique dû à la philanthropie du Comte de Rumford. M. Réjou est adjoint à la commission.*

*M. Jamet, au nom de ses collègues M.M. Filhou, Petit, Thomas et Réjou, confirme qu'il est possible d'avoir cette année une séance publique. On décide donc de faire cette séance, au cours de laquelle sera distribué le programme du prix offert par M. le Général.*

*M. Tuffet lit au nom de la commission de bienfaisance un rapport sur la nécessité d'accorder des secours aux indigents. Ce rapport laisse de l'indécision sur la marche à suivre. La commission est invitée à se réunir de nouveau pour choisir le moyen qui lui paraîtra le plus approprié aux circonstances où se trouve la population de Rochefort.*

Signatures :

Réjou

Bobé Moreau

### Séance du 13 mars 1812.

*M. Bobé Moreau préside avec à sa droite M. le général Lacrosse.*

*M. Tuffet annonce la présence de M. Lafond, juge de paix et membre de la société d'agriculture de Chatelleraud, qui est invité à prendre place près du président.*

*M. Tuffet n'a pu encore réunir la commission de bienfaisance. Il ajoute aux documents présentés quelques notes de M. de Sérigny de Loire relatives à l'établissement d'un comité de bienfaisance. [ M1, f° 79r-80r ]*

**De Sérigny (de Loire) :** Notes sur l'établissement d'un comité de bienfaisance.

*Apologie de la bienfaisance, pour les secours qu'elle apporte aux indigents et les satisfactions qu'elle procure à celui qui donne. Mais des abus peuvent pervertir les comités de bienfaisance : les indigents, assurés d'être secourus, peuvent s'abandonner à l'oisiveté et à la paresse. Avant d'adoucir leur infortune, il faut donc les utiliser à un travail manuel ; chanvres, lins, laines, poils de bœuf, charpie apporteront des ressources pour alimenter la caisse. (2 pages)*

*M. Besnard, chirurgien de 1<sup>ère</sup> classe de la marine, offre un exemplaire de la dissertation médicale qu'il vient de soutenir à Montpellier et qui lui a mérité le titre de docteur, sur « Les remèdes connus en général sous le nom de vésicants ».*

*M. Thomas lit son rapport sur l'organisation de la séance publique, qui est adopté. On décide en outre :*

*1° que l'éloge de feu M. Croiszetière sera prononcé par M. Jolivel.*

*2° que l'époque de cette séance sera fixée au 15 mai.*

*3° que l'esquisse du tableau de M. Chailly destiné à orner le palais de justice sera exposé pendant cette séance.*

*La commission est continuée dans ses fonctions pour résoudre quelques autres questions. Elle choisira en outre les pièces de littérature et les mémoires scientifiques à présenter au public. Chaque membre est invité à déposer les ouvrages qu'il aurait oubliés. (folio 75)*

*M. Petit présente deux observations personnelles de chirurgie pratique, prouvant l'efficacité de la poudre anticancéreuse du Docteur Rousselot dans le cas d'ulcères carcinomateux. [ M1, f° 82r-83r ]*

**Petit :** Observation sur deux cas de chirurgie pratique qui me sont particuliers.

*Une femme de Rochefort était atteinte depuis 7 ans d'un ulcère carcinomateux du nez, végétant, considéré comme incurable. Cet ulcère fut guéri par deux applications de poudre de Rousselot, associant sulfure de mercure, sang de dragon, oxyde d'arsenic et savate brûlée (sic). Une autre malade atteinte du même mal fut traitée de la même façon. La guérison nécessita quatre applications de poudre de Rousselot. (3 pages)*

*L'attention de la Société est attirée sur plusieurs rapports qui ne sont pas terminés.*

*M. Tuffet montre qu'il est facile, pour fabriquer un pain de bienfaisance, d'associer aux graines amilacées (froment, orge, seigle base ordinaire du pain) des racines tuberculeuses et succulentes telles que des patates et des racines d'asphodèle. Des échantillons de pain que M. Tuffet a fait fabriquer avec la pulpe de ces deux racines mêlée à la farine de froment dite minot, sont présentés et soumis à la dégustation. Aisément reconnoissables par leur couleur, leur pesanteur, leur compacité et leur saveur comparée à celle du pain blanc, ils sont cependant reconnus susceptibles d'être employés dans un instant de disette réelle.*

*Cet important sujet amène un entretien général et c'est avec plaisir que chacun emporte l'assurance que les vues philanthropiques de notre collègue ne seront point, au moins pour le moment, d'une exécution nécessaire, puisque tout semble confirmer que le prix du pain sera bientôt diminué.*

*Signatures :* Réjou Bobe Moreau

### Séance du 27 mars 1812.<sup>1</sup>

*Le président de la société « L'aimable concorde » accepte de prêter son local pour la séance publique du 15 mai.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 14 mars 1812, traité d'alliance entre la France et l'Autriche.  
24 mars, traité d'alliance entre la Russie et la Suède.

*M. Samuel Bernard, sous-préfet, fait connaître la candidature de M. Descaffres, maire de Vouhé, au prix offert pour la plantation d'arbres. M.M. Charrier et Réjou sont nommés commissaires pour faire une visite de vérification auprès de Descaffres.*

*M. Samuel Bernard propose M. Descaffres comme associé correspondant.*

*M.M. Jamet et Réjou proposent également pour associé correspondant M. l'abbé Bernard. A ce nom toutes les voix s'unissent pour une nomination spontanée mais le règlement s'y oppose.*

*M. le sous-préfet offre un rapport fait à Sa Majesté par M. le sénateur comte de Chanteloup sur la fabrication du sucre de betterave.*

*M. Réjou rend compte de plusieurs essais infructueux qu'il a fait cette année pour extraire du sucre des racines de betteraves cultivées aux environs de Rochefort.*

*M. Bobe Moreau a lu des faits analogues dans la Bibliothèque britannique de février.*

*M. Thomas lit un nouveau rapport sur la préparation de la séance publique dont toutes les dispositions sont agréées. On discute sur une proposition de prix pour l'année 1814. Les trois sujets proposés par la commission sont renvoyés à la prochaine séance. Les sociétaires sont invités à réfléchir à de nouvelles propositions dont le sujet soit toujours à l'avantage de l'état agricole ou industriel de l'arrondissement.*

*M. Jamet propose une cantate pour la séance publique [M2, f° 45v-46r] Elle est agréée ; on l'invite à la faire mettre en musique.*

<p><b>Jamet :</b> Apollon, cantate. Chant bucolique sur un thème mythologique.</p>	(1 page)
--	----------

*M. Chailly lit quelques réflexions générales sur les analogies entre la peinture et la poésie, réflexions destinées à accompagner l'esquisse de son tableau présenté en séance publique [M2, f° 44r-45r].*

<p><b>Chailly :</b> Lettre à propos d'un tableau à placer dans la salle d'audience du Palais de Justice. Plaidoyer pour la fonction éducative des œuvres d'art, représentant diverses vertus par des scènes édifiantes empruntées à la mythologie ou à l'histoire antique « Toutes connaissances de l'esprit humain doivent avoir un but d'utilité » Dans cet esprit l'auteur propose, pour orner la salle d'audience du Palais de Justice, de faire un tableau figurant l'innocence reconnue et le coupable puni. Il en présente l'esquisse qu'il soumet à la critique de la Société. (3 pages)</p>
--

(folio 76)

*M. Mus, littérateur et membre de l'Athénée de Bordeaux, offre un ouvrage imprimé intitulé « Mes opuscules ».*

*M. Gravier lit une ode imitée d'Anacréon [M2, f° 45r-45v].*

<p><b>Gravier :</b> Ode imitée d'Anacréon. Poème vantant l'épicurisme appliqué à la vieillesse.</p>	(1 page)
---	----------

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 10 avril 1812.

*M. Bobe Moreau préside la séance avec à sa droite M. le général Lacrosse.*

*M. Descaffres, propriétaire et maire de la commune de Vouhé, et M. Bernard de la Chambinière, chanoine honoraire à Caen, sont élus membres associés correspondants.*

*M. le président offre deux ouvrages imprimés :*

*1° Une thèse soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris par M. Labrousse, docteur en médecine, professeur d'anatomie au port d'Anvers.*

*2° Une instruction sur « La culture du pastel et l'art d'en extraire l'indigo » publiée par ordre du ministre des manufactures et du commerce (don de M. le sous-préfet).*

*M. Balgan, capitaine commandant le vaisseau le Foudroyant, est présenté comme associé correspondant par M.M. Lévesque, Brochot et Thomas, de même que M. de Sérigny, ancien officier de marine, ex-maire de Sèvres et propriétaire à Loire, par M.M. Tuffet et Réjou.*

*La Société adopte comme sujet du prix proposé dans la prochaine séance publique : « Quel est le meilleur procédé pour convertir en soude, sur le lieu même de l'extraction et sans établissement accessoire, le produit habituel des marais salants (sel marin) ? »*

*Le prochain départ de M. le général Lacrosse fait craindre que la question importante de la destruction des termites ne puisse être résolue à temps. M. le préfet (maritime) qui pressent cette crainte prend ici l'occasion de louer le zèle et l'amour des sciences et du bien public qui animent son successeur et fait espérer que cet objet fixera sans doute l'attention de Son Excellence le Ministre de la Marine et que les vœux déjà émis dans notre sein seront secondés par M. Bonnafoux. M. Lacrosse promet cependant dans tous les cas de remplir le premier engagement qu'il a pris et exprime le désir qu'il a de voir ce prix remporté par quelque membre de notre association.*

*M. Doré, au nom de la commission sur l'histoire de Rochefort, lit un mémoire sur l'état antécédent et actuel de la jurisprudence civile, criminelle, commerciale et militaire de cette ville. Il demande qu'on lui procure quelques pièces relatives à la dernière installation du tribunal civil.*

*M. Thomas demande que chaque membre et tout habitant notable soit invité à rédiger des notes sur les objets qui lui sont familiers.*

*M. Tuffet lit la suite des « Déceptions en médecine », moyens de découvrir les fourberies qui permettent aux malades de simuler des affections fébriles. (folio 77)*

*M. Petit rapporte plusieurs procédés opératoires pour parvenir à la cure radicale de l'hydrocèle, maladie commune dans l'Inde et qu'il a eu occasion d'y observer.*

*M. Tuffet communique un extrait du Journal Politique de 1773, où il est question d'un fait analogue à celui qui a inspiré le conte « Le mort vivant » composé par l'un de nos collègues (déposé aux archives).*

*M. Chailly offre un dessin représentant un paysan costumé suivant l'usage du pays.*

Signatures :                      Réjou                      Bobe Moreau

### Séance du 24 avril 1812.

*M.M. Balgan et Sérigny de Loire sont proclamés à l'unanimité associés correspondants.*

*M. le président rend compte de la visite qu'il a faite à M. le contre-amiral Lacrosse pour son départ.*

*Le plan de distribution de travail, présenté par la commission chargée de l'histoire de Rochefort, a été adopté par le bureau. [ M9, f° 33-36 ]*

*Projet de travail de la Société pour la continuation de l'histoire de la ville et du port de Rochefort.  
Cadre des recherches à venir, sous la forme d'un plan détaillant successivement le pays, la ville, le port, l'arsenal, la marine, l'école de médecine, et la biographie des hommes recommandables. Suit une liste alphabétique des mots clés. (6 pages)*

Il sera imprimé et envoyé à tous les membres (honoraires, résidents ou correspondants), à toutes les autorités civiles et militaires et même à tous les citoyens





### Séance publique du 15 mai 1812.

La Société réunie dans le local de la loge « L'aimable Concorde », après avoir nommé quatre de ses membres maîtres de cérémonie, et envoyé plusieurs députations auprès des membres honoraires, est entrée en séance dans la salle dite de banquet, qui avait été disposée à cet effet, et où étaient déjà rendus et placés convenablement les premières autorités militaires, plusieurs corps constitués, les dames et autres personnes invitées.

Un orchestre composé de plusieurs amateurs de cette ville, et dirigé par M. Cérat, a signalé l'ouverture de la séance par une musique harmonieuse.

La compagnie était rangée dans l'ordre ci-après :

1° Les membres résidants et quelques associés correspondants autour d'une table en fer à cheval.

2° M.M Cochon, Duperreau, Imbert maire, membres honoraires, et les membres du bureau étaient à une petite table dans le centre du fer à cheval.

*(folio 80)*

M. Bobe Moreau, président, a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a eu pour but de présenter tous les avantages que procurent une bonne éducation et l'amour de l'étude généralement dans toutes les classes de la société. Ce discours, brillant de pensées et de citations, en rappelant ces réunions aimables de grands, de savants, de littérateurs, de femmes célèbres par leurs talents et leur amour pour les beaux-arts, qui faisaient jadis les délices de la capitale et offraient à la fois des modèles d'urbanité, du bon ton et du bon goût, composé de portraits habilement tracés et réunissant l'agrément des contrastes, a fait sentir la supériorité qu'a partout l'homme instruit et qui réunit à la science une bonne éducation, deux qualités inséparables.

M. Réjou, secrétaire général, a ensuite présenté dans un discours étendu, remarquable par l'ordre et la division des matières, l'analyse des travaux de la Société depuis la dernière séance publique. Cette analyse a offert successivement quelques extraits de mémoires ou d'observations sur l'agriculture, l'hygiène publique, la médecine, les sciences et les arts.

La morale, la littérature, la poésie ont été présentées aussi comme ayant excité le zèle ou montré les talents des sociétaires. 45 à 50 articles, objets de l'analyse, ont fixé l'attention de l'assemblée, qui a pu juger de l'importance de plusieurs produits ou instrumens, dont les échantillons, modèles ou dessins étaient exposés à ses regards. Une esquisse d'un tableau de M. Chailly ornait la salle.

Ce discours a été écouté avec l'intérêt qu'inspiraient le sujet et la manière dont il a été traité. Des regrets donnés à la mémoire de M. Croizetière, qui a présidé la Société, et quelques expressions de vénération pour le Nestor de l'Ecole de Médecine Navale, M. Duvivier, ont été vivement sentis, appréciés et partagés universellement.

Les regrets donnés à la mémoire de M. Croizetière se sont renouvelés à la lecture, faite par M. Jolivet, d'une note bibliographique (*sic*) sur cet ancien sociétaire. M. Jolivet a rappelé les qualités, les talents et les titres à de longs souvenirs de l'homme aimable, du jurisconsulte éclairé, et du littérateur qui a présidé la Société et à qui elle doit une partie de son lustre [ **M10, 11r-12v** ].

**Jolivet.** Hommage posthume à M. Croizetière.

*Gabriel Jacques Constantin Croizetière naquit à La Rochelle. A peine sorti de l'enfance, il composa diverses poésies dont une ode sur la guerre où il montra son amour de l'humanité. Après des études de droit à Bordeaux, il fut reçu avocat en 1773. Il exerça à La Rochelle puis à partir de 1781 à Rochefort. Il embrassa la cause de la Révolution et fut nommé administrateur du district puis juge au tribunal. Mais il fut victime de la Terreur, enfermé à la prison de Brouage. Il arracha à Léquino la décision de le relâcher. Il reprit ses fonctions au milieu des orages révolutionnaires. En 1793 il fut nommé juge au tribunal civil du département. Il écrivit un mémoire sur le code criminel qui fut soumis au Conseil des Anciens en l'an VIII. En 1800 il devint procureur impérial près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Rochefort. En 1808 il fut désigné comme candidat au Corps Législatif. Membre depuis longtemps de l'Académie de La Rochelle puis de notre Société, il montra son talent pour la poésie. Devenu notre président depuis 1810, il démontra, dans son discours d'ouverture de la première séance publique, les*

*avantages des sociétés savantes et leur influence sur l'ordre social. Dans sa vie privée, il n'eut pas le bonheur d'être père, mais reporta son affection paternelle sur un fils adoptif. Atteint par une longue maladie, il succomba dans les premiers jours de septembre 1810 (non pas octobre 1840 comme indiqué par erreur) au milieu de sa famille et de ses amis. (3 pages)*

(folio 81)

Une musique harmonieuse et touchante qui s'est fait entendre immédiatement après cette lecture, a complété l'émotion que M. Jolivel avait su exciter dans tous les cœurs.

M. Bernard a lu une ode de M. Quillet intitulée l'immortalité de l'âme : opposés au degré de dégradation et d'avilissement qui résulteraient de certaines opinions sur la nature humaine, les hauts et nobles sentiments que fait naître et développer l'idée de l'existence d'un dieu et d'un avenir meilleur, tel a été le but louable de l'auteur. Des citations heureuses, aidées d'une versification facile, ont fait penser qu'il l'avait atteint.

Deux fables, « Le jeune renard » [M2, f°46r-46v] et « La statue et son piédestal » [M2, f°43v-44v] ont été lues par leur auteur M. Jamet. La lecture de ces deux petites pièces a paru être écoutée avec plaisir.

**Jamet :** Le jeune renard, fable.

*Comment un jeune renard, gourmand et inexpérimenté, fut pris au piège d'un poulailler. « Ma foi, pour les fripons vive l'expérience ! » (2 pages)*

**Jamet :** La statue et son piédestal. Fable.

*Une statue gisait, oubliée, sur la terre. On la mit sur un piédestal. Et soudain son élévation la rendit fière et vaine. « Combien de gens perdent de vue la main qui sut les élever ! » (1 page)*

Un conte de M. Gravier lu par M. Doré, intitulé « La jambe cassée » [M2, f°42v-43v] a fixé agréablement l'attention de l'auditoire, par la facilité de la versification et l'anecdote plaisante qui en fait le sujet.

**Gravier :** La jambe cassée.

*Fable plaisante, relatant la cure radicale d'une fracture de jambe avec guérison instantanée, qui étonna la Faculté jusqu'à ce qu'on découvre « que la jambe n'était qu'une jambe de bois ! » (2 pages)*

On a entendu avec le même plaisir un conte intitulé « Le mort vivant », par un auteur anonyme, que l'on a cru reconnaître à la naïveté des expressions et à la pureté du style. Ce conte agréable rappelle une anecdote connue des habitants de cette ville.

M. le secrétaire général a donné lecture de deux programmes de prix proposés, l'un de 600 f., pour l'an 1813 par la Société, au nom d'une première autorité de la marine, ayant pour but de découvrir les moyens de parvenir à la destruction des termites ; l'autre de 300 f. pour 1814, proposé par la Société même, et dont l'objet est la conversion en soude du produit des marais salans.

M. Samuel Bernard, sous-préfet, vice-président, a fait ensuite connaître le rapport sur le prix proposé en 1810 pour plantations d'arbres. Il a annoncé qu'une médaille d'encouragement de 1<sup>ère</sup> grandeur était décernée à M. Descaffres, propriétaire à Vouhé.

(folio 82)

L'absence de M. Descaffres n'a pas permis de lui offrir solennellement le prix qui lui sera adressé.

Une cantate composée par M. Jamet [M2, f°45v-46r] n'a pu être chantée, vu l'absence du compositeur de la musique.

La séance a été terminée par la distribution des programmes annonçant les nouveaux prix offerts, et par une musique guerrière.

Séance levée à 9 heures du soir.

Signatures :

Réjou

E. Bobe Moreau

### Séance du 29 mai 1812.

*Le secrétaire lit la correspondance reçue depuis l'avant-dernière séance :*

1° *Trois lettres de M. le baron Bonnefoux, préfet maritime. La 1<sup>ère</sup> pour remercier la Société de lui avoir donné le titre de membre honoraire. La 2<sup>ème</sup> pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance publique. Dans la 3<sup>ème</sup> ce digne chef annonce les démarches qu'il a faites auprès de Son Excellence le ministre de la marine pour obtenir la somme de six cents francs destinés au prix proposé pour la destruction des termites. En cas de refus du ministre, il promet d'y suppléer de ses propres deniers.*

*Le bureau fera une visite au général Bonnefoux pour lui exprimer sa gratitude et sa reconnaissance.*

2° *Plusieurs membres associés correspondants du département se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance publique.*

3° *Deux ouvrages ont été reçus et déposés aux archives : « Coup d'œil sur les imperfections de la chaussure » par M. Sakoski « Prospectus sur l'histoire économique et politique des poissons utiles » par M. Noël de la Morinière.*

*M. Thomas au nom de la commission exécutive pour la séance publique, lit un sixième et dernier rapport concernant la publication du procès-verbal de la dernière séance, et son envoi aux membres correspondants et honoraires, aux sociétés affiliées et aux autorités civiles, avec les programmes des prix.*

*Tous les frais relatifs à la séance publique, y compris la médaille, s'élèvent à 223 francs.*

*Ces dépenses ont en grande partie vidé la caisse. Pour y remédier certains proposent une cotisation un peu plus forte, d'autres l'émission de jetons de présence. Pour clore la discussion, le président invite le trésorier à présenter ses vues à la prochaine séance.*

*M. Besnard présente une observation physiologico-médicale (sic) qu'il a rédigée et qui a pour objet un sommeil extraordinaire éprouvé par une jeune fille en Angleterre. [ M1, f° 80v-81v ]*

**Besnard.** Observation d'un sommeil extraordinaire.

*Un cas de léthargie chez une jeune fille anglaise, ayant duré huit jours et s'étant dissipé spontanément sans aucune séquelle. La cause en aurait été une compression du cerveau par un fluide séreux résorbable, selon une théorisation physiopathologique du sommeil (peu claire), dont l'auteur prétend tirer les principes d'une conduite à tenir dans de pareils cas. (2 pages)*

*M. Thomas lit, en addition au mémoire sur la destruction des punaises, un moyen rendu public par un habitant de Paris, déjà inséré dans les journaux et qui avait échappé aux recherches de M. Tuffet [M3, f° 5r-5v].*

**Thomas.** Complément au mémoire de M. Tuffet sur les moyens de détruire les punaises de lit (présenté le 24 avril 1812).

*M. Tuffet n'a pas fait mention d'un liquide dont l'efficacité aurait été vérifiée, selon les journaux, dans les administrations et dans les hôpitaux. L'auteur n'en précise pas la nature mais seulement le prix et l'adresse de son fabricant. (1 page)*

*Alors que la Société allait lever la séance M. le secrétaire demande de la consulter sur plusieurs points importants. (folio 83)*

*M. Reynaud n'a jamais paru à aucune séance de la Société depuis sa nomination de membre résident. On lui rappellera ses obligations.*

*On doit quelques remerciements à diverses personnes qui ont contribué à la séance publique, en particulier M. Cérat et les musiciens amateurs.*

*Il propose l'admission de M. Duhamel comme associé correspondant. Un vote a lieu immédiatement et M. Duhamel est élu à l'unanimité, en remerciement de ses dessins.*

*Il demande en outre comment on exprimera sa satisfaction aux personnes qui enverraient quelques documents utiles pour la continuation de l'histoire de la ville. Après quelques discussions on convient que ces personnes, suivant l'importance du sujet traité ou suivant leur propre désir, auront acquis des droits au titre de membre (honoraire, résident ou associé correspondant) en conformité avec l'article VI du règlement.*

Signatures :                      Réjou                      Bobe Moreau

### Séance du 12 juin 1812.

*Le secrétaire a adressé le programme des différents prix à M. le sous-préfet de Rochefort, à M. le maire ainsi qu'à plusieurs des sous-préfets des cantons voisins de la mer, où le prix pour l'extraction de la soude pourrait déterminer les habitants propriétaires ou sauniers à se livrer à ce nouveau genre d'industrie.*

*Le président rend compte de la visite faite par le bureau à M. le général préfet maritime, membre honoraire.*

*L'absence du trésorier empêche d'approfondir l'état des finances.*

*M. le baron Richard, préfet du département, a adressé à M. le sous-préfet une réponse favorable qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.*

*Une épître en vers est communiquée presque à l'insu de son auteur, qui la retire pour y faire quelques changements.*

Signatures :                      Réjou                      Bobe Moreau  
(folio 84)

### Séance du 26 juin 1812.

*Trois membres honoraires ont accusé réception du programme des prix :*

*Monseigneur le ministre de la marine,*

*M. le comte Reynaud de St Jean d'Angély,*

*Son Excellence le duc de Cadore,*

*ainsi que M. Daussy, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement de La Rochelle, et M.M. Desérigny maire de St Jean d'Angély, et Delarue, secrétaire général de la société de médecine du département de l'Eure.*

*M. Descaffres remercie la Société pour sa médaille d'encouragement.*

*Par l'intermédiaire de M. le sous-préfet, M. le Baron Richard, préfet du département a adressé une somme de 150 francs pour couvrir les menues dépenses de la Société.*

*Le trésorier M. Pouget étant retenu chez lui par une indisposition, la question des finances de la Société ne peut être abordée.*

*M. Besnard communique l'observation médicale suivante : une femme est attaquée d'une esquinancie<sup>1</sup> gangreneuse ; des ulcérations s'étendent déjà très loing : les forces de la malade, l'état du pouls sont tels que la mort paroît probable sous peu d'heure ; M. Luke, médecin anglais est appelé : il se décide de suite à administrer l'eau de vie à une telle profusion que la malade en boit huit litres (2 galons) dans 48 heures ; et il a ainsi la satisfaction d'obtenir une cure aussi complète qu'inespérée. [ M1, f° 81v-82r ]*

**Petit :** Observation

*Une femme anglaise était atteinte d'Esquinancie gangreneuse (amygdalite suppurée). Son état était désespéré. Le médecin lui fit boire 2 galons (8 litres) d'eau de vie en 48 heures. Elle fut sauvée. (2 pages)*

<sup>1</sup> Mal de gorge avec suppuration amygdalienne

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 17 juillet 1812.

*La séance du 10 juillet n'a pu avoir lieu, vu le petit nombre des présents.*

*M. le sous-préfet transmet un imprimé adressé par Son Excellence le Ministre des manufactures et du commerce, intitulé : « Description des moyens et procédés employés à Paris par le Sr Bonmatin pour extraire le sucre de betterave ».*

*M. le président propose comme membres résidents M.M. Pouyer, commissaire principal chef de l'administration de ce port, et Moreau, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance. Les deux scrutins sont ouverts de suite. Chaque candidat est élu à l'unanimité des suffrages.*

*Le gardien M. Bordenave demande un léger supplément de gages pour compenser la perte de quelques journées de travail comme journalier au port, pendant qu'il vaquait aux affaires de la Société.*

*(folio 85)*

*Vu la cherté des subsistances, on lui accorde provisoirement, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1813, un supplément de gages de six francs par mois.*

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 31 juillet 1812.

*M.M. Bobe Moreau et Samuel Bernard sont absents. M. Tuffet préside la séance. M.M. Pouyer et Maureau, récemment élus membres résidents, y assistent.*

*Correspondance :*

*M. Beaugier, administrateur du Bureau de Bienfaisance de Niort, remercie la Société de l'avoir nommé membre associé correspondant. Il promet, sous peu, l'envoi de quelques réflexions sur l'utilité politique et morale de l'extinction de la mendicité et sur les moyens qu'il croit convenables d'employer pour la prévenir.*

*Son Excellence Monseigneur de Montalivet, Ministre de l'Intérieur, remercie la Société pour l'envoi des pièces relatives à la séance publique.*

*M.M. Maureau président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance et Pouyer chef d'administration de la marine ont exprimé par lettre leurs remerciements pour leur nomination au titre de membres résidents.*

*Plusieurs habitants ont répondu à la demande de renseignements sur l'histoire du port et de la ville.*

*M. Lafitte, capitaine de frégate, a joint à sa lettre des notes intéressantes.*

*M. Faurès, commissaire rapporteur, promet des renseignements sur la création des cours prévôtales de la marine.*

*M. Doré, empêché par une indisposition, demande qu'on l'excuse.*

*Le secrétaire dépose le Bulletin de la Société médicale d'Evreux pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 1812, où sont mentionnés la séance publique et les prix proposés par la Société de Rochefort.*

*M. Maureau prononce son discours de réception, hommage aux réunions académiques, avec une modeste réserve quant aux travaux auxquels il pourra se livrer.*

*M. Pouyer* : « Des fonctions majeures m'imposent des occupations sans nombre, elles peuvent absorber tout mon temps mais non toutes mes pensées : une d'elle sera toujours pour la Société ... »

*M. Tuffet* voudrait avoir communication de documents historiques détenus par *M. le commandant du Fort Chapus*. Demande lui en sera faite.

*M. Jamet* propose comme membre résident *M. Garde*, architecte dessinateur attaché à l'administration des bâtiments civils.

*M. le trésorier* présente l'état actuel des finances, depuis longtemps attendu. Le déficit actuel des revenus est dû au non-paiement de la consignation pour fait d'absence.

(folio 86)

Parmi les moyens qu'il offre ensuite comme susceptibles de donner un revenu fixe, on distingue celui qui consiste à confondre sous une même désignation la cotisation primitive et la consignation pour absence... *M. le trésorier* propose en outre de prélever sur les premiers fonds disponibles une somme destinée à faire frapper des jetons dits de présence, sans que les fonds y employés augmentent les dépenses, puisqu'ils seront reçus par le trésorier en paiement de la contribution qu'il pense devoir être fixée à dater du 1<sup>er</sup> octobre à 5 francs par mois.

Après discussions, le projet présenté par le trésorier est accepté et deviendra article réglementaire. Quelqu'un demande cependant qu'il reçoive d'abord la sanction de tous les membres.

*M. Thomas* présente un ouvrage de sa composition destiné, sous forme de lettres, à rendre faciles diverses instructions nécessaires à un administrateur de la marine.

*M. Tuffet* communique succinctement une partie d'un mémoire intitulé : « De quelques sensations déceptives et en particulier de celles qui sont propres aux personnes privées par amputation d'un membre ».

On lit pour terminer une ode anacréontique<sup>1</sup> de *M. Gravier*.

Signatures : Réjou Tuffet

### Séance du 23 octobre 1812.<sup>2</sup>

Séance de reprise après les vacances, présidée par *M. Bobe Moreau*.

*M. Reynaud*, nouveau membre résident, prononce son discours de réception. [M2, f°47r-48v]. Il y témoigne sa reconnaissance envers la Société.

**Regnaud** : Discours de réception.

Après un éloge dithyrambique de la Société et de la qualité de ses membres, l'auteur développe sur le même mode emphatique les vertus de la reconnaissance : envers Dieu créateur de la nature, envers Napoléon et envers tout bienfaiteur. (3 pages)

Le secrétaire rend compte de la correspondance reçue :

1° *M. le baron Bonnefoux*, préfet maritime, a adressé 3 ouvrages imprimés :

<sup>1</sup> Les odes attribuées à Anacréon (Vième siècle avant J.-C.) célèbrent l'amour et la bonne chère. Elles inspirèrent la poésie dite anacréontique de la Renaissance.

<sup>2</sup> Contexte historique : 1<sup>er</sup> août 1812, traité de paix et d'union entre la Grande-Bretagne et la Russie.

17 août, bataille et prise de Smolensk.

7 septembre, bataille de la Moskowa ; 14 septembre, entrée de Napoléon à Moscou.

23 octobre, évacuation de Moscou par les troupes napoléoniennes, début de la retraite de Russie.

« Choix de moyens propres à soulever les navires immergés ». Cet ouvrage, envoyé par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, a été confié pour examen à M. Hubert, ingénieur des constructions.

Extrait d'un ouvrage intitulé « Navigation thermométrique » par Jonathan Williams, navigateur des Etats-Unis d'Amérique. Les faits sont intéressants mais l'assemblée ne peut en vérifier l'exactitude.

« Réponse au mémoire sur le zinc malléable » La Société, ne connaissant pas le premier mémoire, ne peut se prononcer entre les deux découvertes utiles.

2° La Société d'Agriculture du Département de la Seine a communiqué son programme de prix, le rapport de ses travaux et celui de sa séance publique du 6 septembre.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne a adressé le programme de sa séance publique tenue à Chalons le 16 août.

Le secrétaire lit l'arrêté sur la nouvelle cotisation mensuelle et l'établissement des jetons de présence.

(folio 87)

Une commission est nommée, constituée de M.M. Bernard, Chaumont, Chailly et Pouget, pour décider de la forme à donner à ces jetons de présence.

M. Besnard lit une traduction d'Evrard Home sur « Le pus » [ M1, f° 112v-113v ]

**Bénard.** Sur le pus.

Rapport basé sur un mémoire de l'Anglais Evrard Home (1788). Le pus est composé des mêmes matériaux que le sang ou la gélatine. Il est sécrété par diverses sortes d'ulcères, les uns sains ou naturels (vrai pus), les autres malsains ou non naturels (faux pus menant à la putréfaction). Cette sécrétion est précédée d'inflammation. (2 pages)

La Société regrette le soin que notre collègue a mis à faire disparaître de cette traduction ce que son titre offre de repoussant.

M. Petit lit une observation de M. Tuffet, chirurgien à St Maixent, sur une pupille artificielle, dans un cas d'opacité des deux tiers inférieurs de la cornée. [M1, f° 83v-84v ]

**Tuffet (chirurgien à St-Maixent) :** Observation d'une pupille artificielle dans un cas d'opacité des deux tiers inférieurs de la cornée.

Chez un sujet sanguin, syphillitique, ayant présenté des ophtalmies herpétiques, existait une cataracte des deux yeux. Il subit l'ablation des cristallins. L'opération se compliqua au 3<sup>ème</sup> jour par une suppuration qui dura quatre mois, laissant une opacification totale à gauche, des deux tiers inférieurs à droite. L'auteur pratiqua une pupille artificielle en enlevant un lambeau d'iris. Ainsi le malade peut-il percevoir la lumière et voir les objets sans bien les distinguer. (3 pages)

M.M. Besnard et Petit proposent M. Tuffet en qualité de membre correspondant.

M. Demore, sous-inspecteur de la marine à Toulon, a adressé, par l'intermédiaire de M. Thomas, une poésie intitulée : « Essay sur les passions » [M2, f°48v-51r]

**Thomas.** Les passions.

Diatrise en vers contre les passions, sources de tous les maux : crimes, parricides, adultères, guerres causes de misère et de maladies. Les passions, que l'on croit inspirer de grandes actions, mènent trop souvent à l'anéantissement et à la mort. Vive critique des guerriers et des conquérants (vraisemblablement dirigée contre Napoléon ?). Les grands hommes eux-mêmes ont été victimes de leurs passions, tels César, Elisabeth, Bacon, Voltaire et surtout Mirabeau. Portrait idyllique du sage dénué de passions. (6 pages)

M. Thomas dépose un exemplaire du programme de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulon.

Il rend compte de l'avancement des recherches menées par la commission sur l'Histoire de Rochefort.

M. Tuffet offre une notice sur l'organisation des fluides dans les animaux [ M1, f° 85r-87r ] Ce sujet très intéressant, soit qu'on le considère physiologiquement ou pathologiquement, fournit à notre collègue l'occasion de citer plusieurs anatomistes célèbres

qui avaient déjà entrevu cette vitalité des fluides et leur conversion en solides plus ou moins organisés.

**Tuffet :** Notice sur l'organisation des fluides dans les animaux.  
 Une idée trop peu connue est celle selon laquelle les fluides peuvent se convertir en tissus divers. « Le fluide est de la chair coulante ». Preuve : la coagulation du sang et de la lymphe est suivie de l'organisation de néo-vaisseaux au sein de la masse solidifiée. Le sang contribue à transformer les cartilages en os ; de même, il peut faire apparaître des tumeurs. Les caillots sont vivants et peuvent aider à la cicatrisation des lèvres de la plaie. (4 pages)

M. Chailly dépose le double des dessins présentés à la séance publique.

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 13 novembre 1812.

M. Tuffet Louis Hylarion, officier de santé à St Maixent, est nommé à l'unanimité associé correspondant.

M. Bobe lit une observation sur la procidence de la tunique aqueuse de l'œil dans l'ophtalmie.

M. Quillet fait une dissertation sur une réfutation faite par Voltaire sur un passage du Contrat Social de J. Jacques Rousseau ayant trait aux Russes [M2, f° 51v-54r].

**Quillet :** Mémoire sur la Russie.  
 Jean-Jacques Rousseau avait raison contre Voltaire quand il prétendait que les Russes sont des barbares qui doivent être policés progressivement avant qu'on puisse leur donner la civilisation des Français ou des Allemands. Pierre le Grand s'est trompé en voulant civiliser les Russes trop rapidement. Les conquêtes des Russes sur les Turcs et les Tartares, que Voltaire considère comme des titres de gloire, ne sont que des victoires de la barbarie. Les Russes répandent la désolation dans leur propre pays. Voltaire et les encyclopédistes avaient été éblouis par Catherine la Grande : elle avait fait croire à une régénération du peuple russe par les lumières des pays occidentaux, alors que ce peuple « continue de croupir dans l'abrutissement et l'abjection ». Fort heureusement « la céleste providence a suscité le bras puissant d'un homme extraordinaire pour arrêter le débordement de ces barbares »... « C'est la cause de l'humanité qui a fait voler les ailes impériales vers Moscou » (5 pages)

(folio 88)

M. Tuffet présente la suite du mémoire sur les sensations déceptives en exposant quelques sensations trompeuses et en particulier celles qu'éprouvent les personnes qui ont été privées d'un membre.

M. Chailly lit une notice sur les monuments anciens de Saintes.

M.M. Réjou et Tuffet proposent comme membre correspondant M. Kérandreau, docteur médecin, inspecteur du service de santé près le ministre de la marine.

Pour terminer on lit une fable de M. Jamet : « Les petits oiseaux et le paon ».

Signatures : Jamet, secr. adjoint Bobe Moreau

### Séance du 27 novembre 1812.<sup>1</sup>

M. Faures présente sa démission de membre résident, ses affaires personnelles l'empêchant depuis longtemps d'assister aux séances.

Le président dépose le programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

<sup>1</sup> Contexte historique : Poursuite de la retraite de Russie : 14-16 novembre 1812, évacuation de Smolensk ; 26-28 novembre, combat et passage de la Bérésina. 10-11 décembre, évacuation de Wilna.

On lit un extrait d'une série de lettres intitulées : « Campagnes d'un enseigne de vaisseau » [M2, f° 54r-57v]

**Bonnefous** : Extrait d'une série de lettres intitulées « Campagne d'un enseigne de vaisseau à bord de la Belle Poule ». Lettre d'un jeune officier de marine à sa sœur, décrivant sa première campagne à Madagascar en 1803. Description enjouée, plaisante et littéraire (versifiée par passages) des contacts pittoresques noués avec la population locale et avec son souverain. (7 pages)

L'auteur de ces lettres, M. Léon Bonnefoux, lieutenant de vaisseau, a également écrit des pièces de poésie et une grammaire anglaise. Il est proposé comme membre résident par M.M. Tuffet et Jamet.

(folio 89)

M. Kerandreau est élu à l'unanimité membre correspondant.

Les abonnements aux journaux sont renouvelés.

M. Tuffet livre quelques réflexions suggérées par les observations précédemment communiquée de deux tumeurs de l'œil appelées procidence.

Signatures : Jamet, secr. adjoint Bobe Moreau

### Séance du 11 décembre 1812.

M. Léon Bonnefoux, lieutenant de vaisseau, est élu membre résident.

Le secrétaire lit la réponse à la lettre de M. Samuel Bernard concernant la confection des jetons de présence. M. Pernet, contrôleur de la monnaie impériale et des médailles, fait savoir que le moindre prix que puisse coûter les 2 coins destinés à frapper les jetons est de 400 francs. Indépendamment de cette première dépense, chaque jeton ne pourrait avoir une valeur au-dessous de 2 francs.

Le trésorier consulté montre que l'état actuel de la caisse ne permet pas d'assurer la première mise ; en outre donner aux jetons une valeur de 2 francs au lieu d'1 franc rendrait impossible l'amélioration des finances.

La Société renonce donc à l'émission de jetons de présence. Forcée d'opter entre deux partis également voulus (les jetons de présence ou les distributions de prix d'encouragement), elle considère cette dernière manière de placer ses fonds plus utile à la chose publique. Jusqu'à nouvel ordre, les jetons seront remplacés par des cachets aux attributs de la Société, contresignés du président, chacun d'une valeur d'un franc en déduction de la cotisation du mois.

M. le président communique une lettre de M. Fleuriau de Bellevue, associé correspondant, propriétaire à La Rochelle, accompagnée d'un mémoire sur Les monuments antiques du pays d'Aunis [ M1, f° 87r-92r ]. Le secrétaire en fait lecture.

**Fleuriau Bellevue** : Notice sur les monuments antiques de l'ancien pays d'Aunis Inventaire de vestiges anciens en Aunis et hypothèses à leurs sujets. 1) 4 objets en bronze à St Cyr du Doret près Benon, accompagnés de poteries détruites lors de la fouille. 2) Dolmens de La Jarne et Marencennes, Geay et Cognac, La Vallée, Montguyon. 3) Menhirs à Cognac, Avrillé, Les Sables d'Olonne. Tumuli entre Nuallé et Courçon (buttes des Moindreux) et entre Vérine et Ste Soulle. (11 pages)

(folio 90)

Il est décidé qu'aussitôt que la saison le permettra, la Société nommera une commission pour effectuer quelques recherches sur des monuments dans les environs de Rochefort.

M. Tuffet lit une pièce de vers de M. Léon Bonnefoux où il décrit le nouveau jeu dit « du diable » (poésie adressée à une dame de la ville, Mme Quérangal). ... Ces diverses

lectures, où l'esprit, le sentiment et le bon goût se montrent à chaque instant, ont fait un plaisir infini.

*Enfin, M. Thomas lit un mémoire sur Les particularités de quelques nombres. [M1, f° 92r-95v ]*

**Thomas** : *Remarques sur les particularités de quelques nombres.*  
*Revue des influences attribuées par superstition aux nombres « dans les siècles d'ignorance qui nous ont précédés », plus particulièrement le sept (nombreuses références bibliques, religieuses, astronomiques, etc.) et également le trois, le cinq, le neuf.*  
*(7 pages)*

*Signatures :* Réjou Bobe Moreau

### Séance du 24 décembre 1812.<sup>1</sup>

*En l'absence du président et du vice-président, la séance est présidée par M. Chaumont.*

*M. Rigault de Genouilly, membre résident depuis longtemps absent, et M. de Sérigny de Loire, associé correspondant, assistent à la séance.*

*Personne n'a aucun ouvrage à communiquer. Le président propose de réunir à l'avance les matériaux de la séance suivante, afin que les membres du bureau puissent s'occuper quelques jours avant la séance suivante de choisir des lectures susceptibles de remplir utilement le tems consacré à nos réunions.*

*M. Bobe Moreau arrive à ce moment. On lui fait part de la proposition de M. Chaumont qu'il reproduit en ces termes :*

*Vu le vide qui se présente quelquefois dans les séances, la Société est-elle d'avis d'adopter un mode qui puisse assurer qu'elles seront fructueusement remplies par quelque ouvrage nouveau ou par des lectures d'un intérêt général et choisies à l'avance par les membres du bureau ?*

*Cette proposition est approuvée. Il est donc arrêté que :*

1° *Il sera ouvert un registre d'inscription ou d'ordre de lecture sur lequel chaque membre indiquera les objets dont il voudra entretenir ses collègues dans la séance suivante.*

2° *Ces notes inscrites seront toujours considérées comme formant l'ordre du jour.*

3° *Lorsqu'un des ouvrages présentés sera susceptible de fournir le sujet d'un rapport, une commission sera de suite nommée et invitée à fournir son travail pour la séance suivante.*

4° *A défaut d'inscription sur le registre ci-dessus indiqué, les membres du bureau se réuniront pour ordonner une lecture prise dans les journaux et autres ouvrages périodiques ou même dans les archives de la Société parmi les mémoires déjà communiqués.*

5° *Enfin cette mesure, dont le but est d'alimenter constamment nos séances, n'empêchera jamais la communication d'ouvrages instamment présentés ou déterminés par d'heureux à propos. Tout mémoire dont l'inscription aura été légalement faite sera lu de préférence et dans l'ordre adopté.*

*Le registre d'inscription est ouvert à l'instant même et M.M. Thomas et Chaumont, jaloux de donner un bon exemple, s'inscrivent pour deux lectures à faire dans la prochaine réunion.*

*Signatures :* Réjou Bobe Moreau  
*(folio 91)*

<sup>1</sup> Contexte historique : 16 décembre 1812, passage du Niemen.

### Séance du 15 janvier 1813.

*M. le président Bobe Moreau présente M. Léon Bonnefoux, membre résident nouvellement élu. Il prononce son discours d'admission. Après avoir rappelé que le devoir de chaque sociétaire est de se soumettre aux statuts adoptés, il offre une poésie intitulée : « Stances sur les fleurs et les jardins » [M2, f°57v-59v] Chaque membre a été vivement satisfait de la manière dont l'auteur a payé son tribut...*

**Bonnefoux** : Discours, suivi de : Stances sur les fleurs et les jardins.

*L'auteur s'engage à suivre scrupuleusement le règlement de la Société à laquelle il rend hommage. En guise de discours de présentation il offre un poème vantant les fleurs et leurs valeurs symboliques à travers les âges, la mythologie et dans le langage amoureux. (4 pages)*

*Le président lui répond par un discours qui a pour triple objet de témoigner à M. Bonnefoux la reconnaissance de ses confrères, de lui signaler ceux des sociétaires auxquels le langage des muses est le plus familier et de venger un peu les habitants des plages maritimes du reproche fait aux colons de l'ancienne Bétotie.*

*Les membres du bureau ont fait visite à M. Tuffet pour le féliciter sur son heureuse promotion à la place de chirurgien en chef.*

*On procède au renouvellement des membres du bureau.*

*Dès le 1<sup>er</sup> tour, M. Samuel Bernard est élu président par douze voix sur seize (contre quatre voix à M. Tuffet).*

*Pour l'élection du vice-président, au premier tour les voix se partagent entre M.M. Pouyer, Bobe Moreau, Tuffet et Chaumont. Au second tour, la vice-présidence revient à M. Bobe Moreau qui obtient 9 voix sur 16.*

*M. Pouget demeure trésorier, M. Réjou secrétaire général et M. Jamet secrétaire adjoint.*

*M. Dubuisson, docteur médecin à Paris fait hommage de son Traité sur la manie. L'examen de cet ouvrage est confié à M.M. Petit et Besnard.*

*M. Chaumont présente la première partie de son rapport sur le mémoire traitant des moyens de relever les corps submergés [M3, f°1]. Il n'a pas eu le temps de le terminer (voir séance du 12 février 1813).*

*M. Thomas lit en son nom et au nom de M. Duperreau, inspecteur de marine et membre honoraire, un mémoire sur l'Histoire de Rochefort où il est question de l'administration des ports et arsenaux maritimes et de toutes les classes d'ouvriers, soldats et gens de mer.*

Signatures :                      Réjou                      Bobe Moreau  
(folio 92)

### Séance du 29 janvier 1813<sup>1</sup>.

*M. Samuel Bernard est absent, remplacé à la présidence par M. Bobe Moreau, vice-président.*

<sup>1</sup> Le 23 janvier 1813, le conseil municipal de Rochefort écrit à l'Empereur pour l'assurer de sa fidélité. Pour contribuer à la levée de troupes nouvelles, il lui offre cinq cavaliers montés et équipés à ses frais (D'après Viaud et Fleury).

*Le secrétaire a fait brocher divers volumes des ouvrages périodiques. Il demande à chaque membre de renvoyer les cahiers qu'il pourrait avoir.*

*Concernant les ouvrages appartenant à la Société, le président propose les décisions suivantes :*

*1° Les journaux resteront en libre circulation durant 15 jours après leur réception.*

*2° Ils seront ensuite déposés aux archives sous la responsabilité du secrétaire.*

*3° Il ne sera délivré aucun ouvrage qu'après inscription sur un registre.*

*4° Il est défendu au gardien d'agir contrairement à ces dispositions, sauf à délivrer un récépissé pour chaque journal prêté. Tous les récépissés seront transcrits sur le registre à chaque séance.*

*5° Lors de la remise de l'ouvrage, l'inscription sera annulée par le secrétaire.*

*Cette proposition est acceptée et transformée en article réglementaire.*

*La Société d'Agriculture et du Commerce de Caen adresse à la Société son annuaire pour l'an 1812, ainsi qu'un mémoire sur L'utilité de la culture des fèves et des pommes de terre dans le département du Calvados.*

*Le « Mercure de France » vient de publier un ouvrage sur : « Les richesses de la betterave chez les nations voisines ». On décide de s'abonner au « Mercure étranger ».*

*Par contre on ne s'abonnera pas au « Bulletin du Département » publié à La Rochelle, car ce journal ne contient que des extraits de journaux appartenant déjà à la Société.*

*M. Besnard ne peut faire la lecture promise, ayant oublié son manuscrit.*

*M. Petit présente avec M. Besnard le rapport sur le mémoire « Traitement de la manie » de M. Dubuisson [ M1, f° 96r-97v ]*

**Petit :** Rapport sur le mémoire de M. Jacquelin-Dubuisson sur la Manie.

Nombreuses références à l'aliéniste Pinel. La manie est une agitation sans fièvre avec délire, exaltation allant jusqu'à la fureur. Cependant elle peut être sans délire. Elle est favorisée par les activités stimulant la sensibilité et l'imagination. Elle peut être déclenchée par les émotions vives, chagrins profonds, veilles prolongées, vicissitudes de la fortune telles que les événements désastreux de la Révolution, exaltation des sentiments religieux, etc. On distingue la manie délirante (aiguë ou chronique) et la manie non délirante (continue ou périodique). Exemple : Pendant la Révolution un maniaque non délirant fut libéré de Bicêtre car on le croyait non malade. Mais sa libération provoqua chez lui un accès de fureur au cours duquel il blessa plusieurs personnes à coups de sabre. La manie est souvent précédée de mélancolie. Elle se termine par des déjections diverses (bile, sueurs, vomissements, hémorroïdes, hémorragies nasales, etc.) Elle ne paraît correspondre à aucune lésion de l'encéphale. On la soigne par des bains, douches, saignées et médicaments, et par le traitement moral longtemps maintenu. (4 pages)

*M.M. Tuffet et Léon Bonnefoux proposent M. Frécinet, capitaine de frégate en qualité de membre correspondant.*

*Signatures : Réjou Bobe Moreau*

### Séance du 12 février 1813.

*Président : M. Samuel Bernard.*

*La Société des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux a adressé un prospectus sur la publication d'un ouvrage de M. Marzois, architecte, intitulé : « Ruines de Pompéi ».*

*M. Chaumont lit la deuxième partie de son rapport sur le mémoire : « Différents moyens pour extraire du fond des eaux les corps submergés » [M3, f° 1r].*

**Chaumont.** Conclusion du rapport sur l'ouvrage de la Société de Bordeaux intitulé : Choix des moyens propres à soulever les navires submergés.

Ouvrage utile, présentant plusieurs moyens de soulever les corps immergés dont l'efficacité est prouvée. On regrette seulement un défaut de précision et d'exactitude dans l'énoncé de la question posée. (1 page)

*M. Tuffet lit quelques observations sur les moyens de déceptions relatives aux tumeurs.*

*M. Frécynet, capitaine de frégate, major du 29<sup>ème</sup> équipage de haut-bord, est élu à l'unanimité membre correspondant.*

Signatures : Réjou Samuel Bernard  
(folio 93)

### Séance du 26 février 1813.

*M. le capitaine de frégate Freycinet a écrit à la Société pour la remercier de l'avoir nommé membre correspondant.*

*M. Chaumont lit la troisième partie de son rapport sur le mémoire relatif aux corps submergés. Le Bureau fera réponse à M. le préfet maritime et donnera son opinion sur ce sujet.*

*Pour terminer on lit deux poésies. L'une est une ode imitée d'Anacréon, de M. Gravier, qui se repent de la mollesse, de la grâce et du doux abandon de ce poète érotique de l'antiquité. L'autre, une chanson sur le jeu du diable de M. Jamet.*

Signatures : Jamet Bobe Moreau

### Séance du 12 mars 1813.<sup>1</sup>

*Président : M. Jolivel, l'un des membres les plus anciens.*

*Le secrétaire communique un numéro du Journal des Propriétaires ruraux du Midi, auquel est jointe une circulaire de la Société d'Agriculture de Toulouse. Cette circulaire, qui suppose que d'autres numéros du journal ont été adressés à la Société, annonce de justes sujets de plaintes du silence gardé.... Les membres du bureau s'empresseront de répondre à cette lettre en détruisant les reproches qui sont adressés à la Société, et témoigneront en outre le désir de correspondre activement avec la Société d'Agriculture de Toulouse.*

*La Société de Médecine de l'Eure a adressé son Bulletin des sciences médicales.*

*Les mémoires relatifs à la destruction des termites, concourant au prix proposé par la Société, auraient dû être déposés avant le 1<sup>er</sup> mars. Ce terme est expiré et aucun mémoire n'a été déposé. La Société décide de proroger le prix jusqu'à l'an prochain.*

*M. Thomas lit deux mémoires sur l'histoire de Rochefort, l'un sur l'administration civile, l'autre sur l'Instruction Publique, les Ecoles de navigation et la Bibliothèque de la ville.*

Signatures : Réjou Bobe Moreau  
(folio 94)

### Séance du 26 mars 1813.

*M. Samuel Bernard, absent est remplacé par M. Bobe Moreau vice-président.*

*Son Excellence le Ministre de l'Intérieur a fait parvenir plusieurs ouvrages de la Société d'Agriculture de la Seine :*

*1° L'annuaire de la Société.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 1<sup>er</sup> mars 1813, sixième coalition continentale contre la France ; traité d'alliance entre la Russie et la Prusse. 12 mars, évacuation de Hambourg.

2° *Un rapport sur la manière de diriger les arbres en espaliers.*

3° *Concours pour des mémoires historiques sur les progrès de l'agriculture en France depuis 50 ans.*

*Malgré quelques observations tendant à faire considérer ces rapports comme peu susceptibles d'analyse, M. le président nomme pour les examiner une commission composée de M.M. Petit et Réjou.*

*Avant de proroger le prix pour la destruction des termites, on décide d'en informer M. le baron Bonnefoux, préfet maritime, fondateur de ce prix.*

*M. Réjou lit au nom de M. Thomas (absent pour indisposition) une nouvelle intitulée « Le retour » [M2, f°60r-61v].*

**Thomas :** *Le retour (Nouvelle).*

*Histoire triste et édifiante d'une jeune orpheline qui, après s'être mariée et être devenue mère, voit son époux partir à la guerre et disparaître... jusqu'à son retour très chargé d'émotion. (4 pages)*

*Signatures :*

Réjou

Bobé Moreau

### Séance du 9 avril 1813.

*M. Bobé Moreau remplace à la présidence M. Samuel Bernard, absent.*

*Le secrétaire lit la réponse de M. Bonnefoux, préfet maritime, concernant la prorogation du prix pour la destruction des termites. Cette réponse comporte textuellement la phrase suivante : « Afin d'exciter le zèle des concurrents et les dédommager des frais que peuvent exiger les recherches nécessaires pour cette importante découverte, j'ai l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que je porte à 1200 francs le prix d'abord proposé et fixé à 600 francs. »*

*Le bureau ira en députation remercier M. le général Bonnefoux. Il rédigera les avis à adresser aux journaux pour annoncer cette heureuse prorogation.*

*M. Petit présente son rapport sur le mémoire relatif à une nouvelle manière de diriger les arbres en espaliers et M. Réjou, sur les progrès de l'agriculture en France depuis 50 ans. Ces deux extraits, quoique peu susceptibles de donner une juste idée du mérite des deux ouvrages présentés, paraissent cependant satisfaire les intentions de la compagnie.*

*M. Réjou lit au nom de M. Quillet une Epître à sa nièce [M2, f°61v-63v].*

**Quillet :** *Epître à ma nièce.*

*Hommage idyllique à une jeune fille parée de toutes les qualités : beauté, modestie, intelligence, vertu. L'auteur aurait aimé qu'elle s'unisse à son propre fils : Hélas, ce fils est décédé. Seule lui reste cette jeune fille pour atténuer sa peine. « Par l'amitié de ma sensible nièce, je peux jouir de quelques heureux jours ». (3 pages)*

*Signatures :*  
(folio 95)

Réjou

Bobé Moreau

### Séance du 23 avril 1813.

*Lors de la visite à M. le général Bonnefoux, le préfet maritime a assuré la compagnie que, si l'an prochain ne fournissait pas la solution (de la destruction des termites) il était dans l'intention d'augmenter encore l'émulation des concurrents par des sacrifices analogues...*

*Le secrétaire dépose le nouveau programme du prix pour la destruction des termites.*

*M. Thomas lit un mémoire sur la pêche, partie du chapitre sur les productions, industries et commerces de Rochefort. Il y examine les moyens employés et les lieux pour la faire, les poissons variés qu'elle produit, l'utilité qu'elle procure... Il mentionne en particulier*

*une espèce de moule d'eau douce dite Patageau, susceptible de fournir une protubérance nacrée d'une assez belle eau. Selon M. de Beauharnais, ancien intendant de la marine à Rochefort, ces coquilles pourraient fournir quelques petites perles.*

*M. le trésorier rappelle que quelques membres absents depuis longtemps ont négligé de satisfaire à leurs obligations. En exécution de l'article X du règlement, la Société décide de rayer du tableau deux membres, non-résidents depuis plusieurs mois.*

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 14 mai 1813.<sup>1</sup>

*Séance présidée par M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire rend compte de la correspondance reçue :*

*1° Lettre de M. Ducouédic, président du canton de Maure département d'Ille et Vilaine, auteur d'une Méthode simple et naturelle pour peupler, rétablir et utiliser des essaims d'abeilles qui auraient souffert. A cette lettre est joint un discours prononcé par le chevalier Gourlay au Corps Législatif le 22 mars, rendant hommage à l'ouvrage de M. Ducouédic. Celui-ci, inventeur de la ruche pyramidale, réclame contre le silence des journalistes de la capitale à son égard et demande qu'on fasse connaître son invention. M. le président veut bien inviter M. le préfet à en faire mention dans le Bulletin Administratif du Département.*

*2° Lettre de M. le capitaine de frégate Lamanou, associé correspondant, qui envoie deux mémoires sur Une nouvelle méthode de communiquer à la mer et par des signaux numérotés. [ M1, f° 98r-102r ] Une commission, constituée de M.M. Filhou, Lévêque et Hubert rendra compte de cette amélioration.*

**Lamanon :** Notice sur les signaux

Rappels anecdotiques de l'usage de signaux dans l'Histoire ancienne et contemporaine. Méthodes de signalisation utilisées dans la marine pour communiquer, notamment un procédé inventé par l'auteur, permettant de donner 6840 signaux avec 20 pavillons. (7 pages)

*M. le secrétaire fait part du décès de M. Cochon Duvivier, membre honoraire de la Société, survenu depuis la dernière séance. [ M10, f° 8v-10r ]*

**Réjou.** Hommage posthume à M. Cochon-Duvivier.

M. Cochon-Duvivier est regretté seulement d'un petit nombre d'amis car il borna son ambition à la prospérité de Rochefort. Ancien chirurgien en chef consultant de la marine, membre de la Légion d'Honneur et du Conseil Général de la Charente Inférieure, il vient de mourir à 81 ans. Né de parents nobles, il se forma à l'art de guérir avec l'aide de M. Cochon-Dupuis, premier fondateur de l'Ecole de Santé Navale. Il fut nommé lui-même un des chefs de cette Ecole et fut un enseignant sévère plutôt que novateur. Sévère, il le fut également dans son service et dans sa vie privée, en dépit des mécontents ; il refusa de se marier. Son opiniâtreté à toute épreuve le fit placer parmi les notables de la cité. Il se rendit utile à la marine, à la ville et au département. L'empereur, lors de sa visite, conféra avec lui pendant un quart d'heure au sujet des intérêts de Rochefort. Il œuvra pour la salubrité publique et obtint divers établissements de la munificence du souverain. (4 pages)

*Une discussion s'engage pour savoir quel membre sera désigné pour prononcer son éloge funèbre et à quelle époque il devra être terminé. Comme plusieurs collègues sont absents, on propose de remettre cette délibération à la première réunion.*

Signatures : Réjou Samuel Bernard  
(folio 96)

<sup>1</sup> Contexte historique : 2 mai 1813, victoire de Lutzen contre les Prussiens

### Séance du 28 mai 1813.

*M. Jolivel assure la présidence en l'absence de M.M. Samuel Bernard et Bobe Moreau.*

*Le secrétaire rend compte des visites faites à M. Imbert, membre honoraire, ex-maire de Rochefort et à M. de Sérigny, associé correspondant, promu depuis peu comme maire de la ville.*

*Il présente un n° du Bulletin de la Société de médecine d'Evreux, département de l'Eure.*

*M. Filhou ne peut présenter le rapport sur le mémoire de M. Delamanou, sur les signaux adoptés à la mer, du fait de l'absence de plusieurs membres de la commission.*

*M. Clémot se propose lui-même pour prononcer l'éloge funèbre de M. Cochon Duvivier, si toutefois ses collègues veulent bien l'aider de leurs conseils. M. Clémot est donc chargé de ce travail qui devra être soumis à la Société au plus tard pour la rentrée.*

*M. Duhamel présente un projet de monument à élever sur la tombe de M. Cochon Duvivier. Il propose plusieurs dessins de mausolée. La Société allait en proposer l'adoption quand un membre a fait observer que la décision revenait à la famille. M. le président s'est donc borné à remercier M. Duhamel pour la communication qu'il a bien voulu lui faire.*

*Pour terminer M. Quillet a lu au nom de M. Ancelot une poésie intitulée : « La France au tombeau de Delille ». [M2, f° 69r-69v], [M4, f033r-34r]*

**Ancelot.** *La France au tombeau de Delille.*  
*Hommage posthume à Delille, poète illustre décédé en 1813, contemporain d'André Chénier, chantre de la nature sauvage.*  
 (1 page)

Signature :

Réjou

### Séance du 11 juin 1813.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. Filhou ne peut présenter son rapport.*

*Plusieurs membres qui avaient été absents de Rochefort depuis quelques temps sans avoir fait connaître leurs motifs, réclament contre la distribution des jetons de présence. M. le président leur oppose l'arrêté pris le 31 juillet dernier, qu'il leur fera lire à la prochaine séance par le trésorier.*

*M. Tuffet présente un recueil de fables de sir John Gay traduites de l'anglais par M. Léon Bonnefoux. On y remarque avec plaisir celles intitulées : « Le voyageur », « Le lion et le tigre », « L'épagneul et le caméléon », « L'avare et Plutus », « Doris et la guêpe », « Le paon, le dinde et l'oison », « L'éléphant et l'imprimeur », « Le berger et le savant ». M. Léon Bonnefoux désire que ce recueil soit soumis à une commission. M.M. Quillet et Tuffet examineront scrupuleusement cette traduction.*

Signatures :

Réjou

Samuel Bernard

<sup>1</sup> Contexte historique : 30 mai 1813, reprise de Hambourg.

4 juin 1813, armistice de Pleswitz entre les Russo-Prussiens et les Français, préparant la conférence de paix de Prague.

### Séance du 25 juin 1813.

*M. Filhou, absent, ne peut faire connaître son rapport sur « Les nouveaux signaux à la mer ».*

*M. Quillet a terminé l'étude des fables de John Gay en ce qui le concerne, mais il n'a pu en conférer avec M. Tuffel, retenu éloigné de Rochefort par ses affaires.*

*En l'absence de M. Pouget, trésorier, la discussion sur les jetons de présence ne peut avoir lieu.*

*Le secrétaire présente, au nom de la Société d'Agriculture de Paris, le programme de sa séance publique du 25 avril, un programme de concours pour les essais comparatifs de l'enfouissement des plantes pour engrais et une notice sur la bergerie impériale du département de la Sarre.*

*M. Nermand, associé correspondant, a adressé un poème intitulé : La mort de Roland » [M2, f° 64r-66v]*

**J.B. Nermand :** Lettre de Toulon, suivie de « La mort de Roland »

*Le poème est inspiré par le combat mené à Roncevaux lors de la guerre d'Espagne en 1793. Le site de Roncevaux a retrouvé le calme et la paix, mais l'ombre de Roland habite toujours ces lieux. Le souvenir de son combat contre les Maures doit animer et enflammer les soldats d'aujourd'hui : « Vengeons sa mort », « L'ardent français que la vengeance anime brandit ses dards... » Les Espagnols eux-mêmes sont supposés soutenir les soldats de Charlemagne (et leurs descendants) dans la lutte contre les infidèles. Le poème se termine en glorifiant la paix et l'amour, plus forts que tous les triomphes guerriers.*

(6 pages)

*On se borne à lire sa lettre d'envoi. M. Jamet jugera du mérite de cette pièce de vers. (folio 97)*

*Enfin, on lit un mémoire de M. Millet, commissaire de marine chargé de la police du bagne, contenant des documents certains sur l'origine du bagne de Rochefort, sur les changements successifs et les améliorations qu'il a éprouvés, sur l'état actuel des choses, le nombre des détenus et les motifs de leurs condamnations. Il se termine par un tableau qui présente les mutations et mortalités depuis dix années. [ M1, f° 102v-108r ]*

**Millet :** Notes sur la chiourme du port de Rochefort.

*L'auteur (commissaire de marine chargé de la police du bagne) rappelle l'histoire de la création du bagne en 1766 par le ministre Sartine, les différents locaux occupés par les forçats, l'évolution des soins dispensés aux malades à l'Hôpital de la marine et à l'hôpital des convalescents, les statuts des personnels de surveillance (cômes, argousins et pertuisaniers puis gardes-chiourmes à partir de l'an XI). Il envisage ensuite dans le détail l'état actuel du bagne (en 1813) et son fonctionnement : L'organisation du service de santé ; l'habillement des forçats ; les différentes classes de forçats différenciées par leur tenues (criminels condamnés à vie ou condamnés à terme, déserteurs, contrebandiers et faux sauniers condamnés à vie ou à terme) ; le logement des forçats et leur mobilier ; le blanchissage assuré par leurs soins ; leur nourriture selon les catégories, fournie en partie par les jardins du bagne ; leur salaire qui permettait d'améliorer l'ordinaire chez le marchand fricottier ; les avantages économiques du travail exécuté par les forçats ; la discipline et les punitions (menottes, cachot, bastonnade). Le bagne a reçu 16 848 forçats entre 1766 et 1813, dont 9212 sont morts, 3193 libérés, 1682 évadés, 1079 transférés et 70 amnistiés. En annexe : un tableau du nombre des forçats par catégories selon le motif de leur condamnation, durant les années 1803-1813. (12 pages)*

Signatures :

Réjou

Samuel Bernard

### Séance du 9 juillet 1813.

*Vu le petit nombre de membres présents, la séance est remise au 30 juillet, dernière séance avant les vacances.*

### Séance du 30 juillet 1813.<sup>1</sup>

*Séance présidée par M. Tuffet.*

*M. Filhou conjointement à M. Lévêque fait connaître son rapport sur le mémoire de M. Delamanou sur les signaux à la mer [ M1, f°102r-102v ]. Il en résulte :*

<sup>1</sup> Contexte historique : 12 juillet 1813, congrès de Prague.

1) qu'au moyen de la méthode des équivalents décimaux, l'auteur peut, avec 2 pavillons seulement, exprimer 9 999 combinaisons qui donnent un même nombre de signaux, ce qu'on n'avait pu jusqu'à ce moment obtenir qu'avec une série beaucoup plus grande de pavillons.

2) que la pratique de cette nouvelle méthode est infiniment simplifiée par l'emploi d'un instrument particulier appelé composteur et que l'auteur n'a encore pu faire parvenir à la Société, mais dont l'expérience a été faite dans le Zuiderzée et à la satisfaction de M. le comte Verhnell vice amiral commandant l'escadre du Helder.

*M. Tuffet avec M. Quillet donne son opinion sur les fables de John Gay traduites de l'anglais par M. Léon Bonnefoux [M2, f° 63r-63v]. Ce travail mérite d'être continué.*

**Quillet et Tuffet :** Rapport au sujet de quelques fables traduites du fabuliste anglais Gay par M. Léon Bonnefoux.  
On félicite M. Bonnefoux pour son travail et pour la grammaire anglaise dont il est l'auteur, mais on le prie de revoir sa traduction pour la rendre aussi parfaite que possible.  
(2 pages)

*Au sujet de « La mort de Rolland » de M. Nermand, M. Jamet rend compte des beautés qui distinguent cet ouvrage et des légères taches qui s'y font apercevoir... [M2, f° 67r-67v]. Il engage l'auteur à y donner ce dernier coup de lime qui caractérise ses autres productions.*

**Réjou et Jamet :** Rapport sur le poème « La mort de Roland » de M. Nermand.  
L'œuvre du membre correspondant de Toulon appelle des critiques. Le sujet principal (la mort de Roland) est masqué par des embellissements accessoires... les 8 premiers vers ont la même rime... La pensée n'est pas toujours claire... Les termes impropres abondent... Mais on rend hommage à l'imagination féconde de l'auteur et à ses idées « douces et gracieuses ».  
(2 pages)

*M. Pouget trésorier donne communication de l'arrêté sur les jetons de présence, ce qui arrête toute espèce de réclamation. L'arrêté est maintenu dans son intégrité.*

*M. Thomas dépose un mémoire intitulé « Commerce et industrie » à verser au dossier sur l'Histoire de la ville de Rochefort.*

*M. Tuffet communique quelques observations sur les effets avantageux de l'opium donné à haute dose, comme préservatif du tétanos dans les grandes opérations chirurgicales et en particulier dans les amputations faites dans les pays chauds [ M1, f° 108v-109r ].*

**Tuffet :** Observation sur les effets avantageux de l'opium comme préservatif du tétanos dans les grandes opérations, en particulier dans les amputations faites dans les pays chauds.  
L'auteur relate la pratique du Dr Rivaud qui, en Inde, administra l'opium à fortes doses sous forme de laudanum de Sydenham aux malades devant subir une amputation. 27 cas reçurent cette médication et il n'y eut aucune complication de tétanos, alors qu'habituellement la plupart des amputés mouraient de cette affection. Il appliqua cette méthode au capitaine Fourré qu'il amputa du bras gauche. Les suites furent marquées par une douleur du moignon qui céda après augmentation des doses d'opium.  
(2 pages)

Ces observations, qui sont toutes dues à la pratique de M. Rivaud, second chirurgien en chef de la marine, on surtout été recueillies dans l'Inde où elles ont eu les plus heureux résultats... Elles doivent enhardir les praticiens sur l'emploi de ce remède héroïque dont les premiers succès ont contribué à conserver à la marine de ce port un officier distingué, un citoyen recommandable, M. Fourré, capitaine de frégate qui eut le bras emporté à la suite du combat qu'il soutint en 1796 dans le détroit de Malac.

*M. le secrétaire lit ensuite plusieurs poésies de M. Ancelot Pouyer.  
D'abord une traduction de la 7<sup>ème</sup> élégie du 2<sup>ème</sup> livre de Tibule (Jam mala finissem letho...) intitulée « Nemesis » [M2, f° 68r-68v]. [M4, f° 36v-37v]*

**Ancelot.** Némésis (traduction de la 7<sup>ème</sup> élégie du 2<sup>ème</sup> livre de Tibulle).  
Traduction en vers. Supplications adressées à Némésis par son amant. Il invoque la mémoire d'une sœur décédée et redoute d'être évincé par un rival soutenu par Phrynée. (2 pages)

*Puis une seconde élégie ayant pour titre « Le retour » [M2, f° 69v-70v]. [M4, f° 35r-36r]*

**Ancelot.** Le retour.  
Poème bucolique. Un jeune homme revient à son village natal, impatient de revoir sa bien-aimée. Hélas ! C'est son tombeau qu'il retrouve. Elle est morte et lui-même expire sur-le-champ. (2 pages)

*Enfin une pièce de vers intitulée « Profession de foi » [M2, f° 70v-71v]. [M4, f° 34r-35r]*

**Ancelot.** Ma profession de foi. ( poème faussement signé Pouyer )  
Le poète se défend auprès de sa maîtresse d'être acquis aux doctrines de l'Arabie. Il croit, en fait, à la théorie de Pythagore sur la métempsychose : quand Corinne sera transformée en rose, il deviendra lui-même papillon. (2 pages)

*M.M. Quillet et Jamet présenteront à la rentrée un rapport sur ces poésies.*

*Signatures :* Réjou Samuel Bernard

## Volume n° 2

### Procès-verbaux des séances du 15 octobre 1813 au 5 janvier 1816.

#### **Séance du 15 octobre 1813.<sup>1</sup>**

*(folio 2)*

*Président : M. Samuel Bernard.*

---

<sup>1</sup> Contexte historique : du 11 janvier au 7 octobre 1813, 840 000 hommes ont été levés pour la Grande Armée.

27 août 1813, bataille de Dresde (Napoléon repousse les coalisés).

8 septembre 1813, reddition de St Sébastien.

9 septembre 1813, à Toeplitz, l'Autriche la Russie et la Prusse s'allient contre la France.

16 octobre 1813, défaite des Français à Leipzig ; 30 octobre, la bataille de Hanau ouvre la route de repli sur le Rhin.

*Le secrétaire lit la correspondance reçue pendant les vacances.*

*M. le comte Montalivet, ministre de l'intérieur, a adressé deux notices :*

*L'une sur une épizootie qui a régné sur les bêtes à laine en 1812.*

*L'autre était un arrêté de M. le préfet des Bouches-du-Rhin concernant le dessèchement du grand marais du Péel et des terres incultes qui l'entourent.*

*La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, et la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux ont envoyé les comptes-rendus de leur séance publique qui s'est tenu en août.*

*M. Bassiert, capitaine de frégate à Anvers, a offert son mémoire intitulé Gouvernail de fortune. L'étude en a été confiée à M.M. Filhou, Charles Lévesque et Léon Bonnefoux.*

*Un anonyme a adressé une Esquisse des mœurs des habitants de Rochefort. Sans trop approuver les traits malins qu'on remarque dans cet écrit, la Société en ordonne le renvoi à la commission chargée de l'histoire de Rochefort.*

*M. Quillet présente conjointement avec M. Jamet un rapport sur les œuvres de M. Ancelot Pouyer, qui tend à faire admettre ce jeune poète au sein de la Société. [M2, f° 71v-72r]. [M4, f° 32v-33r]*

**Quillet et Jamet.** Rapport sur les quatre poèmes de M. Ancelot.

*La grande jeunesse de l'auteur rend la critique plus indulgente à son égard. On lui reproche cependant quelques fautes : l'allégorie de la France au tombeau est un peu trop usée. « Ma profession de foi » n'est qu'un badinage et méconnaît la théorie de Pythagore qui veut que les âmes des hommes ne puissent se réincarner dans les plantes. « Le retour » est une imitation de Millevoye. Seule la traduction de Tibulle ne suscite que des louanges. (2 pages)*

*M. Clémot lit une partie de l'éloge funèbre de M. Cochon Duvivier. Il est invité à le continuer.*

*M. Duhamel décrit les détails du monument qui sera élevé à la mémoire de M. Cochon. M. le président annonce que des tables de marbre seront placées de chaque côté du tombeau. Une épitaphe y sera gravée, dont la teneur pourrait être étudiée par la Société.*

*Pour terminer, M. Quillet lit une pièce de vers intitulée : Épître aux mânes de mon fils [M2, f° 72v-74r].*

**Quillet.** Aux mânes de mes fils (poème).

*Lamentations d'un père pleurant ses deux fils décédés, le premier dans sa petite enfance, le second à l'âge adulte, loin de lui en Provence. (4 pages)*

Signatures :

Réjou

Samuel Bernard

### Séance du 28 octobre 1813.

*Le rapport sur le Gouvernail de fortune de M. Bassiert n'a pu être terminé. Il sera présenté à la prochaine séance.*

*M.M. Samuel Bernard, Jamet et Clémot présentent plusieurs épitaphes en latin pour rappeler les droits que M. Cochon Duvivier eût à la reconnaissance et aux regrets des habitants de Rochefort. Elles seront examinées par une commission composée de M.M. Bernard, Bobe Moreau, Quillet, Duhamel et Réjou.*

*M. Chailly lit un mémoire sur la prédilection accordée à certains nombres. Le nombre 3 apparaît notamment comme le symbole de la perfection [M1, f° 109v-112v].*

**Chailly :** Sur les nombres.

*La répétition des nombres 7 et 3 répond peut-être à une signification. Les 7 parties de nombreux phénomènes célestes rappellent sans doute le 7<sup>ème</sup> jour de la création (= toute création procède de Dieu). Le 3, symbolisé par le triangle, est le signe de la perfection (multiples exemples démonstratifs, empruntés principalement à l'architecture grecque). (7 pages)*

M. Thomas, dans le cadre des recherches sur l'histoire de Rochefort, présente des notes chronologiques sur la châtelainie de Rochefort entre 1096 et 1660 (soit 570 ans avant la fondation de la ville).

*(folio 3)*

*M. Ancelot Pouyer remercie la Société de son accueil et présente le début d'un poème en quatre chants intitulé : Epponine [M2, f° 74r-75v]. D'autres parties sont promises...*

**Pouyer.** Second fragment du 1<sup>er</sup> chant d'un poème intitulé Epponine.

Poème épique. Le gaulois Sabinus part à la guerre à la tête de ses soldats. Il les harangue avant d'aller combattre les Romains, exaltant le patriotisme, la lutte contre l'opresseur. Les guerriers s'élancent contre les Romains en une mêlée sanglante. Mais les Gaulois sont vaincus. Sabinus doit prendre la fuite « sous l'humble habit d'un soldat ignoré » pour rejoindre son épouse Epponine. (3 pages)

*M. Léon Bonnefoux lit quelques couplets d'une chanson de sa composition sur l'origine de la Valse [M2, f°75v-76r].*

**Bonnefoux.** L'origine de la valse.

Poème en 6 strophes. Comment Amour inventa la valse devant l'assemblée des dieux, en tournant autour d'une Grâce, qui le fuyait en tournant elle aussi sur elle-même. (2 pages)

Signatures : Réjou Samuel Bernard.

### Séance du 12 novembre 1813.<sup>1</sup>

*M. Silvestre, membre de l'Institut Impérial et secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture du département de la Seine a adressé un bon pour retirer à Paris, chez M. Huzard, un exemplaire de la collection complète des mémoires publiés par cette Société. Le secrétaire fera également venir les cinq premières années des Annales de l'Agriculture française.*

*M. Defortair, architecte à Paris et membre correspondant, adresse un discours sur La vie et les œuvres de M. Jean Marie Morel, architecte, auteur de la théorie des jardins etc.*

*M. Léon Bonnefoux fait une 2<sup>ème</sup> lecture des morceaux de poésie traduits de l'anglais, de John Gay : Le berger et le savant et la fable Le voyageur, le tigre et le lion. D'après les conseils de quelques membres, il a revu sa traduction, et sa communication prouve combien il était facile de faire disparaître les imperfections de sa première version.*

*M. Ancelot Pouyer lit un 2<sup>ème</sup> fragment du poème Epponine. Il y compare les suites d'un combat et les ravages que laisse après lui un orage qui a embrasé la contrée.*

*A propos de l'épithaphe à placer sur le tombeau de M. Cochon Duvivier, M. Samuel Bernard annonce que l'on s'est décidé pour une inscription française, qu'il communique. Quelques changements sont discutés. Puis M. Chailly propose de distinguer le monument par la plantation d'un chêne, comme symbole du vrai civisme [ M10, f° 10v-11r].*

**Chailly.** Avis sur la façon d'ornez la tombe de M. Cochon-Duvivier.

L'auteur pense que l'épithaphe portée sur le tombeau de M. Cochon-Duvivier doit être rédigée en français plutôt qu'en latin. Il propose qu'un chêne soit planté près de sa tombe. Il voudrait que les allées du cimetière soient bordées de rangées d'arbres pour rappeler les Champs Elyséens des Anciens. (2 pages)

*Mais quelqu'un fait observer que cette innovation est du ressort de l'autorité civile. M. le président se charge, en sa qualité de sous-préfet, de proposer les embellissements propres à rendre ce lieu de repos digne de sa destination. La Société arrête donc pour une des plaques du tombeau l'inscription suivante :*

<sup>1</sup> Contexte historique : 11 novembre 1813, reddition de Dresde.

Il contribua puissamment  
à la prospérité de l'Ecole de Médecine de Rochefort.  
Il proposa et obtint  
les grands travaux entrepris  
pour l'embellissement de la Ville  
et la salubrité de la Contrée.  
Il fut le modèle des bons citoyens.

*L'autre plaque reproduira tous les titres dont il fut honoré.*

*M. Clémot termine la séance par la lecture d'une portion de l'éloge de M. Cochon Duvivier et promet de le finir pour la prochaine réunion.*

Signatures : Réjou Samuel Bernard  
(folio 4)

### Séance du 26 novembre 1813.

*M. Bénard offre la traduction d'un ouvrage anglais ayant pour titre : La puogénie<sup>1</sup> ou traité sur la formation et la sécrétion du pus. Le mémoire est renvoyé à l'examen de M.M. Petit, Clémot et Réjou.*

*M. Filhou rend compte du rapport sur le gouvernail de fortune de M. Bassiert [M3, f° 1r-2v] Il expose ses avantages et propose quelques moyens d'en rendre l'exécution plus facile.*

**Filhou.** Rapport sur le gouvernail de fortune de M. Bassières.

*M. Bassières s'est trouvé en 1806, sur le vaisseau l'Impétueux complètement démâté et sans gouvernail, à la suite d'un fort coup de vent. Dans l'affolement général il eut assez de sang-froid pour faire installer promptement un gouvernail de fortune. Malgré ses mérites ce gouvernail ne saurait être proposé comme modèle dans de semblables circonstances : trop large dans sa partie supérieure il manque de puissance active.  
(3 pages)*

*M. Bassiert est proposé comme associé correspondant.*

*On décide de continuer l'abonnement des journaux suivants :*

*Le Mercure de France*

*Le Mercure étranger*

*Les Annales des arts et manufactures*

*La Bibliothèque britannique*

*Les Annales des voyages*

*Le Journal de l'Empire*

*Le Bulletin de la société philomatique de Bordeaux.*

*Après discussion, on refuse l'abonnement au Moniteur, vu le prix considérable de ce journal. Mais M. Pouget propose de le communiquer, les jours de séance, aux personnes qui le désireraient.*

*M. Clémot fait connaître la fin de l'éloge de M. Cochon. Chacun demande qu'une séance spéciale soit consacrée à cette oraison funèbre. Une commission est nommée à ce sujet, composée de M.M. Samuel Bernard, Pouget, Jolivel, Lescure et Clémot.*

*M. Léon Bonnefoux fait valoir le talent de son parent M. Casenove, auteur d'une poésie intitulée Hymne à la vierge et demande qu'il soit autorisé à assister aux séances pendant le séjour qu'il doit faire à Rochefort auprès de M. le général préfet. L'étude de la poésie est confiée à M.M. Lescure, Quillet et Jamet.*

*Enfin M. Léon Bonnefoux lit une ode à Comus et à Bacchus [M2, f°76r-77r] dont la profession de foi est :*

*« Peu m'importe, ma cave est pleine, Je mange et je bois, c'est assez. »*

<sup>1</sup> Sic, pour pyogénèse.

**Bonnefoux. Ode à Comus et à Bacchus (Parodie).**

Poème bachique de 12 strophes, glorifiant Comus, dieu de la table et Bacchus, dieu des buveurs. Le plaisir des ripailles et de la treille vaut mieux que toutes les satisfactions de la gloire, il est la meilleure philosophie. « Lorsque j'ai bien rempli ma panse, lorsque j'ai fait grande bombance, je ris des maux présents, passés... »  
(3 pages)

Signatures : Samuel Bernard Réjou

**Séance du 16 décembre 1813.<sup>1</sup>**

*M. Casenove sera admis à assister aux séances durant son séjour à Rochefort.*

*En raison de l'indisposition de M. Petit, le rapport sur la puogénie est remis à une prochaine séance.*

*Au nom de la commission chargée de la cérémonie pour le service funèbre de M. Cochon Duvivier, M. Samuel Bernard annonce qu'une séance sera spécialement consacrée à l'éloge fait par M. Clémot. On apprend que le corps des officiers de santé de la marine a l'intention de faire célébrer un service solennel en mémoire de son ancien chef. On proposera donc de s'entendre avec les officiers de santé pour réunir les deux cérémonies et en supporter ensemble les frais dans de justes proportions.*

*(folio 5)*

*M. Léon Bonnefoux lit la suite des fables traduites de John Gay : Le caméléon et l'épagneul. La mère, la nourrice et l'esprit. L'aigle et l'assemblée des animaux.*

Signatures : Réjou Samuel Bernard

**Séance du 24 décembre 1813.<sup>2</sup>**

Quelques membres sont étonnés de ce qu'il n'ait pas été rédigé un procès verbal spécial pour la cérémonie funèbre faite le 22 décembre en mémoire de feu M. Cochon Duvivier. *M.M. Bernard et Jolivel, deux des maîtres de cérémonie, sont invités à en rédiger le rapport.*

*M. le secrétaire a reçu la collection des mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine, offerte dans une précédente séance. Il les montre ainsi que les cinq premières années des Annales de l'Agriculture française.*

*Il présente en outre deux livres de pommes de terre d'une espèce nouvelle, hâtive, désignée à Paris sous le nom de « truffe d'août ». Sur l'avis de M. le président, ces pommes de terre seront distribuées entre M. le baron Bonnefoux, M. le sous-préfet (pour être partagées entre les propriétaires de l'arrondissement), M. de Sérigny, maire et membre associé, et M.M. Bobe Moreau, Pouget, Tuffet, Lescure et Réjou, avec invitation à communiquer, après la récolte, les résultats qu'ils auront obtenus.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 5 décembre 1813, capitulation de Stettin. 11 décembre, début de l'invasion de la France par les Alliés (passage du Rhin par six divisions ennemies).

<sup>2</sup> Contexte historique : 24 décembre 1813, évacuation définitive de la Hollande par les Français.

Pour prévenir toute attaque, les défenses du port de Rochefort sont renforcées : édification d'ouvrages militaires au Vergeroux et à Martrou, et de retranchements couverts d'artillerie sur les deux rives de la Charente, sur l'embouchure et sur les îles ; mise en place de navires de guerre sur la Charente.

*M. Salleneuve, receveur principal des douanes de Rochefort, a adressé un mémoire intitulé Notions sur l'état actuel des Douanes de Rochefort (remis à la commission chargée de l'histoire de Rochefort).*

*Le départ de M. Chaumont laisse une place vacante dans cette commission ; il sera remplacé par M. Tuffet.*

*M. Petit présente son rapport sur le mémoire de M. Bénard sur la Puogénie ou formation du pus (traduction d'un article anglais). Il s'attache à signaler la formation spontanée de nouveaux appareils auxquels il attribue le vrai pus. Opinion qui se rattache à celle émise par M. Tuffet dans son mémoire sur l'organisation des fluides animaux.*

*M. Tuffet communique une première partie de documents historiques sur l'hôpital des pauvres, ou hôpital St Charles.*

*M. Léon Bonnefoux offre une grammaire anglaise (confiée à M.M. Tuffet et Lescure).*

*M. Thomas présente un extrait de l'Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, par Arnaud Méchain, conseiller du Roy, imprimé en l'an 1671. Il lit également quelques notes détaillées sur l'histoire de la cathédrale St Pierre à Saintes.*

*La prochaine réunion aura pour objet le renouvellement des membres du bureau.*

Signatures : Réjou Bobe Moreau

### Séance du 14 janvier 1814.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire présente plusieurs numéros du Bulletin des propriétaires ruraux du midi, rédigé par la Société d'Agriculture de Toulouse. (folio 6)*

*M.M. Bénard et Jolivel lisent leur rapport sur la cérémonie funèbre qui a eu lieu en l'église St Charles le 22 décembre 1813, en mémoire de feu M. Cochon Duvivier. [ M4, f° 37v-38v ] Il rend compte fidèlement de la décoration, confiée à M. Duhamel, du cérémonial observé par les commissaires, de l'effet produit par la réunion de M. les amateurs et artistes lyriques de la troupe de M. Cocatrix sous la direction de M. Brochier maître d'orchestre, et de l'oraison funèbre prononcée par M. Clémot.*

**Bénard et Jolivel.** Rapport de la commission chargée de diriger la cérémonie funèbre en mémoire de M. Cochon Duvivier. le mercredi 22 décembre 1813.

*La cérémonie a eu lieu à l'église de l'hôpital St Charles. Les commissaires désignés, assistés de M. Duhamel, ont pourvu à la décoration : Catafalque au milieu de la nef, surmonté d'un dais d'où tombaient 4 draperies noires sur 4 colonnes avec 4 pleureuses vêtues de blanc ; 4 autres colonnes plus éloignées portant des draperies blanches tombant du dais. L'intérieur de l'église était ceint d'une tenture noire ainsi que l'autel. Les autorités civiles et militaires étaient présentes malgré le mauvais temps, ainsi que les personnes munies d'un billet. La messe fut dite en grande pompe, avec musique vocale et instrumentale dirigée par M. Brochier, maître d'orchestre du théâtre, avec l'assistance de M. Coquatrix directeur du spectacle. Pour terminer, l'oraison funèbre de M. Cochon Duvivier fut prononcée par M. Clémot, officier de santé et ancien élève du disparu.*

(2 pages)

*M. Baril, régent du collège, a adressé une pièce de vers latins composée en l'honneur de M. Cochon Duvivier [M2, f°79v-80r], où il exprime la reconnaissance des rochefortais pour les améliorations de la ville qui lui sont dues, les dessèchements qu'il a fait faire, et les*

<sup>1</sup> Contexte historique : 1<sup>er</sup> janvier 1814, à Paris le Corps législatifs adresse des remontrances à l'Empereur sur la nécessité de faire la paix.

1<sup>er</sup> janvier, Dantzig capitule et se rend aux Alliés.

3 janvier, les Autrichiens occupent Montbéliard.

4 janvier, les Russes occupent Haguenau.

11 janvier, Murat, roi de Naples, s'allie avec l'Autriche.

*établissements qu'il a provoqués. Une copie de ces vers sera adressée au corps des officiers de santé.*

**Baril.** Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1814 à Messieurs les commissaires du corps des officiers de santé de la marine et de la Société de Littérature Sciences et Arts de Rochefort.

Suivie de : *Ad manes illustrissimi ac venerandissimi Cochon Duvivier honos funereus.*  
Hommage funèbre en vers latins à la mémoire de Cochon Duvivier « legifer et medicus, membrum legionis honoris » (2 pages)

*M. de Sérigny de Luret, ancien officier de marine et maire de St Jean d'Angély, a adressé quelques notes utiles en contribution à l'histoire de Rochefort.*

*M. le trésorier présente son compte de gestion pour 1813. Au 1<sup>er</sup> janvier 1814 il reste en caisse la somme de 151 francs 10 centimes.*

*M. Bassières, capitaine de frégate, auteur du Gouvernail de fortune, est élu à l'unanimité membre associé correspondant.*

*On procède au renouvellement du bureau. Chacun des dignitaires est confirmé dans sa fonction. Sont donc de nouveau proclamés :*

*M.M. Samuel Bernard président,  
Bobe Moreau vice-président,  
Pouget trésorier,  
Réjou secrétaire général,  
Jamet secrétaire adjoint.*

*M. Thomas rend un compte succinct de la notice sur les Douanes de Rochefort présentée par M. Salleneuve.*

*Le rapport sur la grammaire anglaise ne peut être lu.*

*Pour terminer la séance, M. Jamet lit une fable de sa composition intitulée Le rossignol et le passereau [ M10, f° 1 3r-13rv]*

**Jamet.** Le rossignol et le passereau, fable.

*Philomèle, la femelle du rossignol, est triste et ne chante plus, car ses enfants sont morts, dévorés par le milan. Un passereau, étourdi personnage, veut l'inciter à oublier ses peines et à se réjouir avec le reste de la nature. Hélas, « l'excès des malheurs pour tout rend insensible. » (2 pages)*

Signatures : Réjou Samuel Bernard

### Séance du 28 janvier 1814.<sup>1</sup>

*M. Lescure présente un rapport sur la première partie de la grammaire anglaise de M. Bonnefoux [M2, f°77v-79r].*

**Lescure.** Rapport sur une grammaire anglaise composée par M. Bonnefoux, lieutenant de vaisseau.

*Il est difficile d'imaginer des concepts simples et des règles générales qui permettent de rendre compte de l'organisation d'une langue. Le mérite de la grammaire anglaise de M. Bonnefoux est d'être complète. La première partie définit les notions élémentaires de grammaire, la seconde traite de la syntaxe. (4 pages)*

*M. Jeudy, curé de la paroisse de St Louis a adressé des notes historiques sur le culte catholique à Rochefort.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 17 janvier 1814, prise de Langres par les Alliés.

19 janvier, occupation de Dijon.

21 janvier, occupation de Chalon sur Saône.

27 janvier, reprise de Saint-Dizier par Napoléon.

*M. Chailly communique plusieurs notes additionnelles sur l'histoire de la cathédrale St Pierre à Saintes, la solidité des pilotis employés à la confection de ses fondements, et quelques cérémonies religieuses qui s'y pratiquaient.*

*M. Thomas dépose une notice sur l'exercice de la justice à Rochefort (ouvrage renvoyé à une commission composée de M.M. Maureau, Bobe Moreau et Reynaud).*

Signature : Réjou  
(folio 7)

### Séance du 11 février 1814.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. Maureau ne peut présenter le rapport sur l'exercice de la justice à Rochefort, les nombreuses occupations de M. Régnaud ayant empêché la commission de se réunir. Idem pour la seconde partie de la grammaire anglaise en raison de l'absence de M. Bonnet.*

*M. Thomas présente son rapport sur le mémoire de M. le curé Jeudy relatif au culte catholique à Rochefort depuis la fondation de la ville. Il envisage différemment quelques faits et rectifie quelques dates. M. Rauy, président du consistoire de La Rochelle, sera invité à fournir les documents qu'il avait promis sur le culte réformé.*

*M. Thomas présente une notice biographique sur M. de Lamanou, membre correspondant, décédé [M10, f° 13v-15r]*

**Thomas.** Notice biographique sur M. de Lamanon, capitaine de frégate, chevalier de Malte et de la Légion d'Honneur, membre correspondant de la Société.

Joseph François Paul de Lamanon est né à Salon (Bouches du Rhône) le 23 août 1772. Il commença à naviguer en 1790, devint aspirant de 2<sup>ème</sup> classe en 1792 puis de 1<sup>ère</sup> classe en 1794. Enseigne en 1797, lieutenant en 1803, il fut nommé capitaine de frégate en 1808. Il fut affecté à l'expédition de Cagliari, puis à des postes d'état-major où il s'attacha à l'étude de la communication entre bâtiments éloignés. Grâce à sa méthode de numération appliquée aux signaux, il put obtenir 9 999 combinaisons avec seulement 12 pavillons. Il participa à trois combats dont un en 1808 comme commandant du brick Le Sergent. Il fut vaincu par une frégate anglaise et, malgré un combat glorieux, passa en jugement à Rochefort et fut acquitté honorablement. Par la suite, il participa à la guerre de Hollande avec le Maréchal Mortier, le vice-amiral Verhuel, puis le contre-amiral Baudin. Il n'appartenait plus à la marine lorsqu'il mourut en septembre 1813. (3 pages)

*M. Ancelot Pouyer communique un troisième fragment de son poème Epponine.*

*M. Hubert donne verbalement quelques détails sur l'établissement dans le port d'un moulin destiné à scier les bois de construction.*

Signatures : Réjou Samuel Bernard

### Séance du 25 février 1814.<sup>2</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*On ne peut avoir connaissance du rapport sur l'exercice de la justice à Rochefort, aucun des membres de la commission n'étant présent à la séance.*

*M. Thomas présente un mémoire extrait de la Bibliothèque britannique (1809), intitulé « Une nouvelle manière d'enduire les toiles de couleurs » [M3, f° 5v-6r].*

<sup>1</sup> Contexte historique : 5 février 1814, ouverture du congrès de Châtillon entre les 4 puissances alliées et la France. Occupation de Chalon sur Marne. 7 février, occupation de Troyes. 12 février, occupation de Laon.

<sup>2</sup> Contexte\_historique : 17, 18 février, combats de Nangis et de Montereau près de Fontainebleau.

21 février, arrivée à Vesoul de Monsieur, comte d'Artois.

22 février, combat de Méry-sur-Seine.

**Thomas.** Sur un procédé pour fabriquer des toiles imperméables plus souples et plus durables.  
L'auteur a relevé ce procédé (qu'il ne décrit pas) dans la Bibliothèque Britannique de 1809. Il souhaite qu'il soit mis à l'essai en vertu de la « loi de représailles ».  
(1 page)

*M. Filhou annonce s'être déjà occupé de cet objet et fera connaître le résultat de ses observations.*

*M. Thomas donne lecture de la traduction d'une notice historique sur la langue maltaise, rédigée en latin par M. Vassal, professeur de langues orientales à Rome [M2, f° 80r-85r].*

Traduction d'une note historique sur la langue maltaise dont est auteur M. **Vassal** professeur de langues orientales à Rome (envoyée à l'Académie de Sciences et Belles-Lettres de Toulon le 21 mai 1812)  
Suivi de : **Thomas.** Notes du traducteur.  
La langue maltaise est une des plus anciennes langues orientales. Elle est une survivance du phénicien, lui-même originaire du chaldéen (langue commune des Hébreux, Cananéens et Phéniciens). Elle diffère peu du syriaque. La langue phénicienne est longtemps restée pure lors des invasions grecque, carthaginoise puis romaine. Par contre les Sarrazins (dont la langue était proche) ont altéré le langage des maltais malgré l'attachement de ceux-ci à leur culture et leur haine des Arabes. La langue maltaise donne donc des aperçus sur les langues orientales plus anciennes. Mais le maltais naturel a été plus récemment dénaturé par des mots étrangers. Il importe de restaurer et de bien enseigner cette langue.  
(10 pages)

*Pour clore la séance, M. Ancelot Pouyer lit la fin du 2<sup>ème</sup> chant d'Epponine.*

Signatures : Samuel Bernard Réjou

### Séance du 11 mars 1814.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

M. Moreau indique que les occupations nombreuses dont est en ce moment surchargé M. Reynaud procureur impérial, l'un des membres de la commission, ont empêché qu'elle put s'occuper du rapport sur l'article Justice communiqué par M. Thomas. M. Moreau après avoir exposé plusieurs raisons très valables, demande qu'il soit sursis à ce travail, ce que M. le président accorde après avoir toutefois consulté l'assemblée.

M. Filhou également chargé d'un rapport sur une nouvelle méthode d'enduire les toiles de couleurs à l'huile, réclame quelques jours pour mettre en ordre les observations qu'il a faites sur la méthode proposée par M. Anderson et renouvelée par M. Thomas.

Ce collègue présente sous le titre de « Soirée de garnison » [M2, f° 85r-92r] un recueil de nouvelles très variées dont le but est de montrer que l'amour et l'amitié, tour à tour considérés ensemble ou séparément comme la base du bonheur individuel ou social, ne le complètent (*sic*) pas toujours et que rarement on jouit pleinement de l'un ou de l'autre de ces sentiments.

**Thomas.** Une soirée de garnison.  
Suite de cinq nouvelles. Lors d'une soirée d'hiver quelques officiers évoquent, à partir de leurs souvenirs, ce qui peut procurer le bonheur. Pour l'un, c'est l'amitié qu'il noua avec un inconnu rencontré à Toulouse. Un autre fut témoin du bonheur d'une jeune femme lorsqu'elle retrouva son mari revenu de la guerre (cf. « Le retour », M2 f°6 0v-61v). Un capitaine, en garnison à Montélimar, aimait participer à des réunions de salon tenues par une dame du lieu qui se plaisait à faire illusion sur ses connaissances ; ce n'est pas dans la société des femmes qu'on peut rencontrer le bonheur. Un autre était d'un avis contraire, témoin ce colonel qui, au Canada, tomba amoureux de la belle et douce Anna et se fit aimer d'elle. Rappelé en France, il fit construire dans le jardin de son château un autel dédié à Anna. Mais certain se dit comblé par de brèves amitiés qui le font passer de femme en femme, renouvelant par leur diversité le plaisir d'aimer.  
(13 pages)

Signature : Réjou

<sup>1</sup> Contxte historique : 27 février 1814, bataille d'Orthez. Combats de Bar-sur-Seine et La Ferté-sur-Aube.

### Séance du 25 mars 1814.<sup>1</sup>

Vu la 1<sup>ère</sup> représentation de l'opéra national intitulé « L'oriflamme », la séance n'a pu avoir lieu.

*Signature :* Réjou  
(folio 8)

### Séance extraordinaire du 4 avril 1814.<sup>2</sup>

*Séance présidée par M. Bobe Moreau, vice-président.*

*Son Excellence le Ministre de l'intérieur a adressé à la Société un mémoire sur les semis de la solanée parmentière ou pomme de terre, par M. Sageret, membre de la Société d'Agriculture de la Seine.*

M. le président annonce ensuite comme objet principal de la convocation extraordinaire une lettre du baron Richard, préfet du département, accompagnant l'envoi d'une Instruction dans laquelle sont indiqués les travaux les moins coûteux et les plus économiques auxquels on peut se livrer avec succès pour suppléer aux semences de mars.

*Vu l'importance de l'objet à traiter une commission présentera son avis à la prochaine séance ; elle sera composée de M.M. Tuffet, Lescure, Filhou, Bobe Moreau et Réjou.*

Un membre réclame la parole et soumet quelques réflexions relatives au remuement considérable de terre qui s'opère en ce moment, en ville et aux environs, pour objet de fortifications. Il témoigne ses craintes pour la salubrité de l'air aux premières chaleurs et propose de remédier à cet inconvénient par l'ensemencement en graines de foin de ces différents terrassements ; cette proposition étant adoptée, le bureau est chargé de la rédaction de la lettre qui doit être adressée à M. le maire pour être communiquée par lui aux autorités compétentes.

*Signature :* Réjou

### Séance du 8 avril 1814.<sup>3</sup>

*Président : M. Bobe Moreau.*

*M. Tuffet présente le rapport sur les moyens de suppléer aux semences de mars ; ce travail sera adressé à M. le baron Richard.*

*Le secrétaire lit le projet de lettre à adresser à M. le maire pour l'ensemencement des fortifications.*

*Signature :* Réjou

<sup>1</sup> Contexte historique : 2 mars 1814, prise de Soissons. 12mars, entrée à Bordeaux du duc d'Angoulême.

<sup>2</sup> ----- 20-21 mars, combats d'Arcy-sur-Aube. 24 mars, occupation de Lyon par les Autrichiens.  
26 mars, combat de Saint-Dizier. 31 mars, capitulation de Paris ; les alliés y font leur entrée.  
1<sup>er</sup> avril, le Sénat proclame la destitution de l'Empereur et institue un gouvernement provisoire

<sup>3</sup> ----- 6 avril 1814, Napoléon après avoir été renié par ses maréchaux signe son acte d'abdication.

### Séance du 22 avril 1814.<sup>1</sup>

*Président : M. Bobe Moreau.*

*M. le baron Richard, préfet du département, accuse réception du rapport de la Société sur les semailles tardives de mars, qui sera inséré au Bulletin administratif du département.*

Les événements heureux qui se sont succédés avec autant de rapidité que de tranquillité depuis la dernière réunion, avaient fait naître aux membres du bureau, dès le 15, l'idée d'avoir prochainement la séance publique ordonnée par le règlement : forts au moins de leur bonne intention, ils ont nommé une commission chargée d'examiner les matériaux déposés aux archives et de disposer tout ce qui pouvait concourir à rendre cette séance publique intéressante. Cette commission, composée de M.M. Thomas, Pouget, Lescure, Jolivel, Jamet et Réjou, rend compte de sa mission par l'organe de M. Thomas. *Il est donc arrêté :*

1° qu'il y aura une séance publique cette année. L'époque fixe ne peut être en ce moment arrêtée, vu l'intention de la faire concorder avec les fêtes qui doivent être célébrées en France à l'avènement au trône de Sa Majesté Louis XVIII.

2° que, des deux sujets de prix proposés dans la dernière séance publique, un seul (celui des termites) sera continué. Le deuxième, relatif à l'extraction de la soude, sera retiré. *Chaque membre est invité à apporter le résultat de ses méditations à ce sujet.*

3° que la séance sera partagée en deux parties comme les années précédentes, que sa durée totale n'excèdera pas deux heures et quart, et que messieurs les amateurs seront invités à l'embellir par quelques morceaux de musique.

4° tout ce qui est relatif aux convocations, au cérémonial, aux décors de la salle etc. sera confié à des commissions spéciales.

5° il ne sera rien lu en public qui n'ait été préalablement communiqué en séance particulière.

*M. Thomas propose comme membre résident M. Repey, docteur médecin officier de santé de 1<sup>ère</sup> classe.*

*(folio 9)*

*M. Ancelot Pouyer lit un fragment d'une tragédie en cinq actes et en vers ayant pour titre Warbeck (histoire d'un guerrier amené à combattre Henri VIII usurpateur du trône d'Angleterre, non pour se couronner lui-même mais pour rendre à la famille des Plantagenêt le trône qui lui a été arraché). L'heureux choix du sujet fournit l'occasion de placer plusieurs allusions du plus grand intérêt.*

*Signatures :*

Bobé Moreau

Réjou

### Séance du 12 mai 1814.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Contexte historique : 11 avril 1814, traité de Fontainebleau. Napoléon garde le titre d'empereur mais ne règne plus que sur l'île d'Elbe. 12 avril, les conseillers municipaux de Rochefort font allégeance au nouveau roi Louis XVIII en votant « un acte d'adhésion à l'organisation du gouvernement provisoire et aux actes qui en sont déjà émanés ; déclarent qu'en attendant le moment fortuné où la ville de Rochefort pourra envoyer des députés auprès du Roi, pour lui offrir les félicitations des habitants ainsi que leur amour et leur attachement inviolables pour sa personne sacrée et son auguste famille, une députation de cinq membres sera nommée à l'effet d'aller à Bordeaux pour porter à S.A.R. Monseigneur le duc d'Angoulême l'expression des sentiments de respect, de dévouement et de fidélité dont cette cité est animée pour le Monarque chéri et la famille royale. »

18 avril, le blocus des ports de la Charente Inférieure est levé.

<sup>2</sup> Contexte historique : 20 avril 1814, départ de Napoléon pour l'île d'Elbe.

24 avril, débarquement à Calais de Louis XVIII. 3mai, son entrée solennelle à Paris.

*Séance présidée par M. Samuel Bernard.*

*M. Ancelot fait observer qu'il n'est pas le seul auteur de la tragédie de Warbeck, à laquelle a participé M. Casenove.*

Un membre expose que dans les circonstances actuelles la Société pensera sans doute qu'il convient de faire une adresse respectueuse de félicitations à S.M. Louis XVIII et de supplier S.Ex. le ministre de l'intérieur, à qui elle serait envoyée, de vouloir la présenter au monarque. La Société adopte immédiatement et à l'unanimité une proposition si conforme aux vœux de tous. Elle nomme une commission composée de M.M. Samuel Bernard, Pouyer, Lescure, Bobe Moreau, pour rédiger incontinent l'adresse qui sera expédiée sans retard après sa rédaction, que la Société approuve d'avance, persuadée qu'elle ne pouvait faire un meilleur choix pour interpréter dignement les sentiments qui l'animent envers l'auguste famille et le prince vénérable qui ont recouvré la jouissance de leurs antiques droits sur le cœur des français.

*(folio 10)*

*On lit une notice de M. Freyssinet, membre correspondant, sur la dernière expédition aux terres australes [M3, f° 6r-10r].*

**Henry de Freycinet.** Notice sur la dernière expédition aux terres australes exécutée par ordre du gouvernement français pendant les années 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804.

*Les expéditions antérieures sont d'abord évoquées, celles de Cook, de Bougainville, de Lapérouse, de Vancouver et d'Entrecasteaux. Le gouvernement français chargea en 1800 les corvettes le Géographe et le Naturaliste d'aller explorer les terres australes à partir de la Nouvelle Hollande (Australie). On fit d'abord la description des côtes entre le cap Leuwin de la Nouvelle Hollande et la rivière des Cygnes de Vlaming... L'auteur décrit l'itinéraire des navires, les difficultés rencontrées du fait des tempêtes et des hauts-fonds. Ils subirent le scorbut qui obligea à relâcher dans l'île Timor. A partir de la terre de Van Diémen (Tasmanie) on explora vers le sud-ouest des terres inconnues jusqu'aux îles St Pierre et St François. Une seconde expédition permit de préciser ces découvertes grâce à l'adjonction de la corvette le Casuarina. M. Louis de Freycinet, frère de l'auteur, y était embarqué et effectua les relevés géographiques (nombreuses précisions suivant les dénominations de l'époque). Il perfectionna également les méthodes de relèvement trigonométriques et dessina les cartes qu'il grava lui-même grâce à une machine de son invention, d'une très grande précision. (8 pages)*

*Le secrétaire lit trois lettres :*

*M. Petit, docteur en médecine, persiste dans sa détermination d'offrir sa démission de membre résident ; elle est acceptée.*

*M. Augier, contrôleur principal des droits réunis, promet de s'occuper du travail sur l'histoire de Rochefort, que les circonstances seules ont retardées.*

*M. Chailly promet également des dessins pour le même objet.*

*A la majorité des voix, M. Repey, officier de santé de 1<sup>ère</sup> classe de la marine, est élu membre résident.*

*M.M. Samuel Bernard et Bobe Moreau proposent M. Mesnard, avocat.*

*M.M. Tuffet et Thomas proposent comme membre correspondant M. Louis Freyssinet, frère de l'auteur de la notice sur l'expédition aux terres australes.*

*(folio 11)*

*La commission sur l'histoire de Rochefort fait savoir qu'elle poursuit son travail.*

*La société avait à choisir entre deux sujets de prix pour 1816 :*

*1° découvrir un enduit plus économique propre à conserver les bois sous l'eau.*

*2° rendre à la culture un espace de terrain donné habituellement sous l'eau (10 hectares).*

*La seconde proposition est adoptée pour sujet de prix.*

*Signatures :*

Samuel Bernard

Jamet

### Séance du 27 mai 1814.

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. Thomas donne communication d'un mémoire qui a pour but le rétablissement de l'ancienne Académie de marine [M2, f° 92r-94v].*

**Thomas.** Sur le rétablissement de l'Académie Royale de Marine.

*L'Académie Royale de Marine fut fondée en 1752 à Brest par Louis XV. Après quelques années, la dispersion de ses membres fit qu'elle se réunit de plus en plus rarement. Cependant elle fut confirmée par le roi en 1769. Après avoir effectué des travaux très utiles, l'Académie de Marine disparut comme les autres associations à la Révolution française. Par la suite les autres académies et sociétés savantes furent rétablies par les gouvernements successifs. Seule l'Académie de Marine n'a pas été reconstituée. Elle n'existe que sous forme de diverses sociétés à Lorient, Brest, Rochefort, Cherbourg, qui ont étendu le champ de leurs activités. Il y aurait intérêt à ce que les associations de chaque port soient obligées de communiquer entre elles leurs travaux et qu'elles soient dirigées par un centre commun proche du ministre. Ce centre serait naturellement constitué par ceux des membres de l'ancienne Académie de Marine qui existent encore et qui compléteront les membres honoraires de chaque société. Cette proposition pourrait être soutenue à Paris par MM Rolland, Réjou et Lescure.*

*Nota : actuellement on compte à la Société de Rochefort, comme officiers de marine, 8 sur 21 membres honoraires, 18 sur 22 membres résidents et 24 sur 71 membres correspondants. (3 pages)*

*Avant de discuter cette proposition, la Société pense qu'il convient préalablement de faire pressentir les intentions de l'autorité suprême sur cette institution de la monarchie. Le bureau écrira à ce sujet à M. Rolland, membre correspondant à Paris, employé près du ministère.*

*(folio 12)*

*Un membre propose d'élire M. Ancelot comme associé résident. Le scrutin ne peut avoir lieu du fait de l'insuffisance du nombre des présents.*

*Signatures : Samuel Bernard Jamet, secr. adj.*

### Séance du 10 juin 1814.<sup>1</sup>

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. Labretonnière, membre correspondant, écrit qu'il ne peut répondre de sitôt à la demande de renseignements sur l'histoire de Rochefort du fait de ses occupations.*

*M. Filhou est obligé de s'absenter pour un mois.*

*M. Thomas présente une notice sur L'emploi et l'usage du gruau de pomme de terre pour les campagnes de long cours [M3, f° 10r-10v]. L'examen de ces questions est confié à M.M. Freyssinet, Bobe Moreau et Pouget.*

**Thomas.** Sur les avantages du gruau de pomme de terre.

*Selon le Mercure de France, le gruau de pomme de terre se conserve mieux et est plus nutritif sous un plus faible volume que le froment. On se demande si ce produit pourrait être utilisable dans la marine ? S'il se conserverait bien à la mer soit sous forme de biscuit soit isolément ? Quel serait son effet sur le scorbut ? Serait-il consommable dans les ports au retour des navires ? Toutes questions qui nécessitent une étude expérimentale.*

*(1 page)*

*Une seconde notice de M. Thomas sur Les hôpitaux de la marine est confiée à M.M. Tuffet, Bobe Moreau et Quillet.*

*(folio 13)*

La séance est terminée par la lecture de l'adresse respectueuse votée dans la séance du 12 mai et envoyée à S.Ex. le ministre de l'intérieur pour être présentée à S.M. Louis XVIII, dont la transcription ci-après a été arrêtée sur l'original signé des membres et qui restera déposé aux archives :

<sup>1</sup> Contexte historique : 30 mai 1814, traité de Paris entre la France et les Alliés : le territoire français retrouve ses frontières de 1792.

Sire,

Votre auguste dynastie a toujours accordé une protection spéciale aux lettres et aux sciences.

Plusieurs de vos ancêtres les ont cultivées et elles charmaient les loisirs du vertueux et infortuné Lois XVI.

Lorsque loin du pays de vos ayeux vous gémissiez sur les maux de la France, elles adoucissaient l'amertume de vos douleurs.

Nos osons donc espérer, Sire, que V.M. daignera accueillir avec bonté l'humble hommage de la Société de littérature, sciences et arts de Rochefort.

Les membres qui la composent ne s'occupent de sciences que pour parvenir à mieux remplir les divers emplois dans lesquels ils servent V.M.

Les félicitations qu'ils désirent faire parvenir au pied de votre trône sont les prémices de celles qu'ils offrent au souverain et elles sont dictées par le plus pur enthousiasme.

En s'imposant jusqu'ici la règle de ne point s'occuper de politique, ils s'étaient dispensés depuis la fondation de la Société des adulations souvent commandées aux autres corps, envers un gouvernement qui régnait par la crainte.

Au moment où le retour de V.M. qui veut moins gouverner en monarque qu'en père, comble tous les français d'ivresse, nous ne pouvons contenir les sentimens dont nos cœurs sont remplis et nous éprouvons le besoin de mêler notre voix au concert des louanges et des bénédictions par lequel toute la France célèbre le retour du descendant de Henri IV.

**Vive Louis XVIII, vive les Bourbons !**

*Suivent les signatures*

*La Société, n'étant pas en nombre compétent, n'a pu s'occuper des nominations qui étaient à l'ordre du jour.*

*(folio 14)*

*Signatures :* Samuel Bernard Jamet, sec.adj.

#### **Séance du 17 juin 1814.**

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. Louis Freyssinet est élu à l'unanimité membre associé correspondant.*

*Avant qu'on procède à l'élection de deux autres candidats, quelqu'un demande que le règlement soit complété en précisant l'âge auquel on peut être admis dans la Société. Une commission, constituée de M.M. Pouget, Jolivel et Jamet est chargée d'examiner cette question.*

*Signatures :* Samuel Bernard Jamet, sec.adj.

#### **Séance du 2 juillet 1814.**

*Président : M. Samuel Bernard.*

*En réponse à la question posée dans la séance précédente, la Société décide d'ajouter un nouvel article au règlement :*

*(folio 15)*

On ne peut être nommé membre résident de la Société avant l'âge de 25 ans. Seront néanmoins admis agrégés ayant voix consultative ceux qui, par des ouvrages présentés à la Société, auront fait preuve des talents désirables pour être admis dans son sein.

Les agrégés seront de droit membres résidents lorsqu'il y aura des places vacantes, et suivant l'ordre d'ancienneté, aussitôt qu'ils auront atteint l'âge requis.

*M. le maire invite la Société à s'occuper des inscriptions à placer sur l'arc de triomphe érigé en l'honneur de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême. M.M. Besnard, Quillet et Jamet sont chargés de satisfaire les désirs de M. le maire.*

*Sur la proposition de M. Thomas, il est décidé :*

1° que la Société demandera la faveur d'être admise en corps à l'audience de S.A.R..

2° que son président est désigné pour prononcer le discours.

3° qu'il sollicitera pour chacun des membres la décoration du lis, et la protection de S.A.R. pour la compagnie.

Une commission, composée de M.M. Bernard, Pouget et Chailly, est chargée spécialement de faire disposer l'illumination de l'extérieur de la salle des séances pour le jour où le prince arrivera.

*M.M. Repey et Brochot proposent M. de Maezemaker, lieutenant de vaisseau, comme membre correspondant.*

*Signatures :*

Samuel Bernard

Jamet

*(folio 16)*

### **Séance du 22 juillet 1814.<sup>1</sup>**

*Président : M. Samuel Bernard.*

M. le président annonce le résultat des démarches qu'il avait été chargé de faire au nom de la compagnie auprès de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême amiral de France, à l'effet d'obtenir pour chaque membre en particulier la décoration du lys et pour la Société entière la protection du prince. Ces deux demandes ayant été accordées, la compagnie vote spontanément une adresse de remerciements à Monseigneur le duc d'Angoulême, et arrête qu'une liste exacte de toutes les personnes qui appartiennent à la Société sera rédigée et jointe à l'adresse ci-dessus mentionnée avec le nom de son Altesse Royale en tête. Les commissaires nommés pour la rédaction de l'adresse sont M.M. Samuel Bernard, Bobe Moreau et Pouyer ; ceux pour la rectification de la liste sont M.M. Thomas, Maureau président du tribunal et Réjou.

*M. Repey présente un mémoire intitulé : Essai sur la manière de commander un quart à la mer [M3, f° 12v-17r], offert par M. Demaezemaker, baron de Browhier, lieutenant de vaisseau, proposé comme membre correspondant (ouvrage confié à l'examen de M.M. Charles Lévesque, Freyssinet et Hubert).*

<sup>1</sup> Contexte historique : 8 juillet 1814, passage à Rochefort du duc d'Angoulême, accueilli par un grand enthousiasme populaire.

**De Maezemaker. I. Discours préliminaire.**

*Les officiers de marine doivent avoir de nombreuses qualités : d'abord connaître les mathématiques, la mécanique, la physique et toutes les sciences exactes en général (mais qui peut posséder toutes ces connaissances ?) ; en outre savoir parfaitement les caractéristiques de son vaisseau et être capable de prendre les meilleures décisions pour la marche du navire en évitant tous les dangers. Il doit savoir parfaitement parler et écrire sa langue ; être suffisamment riche pour se montrer désintéressé et intègre ; être brave au combat, humain et généreux envers ses inférieurs. Hélas, beaucoup d'officiers de marine ne possèdent pas toutes ces qualités. Il faut « tirer la marine française de l'espèce d'apathie et d'avilissement où l'ont réduite de fausses combinaisons ministérielles et une administration extravagante. » (3 pages)*

**II. Essai sur la manière de commander un quart à la mer.**

*L'auteur expose avec des précisions très détaillées, techniques et théoriques, les règles de la navigation à voiles. Il décrit les diverses manœuvres de voiles à exécuter dans des situations concrètes et bien définies, en fonction de vents de force croissante. Document intéressant pour un spécialiste de la navigation. (7 pages)*

M. Thomas demande la permission d'entretenir un instant la Société d'une narration de ce qui s'est passé à Rochefort le 8 juillet pendant la présence de Son Altesse le duc d'Angoulême. Cette pièce, rédigée d'abord pour satisfaire la curiosité de quelques amis éloignés, a paru si exacte à la Société qu'elle a décidé qu'elle servirait de type à la narration officielle qui doit entrer dans la partie historique dont s'occupe la Société. Son auteur est en conséquence invité à la compléter en y joignant les différents discours lus par les autorités qui ont eu l'honneur d'être admises près de Son Altesse. Il réclame à ces effets l'assistance de ses collègues.

*Signature :* Réjou Samuel Bernard

### Séance extraordinaire du 29 juillet 1814.

*Président : M. Samuel Bernard.*

*Trois lettres sont lues par le secrétaire :*

*Lettre de remerciement de M. Louis Freycinet, nommé depuis peu associé correspondant.*

*M. Léon Bonnefoux, membre résident, annonce son départ prochain.*

*Réponse de M. Rolland, correspondant et adjoint à l'Inspecteur général du Génie maritime à Paris, concernant la demande de renseignements sur le rétablissement de l'ancienne Académie Royale de marine.*

*M Thomas offre, au nom de M. Laborde, un divertissement en un acte mêlé de vaudeville, intitulé : « La double joie », représenté à Bayonne lors du passage de S.A.R. le duc d'Angoulême.*

*M. Samuel Bernard lit l'adresse destinée à remercier le duc d'Angoulême de la protection qu'il a bien voulu accorder à la Société.*

*M. Thomas présente la liste des sociétaires qui doit être jointe à l'adresse ci-dessus.*

*M. Chailly lit une note descriptive du transparent qu'il a fait pour l'illumination des croisées de la salle de nos réunions, lors du passage du Grand Amiral de France. Il désire en disposer un second pour l'illumination du jour de la St Louis, avec des attributs nouveaux.*

[ M10, f° 7r-8r ]

**Chailly. Comment la Société peut rendre hommage au duc d'Angoulême qui va visiter Rochefort.**

*Pour la venue de S.A.R. le duc d'Angoulême à Rochefort, la Société a émis le vœu de faire un tableau pour « faire connaître d'une manière éclatante l'expression chérie des Français pour leurs princes ». Ce tableau porterait les inscriptions « Vive le duc d'Angoulême » ainsi que : « Société de Littérature, Sciences et Arts » avec les attributs correspondants et la devise « utile dulci ». Outre ce premier projet, l'auteur en propose un second, comportant un stylobate (soubassement de colonnade) avec la lyre d'Apollon ainsi que le globe, un compas et une équerre ; devant ce groupe, un livre ouvert (Histoire de Rochefort) et un appareil de chimie, puis au-dessous une palette garnie de couleurs. Au-dessus de la lyre, une fleur de lys entourée d'une gloire dont les rayons divergents atteignent tous les objets sous sa puissance. « Tous ces objets tendent à illustrer le règne où nous vivons et semblent faire présager que nous jouirons désormais d'une paix durable et de l'abondance qu'elle doit procurer ». L'auteur travaille en outre à une autre œuvre allégorique portant l'inscription « Hommage au Roi ». (3 pages)*

*M. Pouget communique verbalement quelques renseignements sur l'espèce de pomme de terre hâtive dite « truffe d'août ».*

*M. Repey lit un extrait de son mémoire sur la fièvre jaune.*

*M. Freycinet présente le rapport sur le mémoire de M. Demaezemaker [M3, f° 18r-20r]. Celui-ci est élu membre correspondant.*

**H. de Freycinet et J.B. Hubert.** Rapport sur un mémoire de M. de Meezemaker ayant pour titre : Essai sur la manière de commander un quart à la mer.

*On ne manque pas de traités théoriques sur la navigation mais ils sont en général trop savants pour être d'une réelle utilité pratique. On a donc besoin d'un traité de la manœuvre formulé en préceptes clairs et faciles, propres à hâter l'expérience des élèves. C'est le mérite de M. de Meezemaker d'avoir tenté ce travail. Malheureusement les avis qu'il exprime sont exagérés et pourraient être dangereux s'ils étaient adoptés généralement. Pour que les officiers aient les connaissances universelles qu'il requiert, ils devraient tous être académiciens ! Suit un examen critique parfois sévère concernant les règles de navigation édictées par l'auteur. (4 pages)*

*Pour terminer, M. Ancelot Pouyer lit une épître en vers de M. Casenove.*

*La Société entre en vacances jusqu'au mois d'octobre.*

*Signatures : Samuel Bernard Réjou*  
*(folio 17)*

#### **Séance du 14 octobre 1814.**

*Président : M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire présente le programme de la séance publique tenue le 25 août par l'Académie Royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux.*

*Il fait part que M. le Directeur général de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures a adressé à la Société un exemplaire des Annales de l'Agriculture française pour 1814 ainsi qu'un recueil de pièces intitulé : « Faits et observations sur la question de l'exportation des mérinos et de leur laine hors du territoire français. » par M.M. Gabiou, Yvard, Tessier etc., membres de la Société royale d'Agriculture du département de la Seine.*

*La Société s'étant abonnée aux Annales de l'Agriculture française de ses propres deniers, l'ouvrage reçu fait double emploi. On demandera donc à l'éditeur de bien vouloir employer la valeur d'un des exemplaire à l'achat des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années de cet ouvrage qui manquent à notre bibliothèque.*

*M. le président remet au nom de M. Fleuriau de Bellevue, associé correspondant un mémoire contenant plusieurs observations géologiques sur les côtes d'Aunis et du Poitou (confié à l'analyse de M. Tuffet).*

*M.M. Hubert et Thomas proposent comme membre résident M. Huguetaud Gautret, substitut du procureur du Roy près le tribunal civil.*

*M. Jamet lit une pièce de vers de sa composition intitulée : La journée du 12 mars à Bordeaux.*

*M. Chailly donne la description des divers emblèmes qui ornaient le transparent de l'illumination à la dernière fête de St Louis.*

*Signatures : Samuel Bernard Réjou*

#### **Séance du 28 octobre 1814.**

*Président : M. Samuel Bernard.*

*Le secrétaire rend compte de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, qui s'est tenue à Châlon le 25 août 1814 ; il lit quelques unes des pièces qui y sont consignées.*

*M. Huguetaud-Gautret est élu à l'unanimité membre résident (après qu'on ait vérifié qu'il a l'âge requis).*

*M. Tuffet fait son rapport sur les observations géologiques en Aunis et en Poitou [M3, f° 26r-27r] ; il attire l'attention sur plusieurs buttes élevées de 45 pieds au-dessus du niveau de la mer, à St Michel en l'Herm, et formées d'huîtres fossiles.*

**Tuffet.** Précis du mémoire de M. Fleuriau de Bellevue sur les buttes de Saint Michel en l'Herm.

*Il s'agit de trois buttes situées sur d'anciennes îles, aux confins de la Charente Inférieure et de la Vendée. Elles sont formées géologiquement par des coquilles d'huîtres fossiles, recouvertes d'une mince couche de terre végétale. On trouve des buttes du même type dans notre marais. Le rapporteur ne se prononce pas quant aux hypothèses explicatives avancées par l'auteur.*  
(3 pages)

*M. Chailly offre une vue en perspective de l'Hôpital royal de la marine ; ce dessin concourra au travail entrepris sur l'Histoire de Rochefort.*

*M. Léon Bonnefoux donne sa démission en raison de son départ de Rochefort.*

*Cette place vacante pourrait être remplie par un des membres correspondants que ses fonctions fixent maintenant à Rochefort.*

*M.M. Tuffet et Réjou proposent M. Droguet, 1<sup>er</sup> médecin de la marine, comme membre résident, et M. Leschenaud, naturaliste du Roi, comme associé correspondant.*

*Signatures : Réjou Samuel Bernard  
(folio 18)*

#### **Séance du 11 novembre 1814.**

*Séance présidée par M. Samuel Bernard.*

*M. Huguetaud Gautret, nouvellement élu membre résident, prononce son discours de réception où il exprime sa reconnaissance envers la Société.*

*On procède par élection à la nomination de M. Droguet, médecin en chef de la marine, comme membre résident, et à celle de M. Lescheneau de la Tour, naturaliste pensionné du roi, comme associé correspondant.*

*M. Bobe Moreau communique verbalement le résultat de quelques recherches qu'il a faites sur l'emploi du gruau de pomme de terre, considéré comme utile dans les voyages de long cours. M. Réjou a eu l'occasion de préparer de ce gruau, qui a résisté 5 à 6 ans, sans s'altérer, aux variations atmosphériques. Il est prié de renouveler ses expériences pour compléter le rapport de la commission.*

*M. Freycinet, associé correspondant, est élu à l'unanimité membre résident.*

*Signatures : Réjou Samuel Bernard*

#### **Séance du 25 novembre 1814.**

*M. Samuel Bernard annonce la présence de plusieurs nouveaux collègues : M. Droguet, 1<sup>er</sup> médecin de la marine, M. Freycinet, M. Leschenaut de la Tour, naturaliste distingué, et M. Bailly, sous-commissaire de la marine, membre de la Société Académique du Cap Français.*

*M. Droguet prononce son discours de réception [ M10, f° 15r-18r ]. Selon lui, il existe une corrélation entre l'univers et les êtres qui les habitent. Partant de là, il établit que la nature emploie toujours les mêmes signes pour indiquer les changements, les états de calme ou d'agitation qui affectent les mondes ou, en ce qui concerne les individus, l'état de santé ou de maladie. Par conséquent, pour bien connaître les états maladifs de l'homme, partie du grand Tout, le médecin doit avoir présentes à l'esprit les causes des maladies qui, le plus souvent, existent dans les conditions atmosphériques. Hippocrate avait insisté sur l'importance de cette connaissance qui conduit à mieux apprécier l'état présent des bouleversements individuels et à présager leur issue avantageuse ou funeste. Envisager ainsi la médecine, c'est mériter le titre de philosophe, bien mieux que les auteurs qui voulurent il y a trois siècles fonder une doctrine analogue en créant les mots de macrocosme et de microcosme.*

**Droguet.** Discours de réception comme membre résident de la Société.

*L'étude des signes de la Nature est la source de toute connaissance positive. La Nature parle à l'astronome comme au physicien, au biologiste comme à l'artiste. Elle donne les secrets de l'art de guérir, du fonctionnement du corps et des causes des maladies. L'homme fait partie de l'univers, il est lui-même un univers : on peut faire un parallèle entre l'individu-globe et l'individu-homme. L'un et l'autre sont faits d'organes permettant les fonctions de relation, de conservation et de reproduction. L'un et l'autre présentent des alternances de calme et d'agitation, de santé et de maladie. Pour chacun le passé (anamnèse hippocratique) explique le présent (diagnostic) et conditionne l'avenir (pronostic). Selon Hippocrate, les saisons, par leur régularité, exercent sur l'homme une influence bénéfique, mais elles peuvent être nocives si elles sont excessives. Ainsi le germe des épidémies doit être cherché dans des saisons irrégulières antécédentes. Nulle science n'est possible sans le recours aux signes du passé. L'homme ne peut être compris que par ses liens commémoratifs avec le temps et avec l'espace.*  
(5 pages)

*Le secrétaire dépose deux années anciennes des Annales de l'Agriculture française, où il a lu une note intéressante sur les ravages produits par des insectes dans les vignobles. Cette note avait été rédigée par M. Seignette, juge au tribunal civil de Rochefort et membre correspondant de la Société d'agriculture de La Rochelle. La compagnie émet le désir de compter M. Seignette au nombre de ses collaborateurs.*  
(folio 19)

*M. Bobe Moreau lit une lettre de M. Baudin, capitaine de frégate, accompagnant une note du docteur anglais MacNab sur : « La petite vérole, la rougeole et la vaccination » [M3, f° 20r-21r].*

**Mac Nab.** Lettre.

*« Les nations de l'Europe ne forment aujourd'hui qu'une seule et grande famille ». Pour le bien général, les médecins se doivent de perfectionner leur science par une libre et active correspondance entre eux.*

Suivi de : *Notice sur la petite vérole, la rougeole et la vaccination.*

*Selon le Docteur Watt de Glasgow, la vaccination jénérienne a réduit du quart la mortalité due à la variole, mais elle a accru considérablement le nombre des enfants de moins de 10 ans morts de la rougeole. L'atteinte par la variole semble donc rendre la rougeole plus bénigne. Mais avant de l'affirmer, il faut confronter les expériences des médecins de toutes les nations. En annexe : Tableau de mortalité de 1783 à 1812.*  
(4 pages)

*Dans diverses provinces anglaises, la rougeole a été bien plus mortelle durant les dix dernières années. Cette plus grande mortalité serait due à la disposition toute particulière portée sur les individus du jeune âge par la petite vérole naturelle ou par la petite vérole produite par le vaccination. Cette question du plus haut intérêt est confiée à l'étude de M.M. Droguet, Bobe Moreau et Tuffet.*

*M.M. Baudin et MacNab sont proposés comme associés correspondants.*

*M. Réjou présente le résultat de quatre opérations différentes sur le gruau de pomme de terre. Il est nommé membre de la commission ad hoc.*

*M. Lescure lit un fragment d'une tragédie en cinq actes et en vers écrite par un de ses parents et intitulée : «Tamerlan ». Cet empereur des Tartares fut l'un des plus fameux conquérants du monde. Parmi les vers heureux ... on en distingue plusieurs qui caractérisent bien le vainqueur de l'Asie :*

« Je ne bornai point là le cours de mes exploits,  
 « Je contraignis le Gange à couler sous mes loix.  
 Et plus loin : « Je parus, et le sceptre échappa de leurs mains. » [ M10, f° 2v-3v ]

**Lescure.** Tamerlan, Altamor (suite).

*Fragment d'une tragédie en vers alexandrins, exaltant une destinée impériale... Dialogue entre Tamerlan, empereur des Tartares, et son fils Altamor. Tamerlan se prépare à mener une invasion guerrière et Altamor promet de suivre sa trace. Tamerlan rappelle les luttes qu'il mena contre les tyrans, par lesquelles il « affranchit son pays d'un funeste esclavage » ; puis ses conquêtes pour reconstituer l'empire de Gengis Khan. « Nous fixâmes sur nous les yeux de l'univers ». Mais Tamerlan sent venir le poids des ans. Il charge son fils de compléter ses conquêtes : après l'Asie, l'Europe... « C'est là que nous attend notre plus belle proie ».*

(3 pages)

Signatures : Réjou Samuel Bernard

### Séance du 9 décembre 1814.

*Président : M. Samuel Bernard.*

*La Société royale d'Agriculture fait savoir à tous les agronomes qu'elle a fait une collection de près de 200 espèces de pommes de terre. Elle peut disposer en ce moment de plusieurs échantillons offerts gratuitement aux amateurs.*

*M. St Hilaire Filleau, conseiller de préfecture ayant rempli par intérim les fonctions de préfet de la Charente Inférieure, offre à la Société par l'intermédiaire de M Samuel Bernard sous-préfet un ouvrage intitulé : « Rapport à la commission départementale sur les réquisitions de 1813 et 1814. »*

*M. St Hilaire Filleau est proposé comme membre correspondant par M.M. Thomas et Bobe Moreau.*

*M. le marquis Darbaud de Jouques, préfet du département de la Charente Inférieure est élu à l'unanimité membre honoraire, après qu'on ait eu confirmation de son désir d'appartenir à la Société.*

*La Société arrête que :*

1° Il ne sera pris d'associé correspondant parmi les habitans qu'après que le nombre des membres résidants aura été porté à 30 suivant le règlement.

2° Les associés correspondants devant, en cas de vacances de places, obtenir la qualité de membres résidents, on ne nommera à ces places d'associés correspondants que les personnes qui manifesteront en même temps le désir d'acquiescer ce titre.

*M. Baudin, capitaine de frégate et M. MacNab docteur médecin anglais, sont élus et proclamés membres correspondants.*

*(folio 20)*

*Les abonnements aux journaux ci-après désignés seront poursuivis pour l'an 1815 :*

1° *Mercure de France*

2° *Mercure étranger*

3° *Annales des Arts et Manufactures*

4° *Annales de l'Agriculture française*

5° *Annales de Géographie et des Voyages*

6° *Bibliothèque britannique*

7° *Journal des Débats*

8° *Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux*

*M. Thomas présente un travail de M. Badeigt de Laborde, commissaire de marine, intitulé : « Instruction pour les commis aux revues et aux armements embarqués sur les*

vaisseaux de Sa Majesté ». *L'auteur désire prendre la qualité de membre correspondant et demande l'agrément de la compagnie.*

*M. Thomas lit pour terminer une anecdote agréable intitulée : « Visite du Tropicque », dans laquelle il décrit la cérémonie du baptême que l'on administre aux navigateurs qui passent pour la première fois sous la ligne. [ M10, f° 3v-7r ]*

**Thomas.** Le passage au Tropicque. Extrait du journal d'un passager qui se rendait à la Martinique.

*Parti de Nantes, le bâtiment de commerce « Désiré des Nations » avait à son bord une douzaine de passagers dont plusieurs dames. Lorsqu'on atteignit le Tropicque, un enfant déguisé en Zéphyr vint avertir le capitaine que son maître, le Prince des Tropiques, attendait qu'on lui rende hommage, pour ceux, du moins, qui se présentaient dans ses Etats pour la première fois. Le lendemain à midi, paraît le Capitaine des gardes du Prince, très richement vêtu, qui annonce que le Prince des Tropiques attend les passagers. Les trois canons tirent une décharge, le bâtiment est entièrement pavoisé, les matelots en habits de fête poussent des cris de joie. Enfin on voit le Prince, tout en haut de la grande hune, accompagné de ses courtisans costumés en signes du Zodiaque et de ses gardes. Il porte une longue barbe blanche, un turban et une robe à l'orientale. Il descend et annonce qu'on va procéder au baptême. Lui-même asperge les dames d'eau de rose, puis son Premier ministre baptise les hommes, non sans avoir monnayé son indulgence. Pendant ce temps le Prince recevait les dames dans son intimité et bavardait avec elles. Il passa le reste du jour en notre compagnie, en répondant aux questions des passagers qui voulaient le connaître davantage. Il finit par révéler sa véritable identité : c'était le lieutenant du navire. (7 pages)*

Signatures : Réjou Samuel Bernard

### Séance du 23 décembre 1814.

*Président : M. Bobe Moreau.*

*Une lettre de M. Bénard, membre résident, exprime ses regrets de s'éloigner quelques temps.*

*M. le marquis Darbaud Jouques, préfet du département remercie la Société de l'avoir nommé membre honoraire.*

*M. Saint-Hilaire Filleau, conseiller de préfecture est élu membre associé correspondant, à l'unanimité des suffrages.*

*Ce nouveau collègue offre deux annuaires du département de la Charente inférieure pour les années 1813 et 1814.*

*M. Bobe Moreau communique quelques observations sur la propagation de la fièvre jaune par le contact de substances contaminées, qui serait la principale cause de développement de la maladie.*

*M. Ancelot Pouyer lit au nom de M. Casenove, associé correspondant, une épître en vers adressée au chevalier Casenove, officier en retraite, sur les avantages d'une vie tranquille.*

Signatures : Samuel Bernard Réjou

### Séance du 13 janvier 1815.

*Président : M. Samuel Bernard.*

*M. St Hilaire-Filleau a écrit pour remercier la Société de l'avoir nommé associé correspondant.*

*On procède au scrutin pour renouveler le bureau.*

*La présidence, après ballottage entre M.M. Tuffet et Filhou, est obtenue au 3ème tour par M. Filhou.*

*M. Tuffet est élu vice-président.*

*M. Réjou est confirmé à l'unanimité comme secrétaire général, M. Jamet à la majorité comme secrétaire adjoint et M. Pouyer à l'unanimité comme trésorier.*

Signatures : Jamet Filhou

### Séance du 27 janvier 1815.

*La présidence est assurée par M. Filhou. Il prononce un discours de remerciement à la Société. Puis M. Tuffet, vice-président exprime aussi sa reconnaissance ; il donne communication d'une partie d'un mémoire sur les ravages énormes que font les rats surtout à bord des vaisseaux, il cite plusieurs exemples sur l'énorme propagation de ces animaux rongeurs. Dans la suite de son travail il précisera les mérites réels des différents moyens proposés ou employés pour les détruire.*

M. Réjou, profitant de l'instant où l'on s'occupe de saler des cochons au magasin des vivres, rappelle l'usage anciennement établi dans ce port de griller ces animaux pour les préparer à la salaison [M3, f° 12r-12v] ; il établit sommairement les avantages qu'offre cette méthode sur celle actuellement employée et qui consiste à les échauder.

**Réjou.** Sur la manière de préparer et de conserver le cochon.

*Le cochon salé est un approvisionnement très utile aux marins. Les animaux sont d'abord échaudés au magasin des vivres. Or chez les particuliers, ils sont grillés, ce qui rend leur chair plus ferme et de meilleur goût. Cette méthode de grillage a été abandonnée par la Direction des vivres depuis plusieurs années. Une étude des procédés de salaison utilisés dans la marine apparaît nécessaire.*  
(2 pages)

*M. Réjou rappelle qu'un prix de deux mille francs a été proposé par la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale à Paris, pour le meilleur procédé de conservation des viandes, par la salaison ou autre moyen (cf. Moniteur du 20 février 1814, n° 51).*

*La Société confie l'examen de ce sujet à M.M. Droguet, Brochet, Jamet et Réjou.*

Signatures :                      Réjou                      Filhou

### Séance du 10 février 1815.

*Président : M. Filhou.*

*La commission sur les salaisons destinées aux campagnes de long cours rend compte de ses difficultés à choisir entre la méthode de griller les cochons ou celle de les échauder.*

*M. Thomas lit une notice nécrologique sur l'un de nos associés correspondants, M. Joseph François Paul de la Manou, capitaine de frégate.*

*La séance publique annuelle doit avoir lieu, suivant l'usage, dans le mois de mai prochain. Les commissaires nommés pour l'année précédente, M.M. Jamet, Jolivel, Pouget, Réjou et Thomas présenteront un rapport à la prochaine réunion.*

*Selon une proposition de M. Chailly, les membres associés correspondants sont invités à déposer aux archives des ouvrages ou mémoires d'une utilité locale.*

*M. Chailly fait part d'une découverte qu'il a faite dans un village voisin de la ville de Rochefort, d'une margelle de puits qui lui a paru être un fragment de colonne antique. M.M. Maureau et Tuffet se joindront à M. Chailly pour examiner cet objet.*

Signatures :                      Réjou                      Filhou  
(folio 22)

### Séance du 24 février 1815.

*Président : M. Filhou.*

*M. Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de la ville de Caen, a adressé plusieurs ouvrages dont il est l'auteur, entre autres une description de l'ouverture de*

*l'avant port de Cherbourg en 1813, une notice sur M. Cler de Bauberou et la description des jardins de Courbet près Boulogne. La nomination de M. Lair comme associé correspondant est proposée par M.M. Leschenaut de la Tour et Bobe Moreau.*

*M. Didier, commissaire de marine à l'île d'Oléron et associé correspondant, assiste pour la première fois à l'une des séances de la Société. Il reçoit les félicitations du président et témoigne de sa propre gratitude.*

*M. Thomas, rapporteur de la commission pour la séance publique, présente ses propositions pour rendre cette séance aussi intéressante que possible. Presque toutes sont adoptées, sauf une, relative au programme de prix pour le dessèchement d'une portion de terrain. M.M. Samuel Bernard, sous-préfet et Duhamel, ingénieur, sont adjoints à la commission pour lui fournir des données plus précises à ce sujet.*

*La proposition de lecture d'un discours en vers de M. Quillet, intitulé « Taxile à Alexandre » est généralement adoptée, mais donne lieu à quelques réflexions sur la manière dont elle se termine. L'auteur promet de la revoir et de faire concorder sa terminaison avec des événements dont la France se réjouit et qui doivent être célébrés par les réunions académiques.*

*M. Tuffet indique que dans une promenade faite aux environs de Rochefort dans les lieux désignés par notre collègue M. Chailly, il a cru reconnaître un fragment de colonne antique qu'il serait disposé à croire être venu de Saintes, ville dans laquelle se trouvent fréquemment de ces restes d'antiquités.*

*Il continue ensuite la lecture de son mémoire sur les ravages que les rats produisent souvent à bord des vaisseaux.*

*Signatures :*                      Rejou                      Filhou

### **Séance du 16 mars 1815.<sup>1</sup>**

*Président : M. Filhou.*

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire adressée par M. le conseiller d'état, Directeur général de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures, aux diverses sociétés du royaume, pour leur annoncer qu'en vertu d'une ordonnance du Roi du 14 juillet dernier, la Société d'Agriculture de Paris, rétablie dans ses anciennes attributions, doit être désormais considérée comme le centre commun et le lieu de correspondance de toutes les Sociétés agricoles des départements.

*Un membre propose par suite qu'il soit fait un recensement général des travaux soumis à la Société ou entrepris par elle et qui auraient plus ou moins rapport à l'économie rurale, pour être envoyé de suite à la Société centrale.*

*Un autre indique la nécessité d'adresser une copie des mémoires relatifs à l'agriculture, d'où le besoin pour la Société d'engager un écrivain copiste. En l'absence du trésorier, le traitement de cette question est renvoyé à la prochaine séance.*

*M. Lair, secrétaire de la société littéraire de Caen, est élu à l'unanimité des suffrages membre correspondant.*

*M. Réjou, au nom de la commission chargée de préparer la séance publique, lit le programme relatif au Prix d'encouragement pour dessèchement de 10 journaux au moins d'un terrain marécageux. Ce programme est adopté dans son entier.*

---

<sup>1</sup> Contexte historique : Napoléon quitte l'île d'Elbe pour reprendre le pouvoir et débarque au Golfe Juan près de Cannes le 1<sup>er</sup> mars 1815. Il entre à Lyon le 10 mars.

*M. Bobe Moreau continue de communiquer quelques faits sur la Fièvre jaune, notamment sur les moyens nombreux de modifier les qualités de l'air atmosphérique qui propage les miasmes de cette funeste maladie.*  
(folio 23)

*M. Leschenaut de la Tour, naturaliste voyageur pensionné du Roi, prononce un discours d'admission comme membre correspondant, sur les avantages de la culture des sciences naturelles, discours reçu avec enthousiasme par la compagnie [ M10, f° 18r-22r ]*

**Leschenaut de la Tour, naturaliste, voyageur pensionné du Roi et correspondant de son cabinet d'Histoire Naturelle.**  
Discours de réception, sur les avantages de la culture des sciences naturelles.  
L'Histoire naturelle couvre la connaissance de tous les êtres et se subdivise en botanique, zoologie et minéralogie. L'auteur évoque les acquisitions supposées des premiers hommes, en se référant à ses propres observations à Java et en Nouvelle Hollande. La civilisation passe d'abord par l'agriculture et l'élevage puis par l'utilisation des métaux. La botanique fut connue dès l'antiquité du fait de ses applications à l'agriculture et à la médecine, mais elle fut entachée de nombreuses croyances erronées. Elle devint science particulière du 16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle grâce à la découverte des méthodes de classification (Tournefort, Linnée, DeJussieu). Quant aux animaux, ils furent classés d'abord par Daubenton puis par Buffon et Cuvier. Lavoisier perfectionna la chimie mais il périt sur un échafaud. Aujourd'hui les sciences naturelles ont acquis des bases fixes et durables. Leur étude est devenue familière et même populaire. Elle se développe surtout grâce aux voyages entrepris pour elle, qui ont permis d'enrichir les collections publiques et particulières en animaux empaillés, plantes et minéraux. Le voyageur naturaliste est utile à son pays et aux peuples qu'il visite en nouant des contacts commerciaux, en préparant l'établissement de nouvelles colonies, en important de nombreuses plantes étrangères de grande utilité. Il est regrettable que l'on ignore très généralement les bienfaits que l'on doit aux voyageurs naturalistes, tels que l'auteur qui doit entreprendre prochainement une expédition en Asie. (7 pages)

*Le Président annonce pour la prochaine séance plusieurs lectures très intéressantes.*  
Signatures : Réjou Filhou

### Séance du 24 mars 1815.<sup>1</sup>

*Président : M. Filhou.*

*Le secrétaire présente le recensement des mémoires qui ont plus ou moins rapport à l'économie rurale. Ce recensement sera adressé à la Société d'Agriculture de la Seine, comme marque de l'intention où est la compagnie de donner à la correspondance établie entre elles un plus grand degré d'activité ; chacun des mémoires qui sera jugé utile par la Société générale lui sera adressé par la suite.*

*La Société autorise en conséquence le trésorier et le secrétaire à engager un écrivain copiste chargé de transcrire par ordre de dates sur trois registres séparés les différents mémoires, lus en séance par les membres ou communiqués par les associés correspondants.*

*L'ordre du jour avait annoncé la lecture de plusieurs mémoires intéressants, mais les événements majeurs qui se sont passés en France depuis 15 jours ayant fixé toute l'attention des auteurs, la communication des pièces annoncées n'a pu avoir lieu. Elle sera donnée à la prochaine réunion.*

*M. Filhou a cependant présenté son rapport sur l'ouvrage de M. Louis de Frécyne « Voyage aux Terres Australes » [M3, f° 28r-28v].*

**Filhou.** Rapport sur le tableau géographique des terres australes de M. Louis de Frécyne.  
Cet atlas est parfait sous tout les rapports (dessin, typographie, précision et exactitude des graduations). On attend avec intérêt le texte qui doit l'accompagner. (1 page)

*M. Bobe Moreau a ensuite communiqué ses réflexions sur les moyens préservatifs de la Fièvre jaune.*

*M. Gravier a lu une fable de sa composition : « Le chesne et la lianne ».*

Signatures : Réjou Filhou

<sup>1</sup> Contexte historique : 20 mars 1815, départ de Louis XVIII des Tuileries ; entrée triomphale de Napoléon à Paris.

(folio 2**Séance du 31 mars 1815.**

*Le président annonce que, dans la crainte de voir quelques-uns des membres de la Société s'éloigner par ordre supérieur, il a jugé convenable de convoquer aujourd'hui une réunion extraordinaire.*

*Le secrétaire lit les deux lettres qu'il a adressées, l'une au Président de la Société d'Agriculture de la Seine, l'autre à M. le capitaine de frégate Louis de Frécynet. Sur sa proposition il est décidé que les mémoires présentés à la Société seront copiés par ordre de date sur trois registres ayant pour titres : « Sciences et Arts », « Agriculture », « Littérature et Beaux-arts ».*

*Un membre demande si, malgré le changement des circonstances, la lecture du discours en vers de M. Quillet, intitulé « Taxile à Alexandre » aura lieu à la première séance publique. La Société, ne voyant aucun inconvénient, après avoir consulté l'auteur maintient sa décision première.*

*M. Pouget, commissaire général de la marine à Rochefort, présente un mémoire statistique sur le commerce et les classes du 5<sup>ème</sup> arrondissement maritime de Rochefort (travail entrepris conformément à une dépêche de Son Excellence le ministre de la marine et des colonies). Il y montre l'importance du commerce maritime pour un grand peuple : De l'étendue et de la liberté de ce commerce dépend l'augmentation progressive et quelquefois subite de l'industrie qui amène toujours à sa suite la prospérité des Etats...précepte surtout applicable à la France qui offre dans ce moment plus de 600 lieues de côtes. La France doit bientôt reparaitre avec éclat au nombre des puissances maritimes. Ces vérités, déjà bien appréciées dans cette enceinte, le seront bien plus encore au ministère de la marine et des colonies, d'où sembleront sortir ces idées libérales qui, ramenant chaque français à ses vrais intérêts, feront germer dans leurs cœurs le désir de hâter l'heureuse époque de la liberté du commerce des mers.*

*M. Rolland, inspecteur général des constructions à Paris, demande par lettre si la Société a reçu les deux mémoires relatifs à la marine, qu'il lui a adressés l'an dernier. Le secrétaire n'a pas eu connaissance de cet envoi.*

*M. Badeigts-Laborde, commissaire de marine chargé pendant longtemps du service maritime à Bayonne, offre une notice sur un nouveau genre de fabrication des goudrons et brais fournis dans le département des Landes par le pin maritime [M3, f° 23v-25r], matières qui peuvent rivaliser avec celles que l'on va chercher à grand frais dans le nord de l'Europe.*

**Badeigts Laborde. Le goudron dans la marine et les substances résineuses des Landes.**

*Les préjugés empêchent les progrès de la science de même que la préférence que l'on accorde a priori aux objets venus de l'étranger. Cela vaut pour la marine, attachée par routine aux goudrons de Suède, aux chanvres de Riga et aux mâts de l'Ukraine. Les mêmes produits venus des Landes, de Tonneins et des Pyrénées n'ont rien à envier à ceux importés du Nord à grands frais. La cessation de la guerre maritime rend nécessaire le radoub de nombreux vaisseaux pour le commerce avec les colonies. Or les résines extraites du Pin maritime encombrant les magasins des Landes. Pour les transformer en goudrons de qualité, il faudrait perfectionner les fours actuels selon des expériences menées par l'auteur depuis 1795. Mais dès à présent on peut améliorer les goudrons imparfaits, mal cuits, par une opération chimique simple. L'auteur a démontré son procédé de raffinage sur des goudrons hors de service, au magasin d'approvisionnements de l'arsenal. Il soumet à la Société des échantillons de sa production et sollicite du gouvernement un examen de sa découverte. « Notre belle France n'a presque pas besoin de ses voisins pour être grande, forte et florissante. » (4 pages)*

*Une commission est nommée à ce sujet, composée de M.M. Pouget, Bobe Moreau, Levesque, Hubert et Réjou.*

*Signatures : Réjou Filhou*  
(folio 25)

## Séance du 14 avril 1815.<sup>1</sup>

Président : M. Filhou.

M. Réjou fait son rapport sur les brais de goudron épurés fabriqués dans les Landes, présentés par M. Badeigts-Laborde [M3, f° 25r-25v].

**Réjou.** Rapport sur la notice de M. Badeigts Laborde concernant les substances résineuses des Landes.

L'examen des échantillons présentés a confirmé la qualité relative des produits raffinés selon la méthode de M. Badeigts Laborde. Soumis à l'épreuve du feu, ils s'approchent des goudrons de Suède sans toutefois les égaler. Il en est de même pour les brais gras. Les produits raffinés sont supérieurs en qualité aux produits vulgaires des Landes et supportent la comparaison avec les produits étrangers. Ils devraient permettre de réduire nos importations. (2 pages)

Un examen comparé montre la supériorité des productions du Nord sur les brais de goudrons indigènes mais cette épuration portée à son dernier degré de perfection rendra la nation française indépendante du tribut qu'elle paye à l'étranger.

M. Freycinet communique un rapport sur une machine nommée additionographe, soumise au jugement de la Société par M. Brun, ancien élève de l'Ecole Polytechnique [M3, f° 28v-33v]. Cette machine à calculer est inspirée de celles de Pascal et de ses imitateurs. Aucune de ces inventions ne remplit encore parfaitement son but, celui de faciliter les calculs longs et difficiles.

**Henry de Freycinet.** Lettre, suivie de Rapport à l'Athénée des Arts de Paris sur une machine nommée « additionographe » présentée par M. Brun.

L'auteur rappelle d'abord les principes de l'addition et de la soustraction, puis décrit dans le détail la machine à cylindres de Pascal, modèle premier de toutes les machines arithmétiques telles que celles de Delépine et de Bois-Tissandeau. Aucune de ces machines n'est utilisée de façon courante. L'appareil à rouleaux proposé par M. Brun ne diffère pas dans son principe de celui de Pascal. Il se limite à l'addition. M. Brun espère adapter à son invention un système d'inscription des chiffres qui en augmenterait la rapidité. L'additionographe peut réduire les causes des erreurs de calcul mais non les faire disparaître. Il ne va pas plus vite qu'un calculateur habile. (10 pages)

En l'absence de M. Thomas, M. Réjou lit deux articles destinés à l'histoire de Rochefort, dont l'un décrit la création des casernes de la marine au port de Rochefort, leurs améliorations successives et leurs changements progressifs.

M. Réjou fait mention d'un petit phénomène météorologique, dit « pluie de soufre » observé dans le sud-ouest dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril. Cette pluie chargée d'une poussière jaune doit être attribuée aux pinadas en fleurs qui existent en abondance sur les côtes d'Arvert.

Signatures : Réjou Filhou

## Séance du 28 avril 1815.<sup>2</sup>

Président : M. Filhou.

M. Bénard, de retour en séance après une absence de trois mois déterminée par le service, présente un ouvrage de M. Fréteau, docteur en médecine à Nantes, destiné à prouver

<sup>1</sup> Contexte historique : le 6 avril 1815, à Rochefort, le vice-amiral Martin est rappelé au service actif par un décret impérial. Il est chargé de la construction de navires armés destinés aux Antilles, rapidement achevés. Mais deux frégates et une corvette ne peuvent sortir de la rade de l'île d'Aix, bloqués par une division anglaise à l'entrée du pertuis d'Antioche.

<sup>2</sup> Contexte historique : 22 avril 1815, signature de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (établissement d'un régime parlementaire avec une Chambre des Députés, élue par le peuple et une Chambre des Pairs, nommée par l'Empereur)

l'identité du virus blennorragique avec la vérole. *Ce traité est confié à l'examen d'une commission, composée de M.M. Tuffet, Brochot et Bénard.*

*La séance publique doit avoir lieu dans la première quinzaine du mois prochain. Le président propose d'en fixer le jour. Vu l'absence de plusieurs membres de la compagnie, on met d'abord en délibération si on est en nombre compétent pour décider une question aussi importante... On ne peut guère pour le moment être réuni en plus grand nombre... Il se peut même que la prochaine réunion soit encore moins complète. En conséquence, après appel nominal il est décidé que la séance publique de 1815 sera ajournée jusqu'à nouvel ordre.*

Signatures :                      Filhou                      Réjou

### Séance du 12 mai 1815. <sup>1</sup>

*Président : M. Filhou.*

*M. Thomas communique à la compagnie l'éloge funèbre d'un chien dont la mort fit sensation parmi plusieurs personnes à Rochefort, et que pour plus d'harmonie oratoire l'auteur appelle Sultan. Ce sujet en apparence stérile a mérité à M. Thomas un accueil très favorable. [M10, f°22v-24r]*

**Thomas.** Eloge funèbre de Sultan.

*Panegyrique parodique, dédié par l'auteur à son chien décédé. On ne sait où naquit ce fidèle animal. Dès son plus jeune âge il développa une force et un courage extraordinaires. Son instinct égala l'intelligence des hommes. Il manifestait à son maître une amitié exclusive et, au risque de sa vie, une généreuse ardeur contre ceux qu'il jugeait dangereux. Ainsi, en attaquant un troupeau de moutons, affronta-t-il des bergers brutaux qu'il fallut dédommager par la suite. C'est lors d'une absence de son maître qu'il mourut, dévoré par le chagrin et par un abcès du cerveau.  
(3 pages)*

*M. Tuffet, poursuivant son mémoire sur les Rats, présente avec détail l'excessive génération de ces animaux dont les portées s'étendent quelquefois à 12 ou 15 petits.*

*M. Bénard présente son rapport sur l'ouvrage de M. Fréteau [M3, f°41v-43r] et propose l'admission de cet auteur au nombre des associés.*

**Bénard.** Rapport sur l'ouvrage du Dr Fréteau : Considérations pratiques sur le traitement de la gonorrhée virulente et sur celui de la vérole.

*Selon le Dr Hernandez, médecin de la marine à Toulon, les virus de la blennorragie et de la syphilis seraient distincts (selon des expérimentations pratiquées sur des forçats). Le Dr Fréteau de Nantes conclut, lui, à l'identité de ces deux virus vénériens. L'auteur est du même avis ; il ajoute au dossier deux observations personnelles qui tendent à prouver que la même cause peut produire l'un ou l'autre effet. Les sels de mercure sont le remède par excellence de ces maladies. Il y aurait grand danger, en portant le diagnostic de blennorragie simple, de méconnaître une syphilis dont l'évolution conduirait à de graves complications tardives.  
(3 pages)*

Signature :                      Réjou  
(folio 26)

### Séance du 26 mai 1815.

*La présidence est assurée par M. Tuffet qui rend compte que le Bureau s'est acquitté de la visite prescrite par le règlement, auprès de M. Clémot, un de nos collègues nommé à la législature.*

*M. Tuffet présente un procédé de construction capable de réunir la salubrité, la solidité, la commodité et l'économie [M3, f° 33v-41v], (genre de bâtisse qu'on pourrait appeler par isolement). La Société en renvoie l'examen à une commission composée de M. Samuel Bernard, Brochot et Chailly.*

<sup>1</sup> Contexte historique : 3 mai 1815, défaite de Murat en Italie à Tolentino.

**Tuffet, 1<sup>er</sup> chirurgien en chef de la marine.** Quelques aperçus sur un procédé de construction que l'on propose comme capable de réunir à la salubrité la commodité et l'économie ; et sur quelques applications dont il est susceptible.

Long exposé, souvent diffus, présentant quelques moyens de rendre les habitations mieux isolées des variations de température et de l'humidité. L'auteur propose notamment de faire des fondations profondes, de construire des murs épais en matériaux non poreux, enduits de peinture à l'extérieur et à l'intérieur ; surtout d'édifier des murs doubles en ménageant un espace vide à l'intérieur, soit en pierres de taille, soit si possible en briques ; et de doubler également les vitres. Ces principes seraient également applicables aux fours de boulangers, ainsi qu'aux hôpitaux (l'espace vide permettrait le passage des tuyaux de ventilation). Si des termites se développaient dans cet espace, on pourrait les détruire facilement par des gaz toxiques.  
(16 pages)

*On procède à l'élection de M. Fréteau, docteur médecin à Nantes, qui est nommé à l'unanimité membre associé correspondant.*

*M. Thomas, poursuivant l'exposé sur l'histoire de Rochefort, présente la fondation des fontaines publiques de Rochefort et les améliorations qui ont été faites à ces monuments. Il propose d'en accroître le nombre, au moins dans une portion de l'Arsenal où leur utilité est de plus en plus sentie.*

*Ce mémoire devient le sujet d'une conversation générale. M. Réjou, qui s'est un peu occupé de l'analyse des eaux potables de Rochefort, est invité de faire connaître les résultats généraux qu'il a obtenus.*

Signatures : Réjou Tuffet

### Séance du 9 juin 1815.<sup>1</sup>

*La séance est ouverte sous la présidence de M. Samuel Bernard. M. Tuffet, vice-président, arrive avant la fin de la séance.*

*Le secrétaire fait part de plusieurs programmes de prix proposés par la Société d'Agriculture de Paris, ainsi que du programme de la dernière séance publique de cette Société (9 avril 1815) Son président annonce l'envoi du premier volume des mémoires publiés par son ordre.*

*M. Jamet lit un fragment du rapport qu'il prépare pour la séance publique. Il veut prouver l'union nécessaire des lettres et des sciences : L'étude des Belles Lettres est pour ainsi dire la clef du sanctuaire des Sciences.*

Signatures : Samuel Bernard Réjou

### Séance du 23 juin 1815.<sup>2</sup>

*Président : M. Tuffet.*

*Le secrétaire présente un ouvrage traduit de l'espagnol, intitulé : « Essai sur les variétés de vignes qui végètent en Andalousie », par Don Simon Roxas Clemente, bibliothécaire du jardin royal de Madrid. Cet envoi est accompagné d'une lettre de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, M. le comte Carnot, invitant d'appropriier autant que*

<sup>1</sup> Contexte historique : 31 mai 1815, traité de Vienne : Les Pays-Bas s'allient avec l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie contre Napoléon qui est déclaré *hors la loi*.

<sup>1</sup>er juin : Assemblée du Champ de mai à Paris ; les troupes prêtent serment, les aigles impériaux sont remis aux gardes nationaux des départements (dont ceux délégués par la ville de Rochefort).

<sup>2</sup> A Rochefort on prépare la cérémonie de remise des aigles, qui doit avoir lieu le 26 juin 1815.

Mais on ignore encore que Napoléon a été défait à Waterloo le 18 juin 1815, qu'il est revenu à Paris le 21 juin et qu'il a signé sa seconde abdication le 22 juin.

possible au département de la Charente Inférieure les connaissances qui sont répandues dans cet ouvrage. *M.M. Pouget et Réjou sont chargés d'examiner ce traité et d'en faire rapport. Compte tenu du petit nombre de sociétaires résidents qui se livrent à l'agriculture, il est convenu à l'avenir de faire appel si nécessaire, pour des travaux analogues, à un associé correspondant.*

*M. Thomas évoque les objections présentées par le Docteur anglais MacNab contre la vaccine et appuyées sur une prétendue mortalité plus grande de la rougeole depuis l'introduction du préservatif de la variole. La commission qui avait été chargée d'examiner cette question le 25 novembre dernier fera un rapport complet. Les pièces sont confiées à M. le docteur Droguet.*

*(folio 27)*

*M. Thomas lit au nom de M. Jolivel un mémoire sur le magasin des vivres de la marine.*

*M. Tuffet lit un mémoire de sa composition sur « La salubrité de Rochefort avant et après la fondation de l'Arsenal maritime »*

Les détails nombreux et intéressants dont il fourmille ont déterminé la Société à le présenter au Ministère de l'Intérieur comme pièce capable de fixer toute l'attention du gouvernement sur la continuation des travaux de dessèchement, sanification, etc.

*Un membre propose qu'il soit créé une commission spéciale permanente, chargée d'envoyer directement aux divers ministres les mémoires (extraits des archives) qui porteraient un caractère d'utilité générale ou locale et paraîtraient dignes d'une présentation officielle. La discussion et la nomination des membres qui doivent composer cette commission sont remises à la prochaine réunion.*

Signatures :                      Tuffet                                      Réjou

### Séance du 14 juillet 1815.<sup>1</sup>

*Président : M. Filhou.*

*Vu l'abondance des matières à traiter, la Société décide de remettre à une réunion extraordinaire les propositions relatives à la continuation de l'histoire de Rochefort, et à la nomination d'une commission permanente pour la sélection des objets qui méritent d'être adressés au gouvernement.*

*M. Rolland, associé correspondant à Paris, a adressé un mémoire manuscrit sur : « Le chevillage, le clouage et le doublage des bâtiments hollandais » [M3, f° 2v-5r], et un deuxième, imprimé, sur : « Le système de construction des mâts d'assemblage en usage dans les ports de Hollande » (mémoires déposés aux archives).*

**Rolland.** Description du procédé employé dans les ports de la Hollande pour préserver les chevilles et les clous de fer dans la carène des bâtiments de la corrosion résultante du doublage en cuivre.

*L'auteur décrit dans le détail comment les constructeurs hollandais protègent les clous et les chevilles en fer de la carène par un mélange chaud de brai et de goudron puis garnissent la coque de papier goudronné avant de fixer le doublage de feuilles de cuivre. On enduit parfois le cuivre d'huile de poisson bouillante, ce qui paraît inutile. Les Hollandais ont une grande confiance dans ces procédés. On pourrait envisager de remplacer le clouage et le chevillage en cuivre des navires français par du fer, plus solide et moins cher. Des essais sont nécessaires.* (5 pages)

<sup>1</sup> Contexte historique : 25 juin 1815, Napoléon quitte l'Élysée pour la Malmaison, et demande qu'on le laisse gagner Rochefort pour s'embarquer pour les États-Unis. 29 juin, il quitte la Malmaison et arrive le 3 juillet à Rochefort où il reçoit, des officiels, un accueil froidement respectueux, et du peuple des ovations. Le 8 juillet il embarque à Fouras pour l'île d'Aix. Le 15 juillet, il s'embarque sur le Bellérophon ; il est prisonnier des anglais, qui lui notifient sa déportation à Sainte-Hélène. Le 6 juillet, les troupes étrangères avaient fait leur deuxième entrée à Paris, précédant Louis XVIII de deux jours.

*M. Droguet présente ses observations sur le problème posé par le Docteur MacNab : La rougeole est-elle plus meurtrière depuis la vaccination ? [M3, f° 21v-23r]. Selon lui la rougeole est trop souvent confondue avec la scarlatine ou d'autres affections ; elle se complique souvent d'autres maladies. Toutes ces causes paraissent la rendre plus ou moins bénigne. Pour pouvoir conclure, il faudrait disposer d'observations exactes sur la rougeole ou la variole bien caractérisées, donc recueillies dans de grands hôpitaux pour enfants ; ou qu'on ait au moins adopté l'usage si sagement établi dans quelques villes du nord de la France, de n'enregistrer les différents décès que d'après les certificats des médecins constatant le genre de mort des individus.*

**Droguet.** Rapport sur la question posée par le Docteur Mac Nab : la rougeole est-elle plus meurtrière depuis la vaccination ?  
La médecine ne peut progresser que par l'observation de la nature telle qu'elle est et non par des explications hypothétiques bien souvent erronées. Les observations des Drs Mac Nab et Watt ne sont pas suffisamment sûres ni évidentes, elles n'ont pas été assez répétées sous des climats différents pour être concluantes. Elles nécessiteraient l'observation sérieuse, dans un grand hôpital, d'enfants vaccinés et atteints de rougeole en faisant mention de toutes les circonstances et complications qui pourraient survenir. Il faudrait aussi que les déclarations de décès soient assorties d'un certificat précisant la cause de la mort. A Rochefort, ces observations pourraient être menées à l'hôpital de la marine, à l'hospice civil et à la maison des orphelins, pendant une période de 10 années. (3 pages)

*M.M. Tuffet et Brochot déposent un mémoire sur le marais de Laubonnière près Fouras, par M. Texier, directeur dudit marais. (folio 28)*

*M. Tuffet expose les progrès sensibles qu'a fait la salubrité à Rochefort, depuis l'établissement de l'Arsenal maritime : il en donne pour preuve les tables nécrologiques des forçats, certifiées par M. Goguet commissaire des chiourmes, présentées par périodes de 12 années depuis la création du bagne [M3, f° 65r-67r].*

**Tuffet.** Note relative aux progrès sensibles que doit avoir fait la salubrité à Rochefort, tirée des tables chronologiques des forçats depuis l'établissement du bagne.  
Quatre périodes doivent être distinguées : 1) **1767-1778** : sur 9951 forçats admis au bagne, 1371 y sont morts soit 1/7. 2) **1779-1790** : sur 13177, 2615 morts (1/5). 3) **1798-1802** : sur 17531 forçats, 3097 morts (1/6). 4) **1803-1814** : sur 22066, 2402 morts (un peu plus de 1/10). Donc l'état sanitaire du bagne s'est bien amélioré au cours des 12 dernières années. Durant la première période, les forçats furent longtemps peu nombreux et accomplirent peu de travaux. Dans la seconde période (celle où le taux de mortalité fut le plus élevé), de grands travaux furent exécutés : Fosses aux mâts de l'Avant-garde et de la Prairie de Rhône, canaux et fossés proches de Rochefort (sous l'intendant Reverseaux). Durant la troisième période (début de la Révolution) la mortalité fut un peu moindre. Mais faute d'argent on négligeait alors de recurer les canaux et d'entretenir les rues. Enfin au cours de la quatrième période, l'ordre renaît, la ville est pavée en totalité. Les fièvres pernicieuses frappent surtout les paveurs et les habitants voisins de cloaques. Puis la propreté de la ville, son entretien produisent d'heureux résultats. Des milliers d'arpents de marais gâts sont convertis en cultures. Le gouvernement poursuit le creusement des canaux indispensables. Suit un tableau des effectifs annuels de forçats (existants, admis et perdus) depuis la création du bagne (9 octobre 1766) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1815. (5 pages)

*M. Henry de Freycinet lit un travail sur l'astronomie nautique [M3, f° 43r-49r] exposant la théorie qui permet de déterminer la position du soleil en mer, les erreurs relevées dans divers traités, et les applications possibles de cette méthode.*

**Henry de Freycinet.** Notice sur une méthode d'astronomie nautique.  
Présentation de méthodes de mesure de la latitude au moyen des hauteurs du soleil, de la lune et des étoiles, avec démonstrations mathématiques. Critique de ces méthodes. (11 pages)

*M. Tuffet, sous le titre de : « Course rapide dans le sud de Rochefort », décrit l'itinéraire qu'il a suivi avec M. Duhamel pour reconnaître les causes d'insalubrité provenant des marais qui avoisinent la ville sur ce point. Ils ont en outre remarqué plusieurs objets d'antiquité, et spécialement le monument de Moese, dont M. Duhamel a dressé des dessins d'une grande exactitude.*

*Durant cette excursion M. Tuffet a lié connaissance avec plusieurs propriétaires distingués ; il propose que chacun d'eux soit invité à concourir aux vues de la compagnie sur la continuation de l'histoire de Rochefort.*

*La prochaine réunion sera la dernière séance ordinaire de l'année littéraire.*

Signatures : Réjou Filhou

### Séance du 28 juillet 1815.

*Président : M. Filhou.*

*M. Fréteau, docteur médecin à Nantes, remercie la Société pour son diplôme d'associé correspondant.*

*M. Tuffet présente le récit d'un voyage au pic de Ténériffe fait en 1798 par M.M. Bournière, Despérou et Fort, officiers du corsaire L'abeille de La Rochelle [M3, f° 49r-56v].*

**Tuffet.** Voyage au pic de Teyde de l'île de Ténériffe en 1798 par M.M. Bournière, Despérou et Fort, officiers du corsaire l'Abeille.

*La relation de ce voyage de 1798 n'a été faite qu'en 1813. Description emphatique de l'ascension, présentée comme une première, du pic de Teyde, comportant cinq parties au départ d'Orotava : 1) zone cultivée, dénivellation 500 toises. 2) zone inculte, 1100 toises. 3) la montagne blanche, 780 toises. 4) le pain de sucre, 300 toises. 5) la calotte, 70 toises ; soit au total 2750 toises ou 5360 mètres. Les obstacles surmontés par les courageux alpinistes pour parvenir en haut du volcan, dans les vapeurs de soufre, sont décrits avec complaisance et donnent lieu à quelques digressions philosophiques ou poétiques. Pour conclure les auteurs de l'expédition expriment leur enthousiasme pour les îles Canaries dites aussi îles Fortunées, qui seraient « si faciles à conquérir » (16 pages)*

*On y note quelques contradictions avec des faits rapportés par d'autres navigateurs, historiens ou géographes. M. Freycinet est invité à faire un rapport à ce sujet.*

*M.M. Pouget et Réjou présentent leur rapport sur le mémoire relatif à la culture des vignes en Andalousie, de don Simon Noxas Clemente. Quelques unes de leurs conclusions exigent une dépense qui ne peut être allouée que par l'autorité administrative ; elles seront soumises à M. le Préfet sous couvert de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort.*

*M. Bernard, au nom de la commission d'étude d'un nouveau genre de construction proposé par M. Tuffet le 23 juin dernier, confirme plusieurs principes admis par notre collègue.*

*M. Chailly offre un dessin représentant une vue de la pompe à feu (adressé à la commission sur l'histoire de Rochefort).*

*M. Tuffet donne une notice sur un peintre dont notre ville doit s'honorer : M. Louis Gauffier et sur l'un de ses contemporains, M. Audebert.<sup>1</sup>*

Signatures : Réjou Filhou  
(folio 29)

### Séance extraordinaire du 4 août 1815.<sup>2</sup>

*Président : M. Tuffet.*

*M. Thomas, au nom de la commission chargée de la continuation de l'histoire de Rochefort, présente un projet de cazernet<sup>3</sup> qui, remis à chaque membre de la compagnie, pourrait faciliter d'abord leur zèle, ensuite leurs recherches... Ce cazernet rappelle, sous*

<sup>1</sup> Sur les peintres rochefortais Audebert et Gauffier, voir : « Histoire de la ville et du port de Rochefort » par Viaud et Fleury, 1845, T.II pp.519-521.

<sup>2</sup> Contexte historique : 1<sup>er</sup> août 1815, licenciement de l'armée impériale par Louis XVIII. Début de la Terreur blanche.

<sup>3</sup> Sic, vraisemblablement au sens de carnet : l'étymon commun *quaterna* (groupe de quatre) a produit caserne (abri pour un corps de garde de quatre soldats) de même que cahier et carnet (feuille pliée en quatre pages).

autant de noms isolés, les principaux établissements publics de Rochefort, les faits particuliers à telle époque de la création de la ville, les événements mémorables, etc.

*On aborde la formation d'une commission permanente, chargée d'extraire des archives de la Société tout ce qui, en affaires de sciences, agriculture ou arts pourrait offrir une utilité générale ou particulière et être digne d'être présenté directement au Gouvernement. Cette proposition, plus mûrement examinée, est renvoyée momentanément et jusqu'à l'époque où tous les mémoires adressés à la Société auront été transcrits sur ses registres.*

*La Société Royale d'Agriculture de Paris a adressé une lettre de remerciements pour la liste des mémoires sur l'agriculture qui lui avait été envoyée.*

*M. Bassiers, capitaine de frégate au port de Brest et correspondant, offre un mémoire sur les cabestans et demande l'avis de la Société. M.M. Freycinet et Hubert sont chargés d'en faire connaître les avantages et les inconvénients.*

Signatures :                      Filhou                      Réjou

### Séance du 20 octobre 1815.<sup>1</sup>

*Président : M. Filhou.*

*Le secrétaire fait part de la correspondance :*

*1° lettre de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur avec un avis aux cultivateurs, concernant le déficit de fourrage dont plusieurs contrées pourraient être menacées. Il n'a pas paru nécessaire de convoquer extraordinairement la Société sur ce sujet, car dans nos contrées, le sol riche en prairies se charge presque naturellement d'herbes par le seul repos des terres labourables.*

*2° M. Chailly donne sa démission de membre résident, mais continuera à donner des dessins pour illustrer l'histoire de Rochefort.*

*3° M. Bonnière, capitaine de vaisseau, remercie la Société de l'accueil qu'elle a fait à sa communication sur un Voyage au pic de Ténériffe.*

*Ces remerciements paraissent anticipés...Le rapport de M. Freycinet sur ce travail [M3, f° 57r-64v] se résume en ces mots : 1° la partie descriptive de ce voyage mérite seule d'être déposée dans nos archives ; 2° les autres objets qu'il contient ne peuvent plus longtemps fixer l'attention de la Société.*

**Henry de Freycinet.** Rapport sur le voyage au Pic de Ténériffe effectué en 1798 par M.M. Bounière, Despérou et Fort (présenté le 28 juillet 1815 par M. Tuffet).

*Les prétentions des voyageurs sont contestables et vivement contestées. Pour pouvoir se poser en premiers découvreurs, ils ont méconnu les travaux sur les Canaries effectués avant eux. Rappel sur l'histoire des Canaries (de Pline l'Ancien au 17<sup>ème</sup> siècle), sur les mœurs des habitants (les Guanches), sur la constitution géologique des îles, toutes notions qui paraissent avoir été inconnues des voyageurs. On relève des erreurs dans leur relation : l'eau n'est point abondante aux Canaries, les cultures n'y sont pas surabondantes. Il n'est même pas certain que l'expédition ait atteint le sommet du pic. D'autre, avant eux, y étaient parvenus dès 1724. Nos voyageurs attribuent au Pic de Ténériffe des dimensions extraordinaires, leurs observations n'ont aucun caractère scientifique. « Messieurs les officiers de l'Abeille ne se sont jamais occupé avant leur voyage des objets sur lesquels ils ont cru pouvoir discourir. » (16 pages)*

*M.M. Quillet et Thomas proposent M. Hernandez, 1<sup>er</sup> médecin en chef de la marine, en qualité de membre résident.*

Signature :                      Réjou  
(folio 30)

### Séance du 10 novembre 1815.

<sup>1</sup> En août 1815, élection de la Chambre introuvable, ultra-royaliste, qui pousse à l'épuration des impérialistes ; développement de la Terreur blanche, particulièrement dans l'ouest et le sud-est. Le 2 août, assassinat du maréchal Brune à Avignon, le 17 août, assassinat du général Ramel à Toulouse. Le 7 octobre, le maréchal Ney est fusillé.

*Président : M. Filhou.*

*A la suite de la lecture du procès-verbal, un membre propose d'éviter à l'avenir les remerciements anticipés et les louanges peu fondées. Il est donc arrêté qu'après réception d'un ouvrage, le secrétaire en accusera purement et simplement réception aux auteurs. Les remerciements ultérieurs, s'ils doivent avoir lieu, seront conformes à l'avis de la commission d'examen.*

*M. le docteur Hernandez, médecin en chef de la marine, fait hommage d'un mémoire intitulé : « Doutes contre l'opinion qui attribue à la compression du cerveau la cause prochaine de l'apoplexie ». On procède à l'instant même à son élection : il est nommé membre résidant à l'unanimité des suffrages.*

*M. Thomas fait reproche à un de nos correspondants, M. Chambert artiste vétérinaire, d'avoir oublié de nous adresser un exemplaire de son traité récemment publié sur l'éducation des animaux domestiques. Il se chargera de prévenir ce collègue de son oubli.*

*Il annonce l'arrivée prochaine de M. Badeigts-Laborde qui reprendra ses expériences sur les goudrons épurés.*

*Il s'étonne de la réparation incomplète du pavé de la rue Royale [M1, f° 25r-26v]*

**Réjou** : Notice sur les pavés de Rochefort.

*Bien que le pavage des rues ait été refait il y a quelques années, son état actuel est défectueux. Les nouveaux pavés sont enfoncés, brisés, transformés en mortier ou en boue après le gel, alors que les anciens sont plus résistants d'où les trous et les bosses de la chaussée. Diverses solutions sont proposées pour y remédier. (4 pages)*

*Il propose de faire des essais sur une méthode anglaise pour enduire les toiles de peinture à l'huile, nécessitant l'emploi d'une espèce de savon rare dans le commerce.*

*Il lit enfin un mémoire, fait avec M. Hubert ingénieur, sur les pompes à feu, contenant tous les détails relatifs à celle établie dans notre ville (travail confié à la commission sur l'histoire de Rochefort).*

*M. Quillet dépose une notice sur les émeutes populaires dont notre cité a été témoin (renvoyé à la même commission)<sup>1</sup>*

Signature :

Réjou

### Séance du 24 novembre 1815.<sup>2</sup>

*Séance présidée par M. Filhou qui annonce la présence de M. Hernandez, 1<sup>er</sup> médecin en chef de la marine, nouveau membre résidant.*

*M. Hernandez prononce un discours sur la marche successive qu'a suivi l'esprit humain dans la recherche de la vérité. Il montre, à l'origine l'importance de la connaissance pure et simple des faits (empirisme). L'accumulation des faits mène à l'observation qui permet d'approcher les lois de la nature, et de grouper certains faits entre eux sans connaître leur cause première. La comparaison permet à certains d'apprécier la causalité, tandis que l'imagination active des philosophes, fruit d'une observation superficielle, fit naître pour*

<sup>1</sup> Selon Viaud et Fleury (Histoire de Rochefort, T.II p.352) Quillet aurait participé à la Terreur avec Bobe Moreau, notamment à l'arrestation de Dechézeaux dans l'île de Ré en 1793. Cependant (p. 381), après le 9 thermidor l'un et l'autre firent partie de la Société populaire qui se livra à l'épuration des extrémistes révolutionnaires : Bobe Moreau en était le président et Quillet le secrétaire.

<sup>2</sup> Contexte historique : 20 novembre 1815, traité de paix signé à Paris entre la France d'une part et l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'autre part. Poursuite de la Terreur blanche dans le midi.

beaucoup d'autres l'analogie, qui, tout en conservant de nombreuses erreurs, produit cependant quelques principes sûrs. *Enfin l'expérience raisonnée amena peu à peu la théorie... On généralisa pour diviser et subdiviser ensuite, et on forma ainsi les systèmes et les méthodes qui, favorisant trop encore les inductions, les conjonctures et les suppositions, multiplièrent pour ainsi dire les savants sans beaucoup avancer l'état des sciences... Actuellement, l'observateur ou l'expérimentateur, appliquant les systèmes à axiomes plutôt que les systèmes à hypothèses, doit se tenir dans un juste milieu et surtout dans une sage défiance de lui-même. [ M10, f° 26r-32v ]*

**Hernandez.** Discours de réception. Sur la marche de l'esprit humain et le progrès des connaissances.

*L'auteur entreprend (en un discours souvent obscur et prolixe) de dégager les idées générales qui président à l'organisation des connaissances. L'empirisme, fondé sur les données des sens, est une méthode ancienne, sûre mais limitée quant à ses applications possibles. Notre intelligence est dépassée par l'immensité de la nature. Mais la nature suit des lois qui s'appliquent à un grand nombre d'objets particuliers. L'appréhension de ces lois permet de regrouper certains faits et d'en discerner les causes. Il devint alors possible de créer les objets utiles ou d'écartier les nuisibles. Connaissant les causes, on accéda aux principes abstraits plus généraux. Malheureusement certains se révélèrent erronés par la faute d'observations inexactes. Les analogies constatées entre certains faits connus et d'autres qui l'étaient moins permirent de découvrir de nouvelles vérités. La science devint plus simple, plus claire, plus populaire, ce qui multiplia les données observées. Mais la recherche des analogies finit par supplanter l'étude des faits, leur examen patient et minutieux. L'exactitude diminua au profit de supputations brillantes. On élaborait des systèmes explicatifs, soit sous la forme d'axiomes basés sur les faits soit sous forme d'hypothèses hardies. Les axiomes comme les hypothèses doivent être vérifiés par une observation scrupuleuse, sinon ce sont des sources d'erreurs, involontaires ou parfois même intentionnelles. L'abus des systèmes, lorsqu'ils sont sans fondement, obscurcit le champ de la science et fait obstacle à la vérité. Rien n'est vrai que les faits.*  
(13 pages)

(folio 31)

*M. Reynaud, procureur du Roi, a écrit pour présenter sa démission, basée sur les occupations multipliées que lui donnent ses fonctions judiciaires.*

*M. Tuffet offre au nom de M. Muraire, docteur médecin de Marennnes, un mémoire historique sur la ville de Brouage, sur les guerres qu'elle a soutenues et sur les causes diverses qui ont amené sa ruine. M. Muraire est proposé comme membre correspondant*

Signatures : Réjou Filhou

### Séance du 8 décembre 1815.

*Président : M. Filhou.*

*M. Muraire, docteur médecin résidant à Marennnes, auteur du mémoire sur l'histoire de Brouage, est élu membre correspondant à la majorité des suffrages.*

(folio 32)

*Les abonnements seront continués en 1816 pour les journaux ci-après :*

- 1° le Mercure de France*
- 2° le Mercure étranger, si toutefois ce journal reparait.*
- 3° les Annales des Arts et Manufactures*
- 4° les Annales de l'Agriculture française*
- 5° les Annales de Géographie et des voyages*
- 6° la Bibliothèque Britannique*
- 7° le Journal des Débats*
- 8° le Bulletin de la Société Philomatique de Bordeaux*

*M. Badeigts-Laborde, auteur d'une nouvelle méthode de préparation des brais et goudrons à partir du pin des Landes, pour laquelle il a obtenu du Gouvernement un brevet d'invention, soumet à la Société un échantillon des produits épurés de sa fabrication.*

*M.M. Freycinet, Lescure et Thomas proposent comme membre correspondant M. Charles Dupin, sous-ingénieur de la marine.*

Signatures :                      Jamet                      Filhou  
(folio 33)

### Séance du 22 décembre 1815.

*Président M. Filhou.*

*M. Chambert artiste vétérinaire annonce l'envoi prochain de son ouvrage sur l'éducation des animaux domestiques.*

*Après scrutin, M. Dupin, sous-ingénieur constructeur, correspondant de l'Institut et membre de plusieurs sociétés savantes est nommé membre correspondant à l'unanimité des suffrages.*

*M. Louis de Freycinet offre, par l'intermédiaire de son frère membre résident, le texte de son Voyage aux Terres australes (partie géographique et nautique) pour compléter le don déjà fait de l'atlas du même voyage. Cet ouvrage est confié à l'examen de M.M. Baudin, Lévesque, Filhou, Hubert et Samuel Bernard.*

*M. Thomas lit une notice historique sur l'hospice des orphelines de Rochefort.*

*M.M. Lescure et Réjou proposent pour la qualité de membre honoraire M. le comte de Gourdon, commandant de la Marine.*

Signature :                      Réjou

### Séance extraordinaire du 5 janvier 1816.

*Président : M. Filhou.*

*Cette convocation extraordinaire est justifiée par la communication de quelques correspondances.*

*L'Académie royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux a fait connaître le programme de sa séance publique tenue le 21 décembre dernier.*

*M. Thomas a adressé une lettre d'adieu. Le regret exprimé par notre collègue est bien vivement partagé par la compagnie. Cette lecture porte en même temps l'attention de la Société sur plusieurs de ses membres que des circonstances nouvelles peuvent éloigner de son sein. M. le président, au nom de tous les académiciens de Rochefort, exprime aux membres présents à cette séance et qui se trouvent dans le même cas que M. Thomas la peine que la Société a ressentie en apprenant la cause qui pouvait les déterminer à changer de résidence ; la Société décide en même temps que, moins par observance de ses règlements que pour acquitter une dette de cœur, elle enverrait à ces collègues une députation pour leur faire connaître la part qu'elle prenait à ce qui leur arrivait de fâcheux en ce moment.*

*On procède au vote pour l'élection, en qualité de membre honoraire, de M. le contre-amiral Comte de Gourdon, commandant de la Marine à Rochefort<sup>1</sup>. Cet honorable candidat est proclamé à l'unanimité des suffrages membre honoraire de la Société de Littérature, Sciences et Arts.*

*M. Baudin capitaine de frégate membre correspondant exprime son regret de ne pouvoir, vu les préparatifs de son prochain départ, remettre le rapport dont il avait été chargé sur l'itinéraire du voyage de M. de Freycinet aux Terres australes (voir cependant ce rapport en M3, f° 67v-70v).*

<sup>1</sup> Le contre-amiral Gourdon avait commandé en 1809 l'escadre de l'île d'Aix.

**Samuel Bernard, Filhon, Hubert, Lévêque.** Rapport de M. **Baudin**, capitaine de frégate, sur la partie géographique et nautique du voyage de découverte aux Terres Australes rédigée par M. Louis de Freycinet.

Depuis la paix de 1763, les découvertes géographiques faites par les nations européennes se sont multipliées, à la recherche de nouvelles sources de richesses (expéditions de Wallis, Byron, Carteret, Bougainville, Marion, Surville, Cook...) L'Angleterre s'est ouvert des voies commerciales vers la Chine par les mers du Sud et par le Nord. A la France revenaient les missions nobles pour « concourir au perfectionnement général des connaissances humaines ». Tel fut le but des Lapérouse, Condamine, Maupertuis, Lacaille... Dix ans après les « agitations intestines » de la France, une expédition fut envoyée de 1800 à 1803 dans la Nouvelle Hollande (Australie) encore peu connue, pour y observer la Géologie, l'Hydrographie, l'Histoire naturelle et celle de l'homme. M. Péron fut chargé de rédiger la partie historique du voyage et M. Louis de Freycinet d'en dresser les cartes ainsi que la partie nautique et hydrographique. L'ouvrage de M. de Freycinet comporte quatre parties : 1) Itinéraire du voyage. 2) Descriptions géographiques et nautiques. 3) Analyse des cartes, avec les longitudes mesurées par le relevé journalier des montres, en corrigeant les erreurs des Tables publiées par le Bureau des Longitudes et en précisant le degré de confiance que l'on peut accorder à la précision des mesures. M. de Freycinet présente ensuite les méthodes pour tracer les cartes directement sur le cuivre, qu'il a utilisées lui-même ce qui supprime les erreurs introduites par les graveurs utilisant calques et décalques. Il a également inventé un instrument pour tracer sur le cuivre les échelles de longitude et latitude. 4) Résultats généraux, contenant la table des routes de chacun des bâtiments avec le relevé journalier de leur position durant toute l'expédition, et les données barométriques, thermométriques, hygrométriques etc. L'ouvrage est composé de six volumes de texte et de planches. (7 pages)

*Le renouvellement de membres du bureau sera fait à la prochaine réunion ordinaire.*

Signature :

Réjou







